



Société anonyme au capital de 622 589,10 €
Siège social :
16 rue François Truffaut,
75 012 Paris

Document de base



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 12 avril 2006 sous le numéro I.06-032. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) et sur celui de la Société (www.mastrad.fr).

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Responsable du document de base	6
1.2	Attestation de la personne responsable.....	6
1.2.1	Attestation du Président du conseil d'administration	6
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
2.1	Commissaire aux Comptes titulaire	7
2.2	Commissaire aux Comptes suppléant	7
2.3	Auditeur contractuel	7
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
4	LES FACTEURS DE RISQUE	9
4.1	Risques relatifs à l'activité de la Société et à sa stratégie	9
4.1.1	Risques liés à l'environnement concurrentiel	9
4.1.2	Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une croissance forte en France et hors de France	10
4.1.3	Risque industriel	10
4.1.4	Risque qualité /normes	10
4.1.5	Risque utilisateur de produits de la Société	10
4.1.6	Risques liés aux stocks	11
4.1.7	Dépendance à l'égard des designer	11
4.2	Risques commerciaux.....	12
4.2.1	Risques clients	12
4.2.2	Risques fournisseurs	12
4.3	Risques juridiques.....	13
4.3.1	Risques liés aux droits de propriété intellectuelle	13
4.3.2	Assurances	13
4.4	Faits exceptionnels et litiges	14
4.5	Risques financiers	15
4.5.1	Risque de change	15
4.5.2	Risque de taux	15
4.5.3	Risque de liquidité	16
4.5.4	Risque actions	16
4.6	Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs clés	16
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	17
5.1	Histoire et évolution de la Société.....	17
5.1.1	Dénomination sociale de la Société	17
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	17
5.1.3	Date de constitution et durée	17
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités	17
5.1.5	Evènements marquants dans le développement de la Société	17
5.2	Investissements	19
5.2.1	Principaux investissements réalisés	19
5.2.2	Investissements à venir	19
6	APERCU DES ACTIVITES	20
6.1	Principales activités.....	20
6.1.1	Présentation de l'offre produits de MASTRAD	20
6.1.2	Une offre large de produits innovants	21
6.1.3	Une offre de produits spécifique	23
6.1.4	Une forte présence à l'export	25
6.1.5	Un process « industriel » maîtrisé	25
6.1.6	Une forte capacité à créer de nouveaux produits	26
6.2	Un marché des ustensiles de cuisine fragmenté	27
6.2.1	Un segment du marché des arts ménagers et de la table	27
6.2.2	Une offre d'ustensiles de cuisine scindée en deux	27
	Un environnement favorable à la croissance de la gamme MASTRAD	28
6.3	Panorama concurrentiel.....	29

6.3.1	Une concurrence très diversifiée	29
6.3.2	Principaux intervenants nord américains	29
6.3.3	Principaux intervenants européens	29
6.3.4	Acteurs français du marché des ustensiles de cuisine	30
6.3.5	Avantages concurrentiels de MASTRAD	31
6.4	Organisation et moyens	31
6.4.1	Les moyens humains	31
6.4.2	Une clientèle très diversifiée	32
6.4.3	Organisation commerciale	33
6.4.4	Organisation de la sous-traitance	34
6.5	Stratégie de développement de la Société	34
6.5.1	La diversification par la création d'une filiale	35
6.5.2	L'accélération du développement à l'export	35
6.5.3	La maîtrise de la production	35
7	ORGANIGRAMME	36
7.1	Informations sur l'actionnaire principal.....	36
	La Société est détenue à 100% par MASTRAD FINANCE.	36
7.2	Les filiales de la Société.....	36
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT	38
8.1	Descriptif	38
8.2	Question environnementale	38
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	38
9.1	Chiffres semestriels comparés entre le 31/12/2005 et le 31/12/2004	38
9.2	Chiffres comparés entre le 30/06/2005 et le 30/06/2004.....	39
9.3	Chiffres comparés entre le 30/06/2004 et le 30/06/2003.....	40
9.4	Chiffres comparés entre le 30/06/2003 et le 30/06/2002.....	42
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	42
10.1	Informations sur les capitaux et la trésorerie de la Société	42
10.1.1	Comparaison au 31/12/2005	42
10.1.2	Chiffres comparés entre le 30/06/2005 et le 30/06/2004	43
10.1.3	Chiffres comparés entre le 30/06/2004 et le 30/06/2003	43
10.1.4	Chiffres comparés entre le 30/06/2003 et le 30/06/2002	44
10.2	Source et flux de trésorerie de la Société	45
10.3	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	45
10.4	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements.....	45
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	45
12	TENDANCES	47
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice.....	47
12.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société.....	48
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	48
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	48
14.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs.....	48
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	49
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	50
15.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants.....	50
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	50
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	51
16.1	Direction de la Société	51
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société	51
16.3	Comités d'audit et de rémunération	52
16.4	Gouvernement d'entreprise.....	52
16.5	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 30 juin 2004.....	52
16.6	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos au 30 juin 2005.....	56
17	SALARIES	60
17.1	Nombre de salariés et répartition par fonction.....	60
17.2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants	60

17.3	Participation des salariés dans le capital de la Société	60
17.4	Contrats d'intéressement et de participation.....	60
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	61
18.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	61
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration	61
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	61
18.4	Contrôle de la Société.....	61
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	62
18.6	Etat des nantissements d'actions	62
19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	62
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	63
20.1	Informations financières historiques	64
20.1.1	Comptes au 30 juin 2005	64
20.1.2	Comptes au 30 juin 2004	79
20.1.3	Comptes au 30 juin 2003	92
20.1.4	Tableau de flux de trésorerie – complément aux comptes sociaux	103
20.2	Informations financières proforma	105
20.2.1	Bilan	105
20.2.2	Compte de résultat	107
20.2.3	Note explicative sur les informations financières pro forma	108
20.2.4	Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur contractuel sur les informations financières pro-forma aux 30 juin 2004 et 2005	109
20.3	Vérification des informations financières annuelles historiques	111
20.3.1	Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2005	111
20.3.2	Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2004	118
20.3.3	Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2003	126
20.3.4	Rapport d'examen limité de l'auditeur contractuel sur les comptes historiques au 30 juin 2005	131
20.4	Note complémentaire sur les comptes historiques établie à la demande de l'AMF	134
20.5	Comptes intermédiaires du semestre clos au 31 décembre 2005.....	142
20.5.1	Présentation des comptes intermédiaires	142
20.5.2	Rapports du commissaire aux comptes et de l'auditeur contractuel sur les comptes intermédiaires	159
20.6	Honoraires du Commissaire aux Comptes et des membres du réseau	160
20.7	Politique de distribution de dividendes.....	161
20.7.1	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	161
20.7.2	Politique de distribution de dividendes	161
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	161
20.9	Changements notables	161
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	162
21.1	CAPITAL SOCIAL	162
21.1.1	Montant du capital social	162
21.1.2	Capital autorisé non émis.....	162
21.1.3	Capital potentiel.....	162
21.1.4	Titres non représentatifs du capital	162
21.1.5	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte.....	162
21.1.6	Valeurs mobilières complexes	163
21.1.7	Options ou accords portant sur le capital de la Société.....	163
21.1.8	Evolution du capital social	163
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	164
21.2.1	Objet social (art 2 des statuts).....	165
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.....	165
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société.....	168
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	170

21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires	170
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	172
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires (article 11 des statuts).....	172
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital.....	173
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	173
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS.....	173
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	173
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	173
26	AUTRES INFORMATIONS	173

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de base

Monsieur Mathieu LION, Président Directeur Général de MASTRAD (ci-après « MASTRAD » ou « la Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable

1.2.1 Attestation du Président du conseil d'administration

A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de base sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Enfin,

- les comptes sociaux de MASTRAD au titre de des comptes semestriels clos au 31 décembre 2005 ont fait l'objet de l'observations suivante :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et des principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels arrêtés au 31 décembre 2005 de la société MASTRAD et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de semestre écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements comptables intervenus au cours du semestre. La société expose en note I de l'annexe les changements de méthodes résultant :

- De l'application à compter du 1^{er} juillet 2005 des CRC 2002-10, 2004-06 et 2005-09 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- Du changement d'option comptable en matière de comptabilisation des brevets acquis au moyen de redevances, effectué par la société dans le cadre de son projet d'introduction, ainsi que l'impact sur ses états financiers. »

L'observation formulée par le commissaire aux comptes au titre des semestriels au 31 décembre 2005 reprise intégralement ci-dessus ne remet aucunement en cause la qualité et la fiabilité des informations comptables insérées dans le présent document de base.

Concernant les informations financières pro forma : celles-ci constituent pour l'investisseur les données comptables les plus pertinentes pour appréhender les performances de la société.

Ces états financiers présentent une parfaite comparabilité dans le temps.

Mathieu LION
Président Directeur Général

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux Comptes titulaire

- Monsieur Philippe GUILLARD
107 boulevard Raspail, 75006 Paris
Date de début du premier mandat : 20 décembre 1996
Date de renouvellement de mandat : 12 décembre 2003
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009

2.2 Commissaire aux Comptes suppléant

- BILAN CERTIFICATION ET PREVENTION
13, rue Dieu, 75010 Paris
Date de début du premier mandat : 12 décembre 2003
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission de contrôleurs légaux et ceux-ci n'ont pas été ni écartés ni redésignés. A l'occasion du renouvellement de mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, la Société BILAN CERTIFICATION ET PREVENTION a été nommée en remplacement de Madame Catherine CARAMIGEAS par l'assemblée générale du 12 décembre 2003.

2.3 Auditeur contractuel

Le cabinet CONSTANTIN ASSOCIES, domicilié 114 rue Marius AUFAN – 92 532 Levallois Perret, représenté par Monsieur Laurent Levesque, a été mandaté par la Société comme auditeur contractuel à l'occasion du projet d'introduction de la Société sur Alternext.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

La Société MASTRAD s'est spécialisée dans la conception et la commercialisation de produits innovants pour la cuisine en développant une gamme étendue de produits au design ergonomique, distribués auprès d'une clientèle diversifiée. Intervenant sur un marché où l'offre demeure très fragmentée, MASTRAD est devenue en 10 ans, un acteur reconnu lui permettant de rivaliser avec les leaders du secteur. La Société MASTRAD a bâti sa notoriété autour de la qualité et de la fonctionnalité de ses produits en France auprès de plus de 1 000 clients actifs et à l'export via un réseau de distributeurs présents dans 35 pays.

Les principaux chiffres clés sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

1/ Informations financières des exercices clos au 30 juin 2005, 2004 et 2003

en K€	30/06/2005		30/06/2004		30/06/2003	
Chiffre d'affaires	10 905	100%	8 470	100%	5 977	100%
Résultat d'exploitation	2 517	23%	1 608	19%	770	13%
Résultat courant	2 447	22%	1 594	19%	629	11%
Résultat net	1 736	16%	1 061	13%	495	8%

	30/06/2005	30/06/2004	30/06/2003
Actif immobilisé	1 748	1 212	409
Capitaux propres	3 646	2 410	1 496
Endettement financier	38	186	293
Total bilan	6 690	5 368	3 046

2/ Informations financières pro forma

Depuis l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2005, la valeur estimée des droits d'auteur et d'inventeur sur brevets et modèles n'est plus comptabilisée en actifs incorporels.

De plus les contrats de deux créateurs, dont un dirigeant de la Société, ont été revus avec effet au 1^{er} octobre 2005.

Pour la comparabilité des données financières, il a été établi des comptes pro forma en appliquant, sur les deux exercices antérieurs :

1. la sortie de l'actif incorporel des droits d'auteur et d'inventeur sur brevets et modèles,
2. la prise en compte des nouvelles dispositions des contrats

Les principales données sont présentées ci-dessous :

en K€	Exercice clos le 30/06/2005		Exercice clos le 30/06/2004	
	Données pro forma		Données pro forma	
Chiffre d'affaires	10 905	100%	8 470	100%
Résultat d'exploitation	2 470	23%	1 392	16%
Résultat courant	2 400	22%	1 379	16%
Résultat net	1 654	15%	922	11%

	30/06/2005	30/06/2004
Actif immobilisé	810	471
Capitaux propres	3 354	2 201
Endettement financier	38	186
Total bilan	5 520	4 567

Pour le détail de l'impact sur le compte de résultat se reporter à la note explicative (paragraphe 20.2.3)

3/ Informations financières intermédiaires et informations retraitées

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives au compte de résultat après prise en compte des nouveaux contrats comme s'ils avaient été appliqués dès l'origine et après affectation au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 de la quote-part des 300K€ versés à Lucas Bignon au titre de son nouveau contrat :

en K€	31/12/2005		31/12/2004		31/12/2005*		31/12/2004**	
	1 ^{er} semestre	retraité**	1 ^{er} semestre	retraité**	1 ^{er} semestre	retraité**	1 ^{er} semestre	retraité**
Chiffre d'affaires	6 646	100%	5 136	100%	6 646	100%	5 136	100%
Résultat d'exploitation	1 021	15%	1 012	20%	1 017	15%	1 026	20%
Résultat courant	1 016	15%	916	18%	1 012	15%	930	18%
Résultat net	646	10%	558	11%	474	7%	567	11%

* après impact de 300 k€ en charges exceptionnelles suite à la renégociation des accords avec le designer Lucas Bignon, au titre de régularisation des années antérieures.

** données non auditées

	31/12/2005
Actif immobilisé	838
Capitaux propres	3 478
Endettement financier	39
Total bilan	6 963

4 LES FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

4.1 Risques relatifs à l'activité de la Société et à sa stratégie

4.1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel

La Société intervient depuis sa création, en 1994, sur des marchés matures sur lesquels de nombreux concurrents sont présents de longue date. Cette concurrence est française mais aussi internationale.

Cependant, comme développé au paragraphe 6.3, cette concurrence est très diversifiée et fragmentée, chaque intervenant se trouvant généralement en concurrence avec MASTRAD sur certains produits mais pas sur l'ensemble de la gamme.

La Société ne peut pas exclure toutefois d'être affectée par l'évolution de la concurrence sur les marchés sur lesquels elle intervient, notamment si de nouveaux produits ou services pouvant concurrencer de manière significative ceux proposés par la Société étaient lancés par d'autres acteurs du marché.

A ce jour, MASTRAD estime disposer d'atouts pour la poursuite de son développement en termes d'expérience et de positionnement produits en s'attachant notamment à mettre sur le marché des produits innovants et identifiables par leur fonctionnalité, leur style et la qualité des matériaux utilisés.

4.1.2 Risques liés à la capacité d'adaptation de la Société à une croissance forte en France et hors de France

La Société connaît depuis trois ans une croissance soutenue. La poursuite d'une telle croissance dépend en partie de la capacité de la Société à gérer le développement de l'activité, à faire les investissements humains, techniques et d'organisation nécessaires. Si la direction de la Société venait à rencontrer des difficultés sérieuses pour gérer efficacement cette croissance, le Chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la Société pourraient être affectés de façon défavorable.

4.1.3 Risque industriel

La Société fait fabriquer tous les produits qu'elle conçoit par des sous-traitants qu'elle choisit en fonction des spécialités à produire. Ainsi la Société fait appel à trois fabricants en France pour la production des savons d'acier, des chauffe-plats en céramique et pour répondre à certains besoins en plasturgie.

Les autres produits sont fabriqués en Chine par différentes usines dont la plupart sont certifiées ISO 9001, avec, le plus souvent, une possibilité de diversifier l'approvisionnement pour un produit donné auprès de 2 ou 3 entités de production. D'autre part, dans ses accords avec les fabricants, la Société conserve la propriété des moules et des outillages de découpe.

La part des achats de marchandises auprès de fabricants en Chine, sur l'exercice clos au 30 juin 2005 représente environ 82%. Même si la Société a l'expérience des approvisionnements en Chine et de la sous-traitance de la fabrication dans ce pays depuis 1999, des évolutions significatives des coûts de production pourraient impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Enfin, l'activité, les résultats et la situation financière de la Société pourraient être affectés par une hausse significative du coût des matières premières (silicone, plastique, acier, gaz), qui représentent environ la moitié des coûts de production des fabricants. A titre indicatif, sur l'exercice clos au 30 juin 2005, dans l'hypothèse d'une hausse du prix des matières premières de 10% en année pleine, en supposant que les fournisseurs aient pu répercuter intégralement cette hausse dans leurs prix de vente à la Société et que la Société n'aurait pas été en mesure d'incorporer cette hausse à ses tarifs, l'impact sur le résultat net aurait été environ de 9,4%.

4.1.4 Risque qualité /normes

Les produits commercialisés par la Société sont conformes aux normes en vigueur à ce jour. Les normes évoluant régulièrement, la Société veille au suivi de ces évolutions mais ne peut assurer que ponctuellement un de ses produits ne réponde complètement à l'une de ces normes.

Bien que la Société fasse effectuer des contrôles qualité à Hong Kong, elle est susceptible de recevoir éventuellement un arrivage de produits non conformes à ses standards de qualité ou aux normes en vigueur, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats et sa situation financière.

4.1.5 Risque utilisateur de produits de la Société

Les produits de la Société sont des ustensiles destinés à être utilisés par le grand public. Bien que la Société veille à la conformité aux normes en vigueur des produits qu'elle

commercialise, un produit pourrait être mis en cause à l'occasion d'un accident domestique. Pour prévenir de tels risques la Société a souscrit une assurance responsabilité civile produits livrés décrite au paragraphe 4.3.2.

Depuis 1999, la Société n'a pas été mise en cause à l'occasion d'un quelconque accident d'utilisateur d'un de ses produits.

4.1.6 Risques liés aux stocks

Les produits en stock représentaient 57 jours de Chiffre d'affaires au 30 juin 2005, une part importante du Chiffre d'affaires total (45%) correspondant à des produits acheminés directement des fabricants chez les clients dans le cadre d'expéditions FOB (Free On Board)

Ainsi le transfert de propriété des marchandises intervient au chargement qui n'est réalisé que si tous les documents de transport ont été remis et le paiement effectué par le client. Dans ce cas c'est le client qui assume les coûts et risques éventuels liés au transport.

Pour les produits acheminés par MASTRAD vers les entrepôts des sous-traitants logisticiens, la Société a souscrit une assurance (cf paragraphe 4.3.2). L'acheminement ultérieur des produits chez les clients fait l'objet d'assurances du transporteur.

Les stocks sont entreposés auprès de sous-traitants logisticiens. La poursuite du développement de la Société peut nécessiter le recours à des entrepôts supplémentaires.

Les risques de destruction, détérioration et vols des produits en stock font l'objet d'une assurance souscrite par la Société (cf paragraphe 4.3.2).

Les stocks peuvent comporter aussi des risques relatifs à leur gestion. Malgré une politique d'approvisionnement éprouvée grâce à un savoir-faire acquis depuis l'origine de la Société, il existe un risque de rupture de stock, en cas de retard d'approvisionnement, ainsi qu'un risque d'excès d'approvisionnement, en cas de demande moindre qu'espérée sur un produit, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

4.1.7 Dépendance à l'égard des designer

La plupart des nouveaux produits sont créés ou co-crésés par Mathieu LION, Président Directeur Général, fondateur de la Société, qui intervient comme créateur et inventeur indépendant. Il est inventeur ou co-inventeur de tous les brevets détenus par la Société, à l'exception d'un brevet. La formalisation de ses droits a été concrétisée par un contrat de cession dont les caractéristiques sont présentées aux chapitres 11 et 19.

La conception du design est généralement sous-traitée à des cabinets de designer sous la supervision et avec la participation de Mathieu LION.

Le principal designer professionnel, partenaire de la Société, est Lucas BIGNON, fondateur de la Société Lūka Design, avec qui la Société a un accord d'exclusivité de conception de produits dans le domaine des ustensiles de cuisine et arts de la table. Sur l'exercice clos au 30 juin 2005 les produits sur lesquels Lucas Bignon est intervenu comme designer ont représenté environ 55% du Chiffre d'affaires.

Les conditions d'intervention et de rémunération de Lucas BIGNON ont fait l'objet d'une renégociation qui a abouti en janvier 2006 à la signature d'un nouveau contrat de cession à la Société, de ses droits d'auteur et d'inventeur. Les dispositions retenues doivent permettre de poursuivre le partenariat de Lucas BIGNON avec la Société dans des conditions satisfaisantes pour les deux parties.

De façon générale, quand la Société fait appel à un designer, elle formalise les conditions d'intervention du designer dans un accord qui réserve la propriété du modèle et ou du brevet à la Société contre versement au designer ou co-designer d'une somme fixe ainsi que de royalties établies en fonction du Chiffre d'affaires réalisé par la Société sur le produit concerné sur une zone géographique donnée.

Bien que la Société entretienne des relations avec plusieurs designers, y compris en interne, une défaillance ou un désaccord avec l'un de ces designers pourrait avoir des conséquences défavorables pour la Société. Bien que la Société ait pris en consultation avec ses conseillers et audits toutes les mesures raisonnables quant à la validité, propriété et protection de ses titres et droits en matière de propriété intellectuelle, elle ne peut garantir l'absence de litige éventuel à ce titre.

4.2 Risques commerciaux

4.2.1 Risques clients

La Société commercialise les produits en circuits spécialisés, à l'exception du Canada, où les produits sont commercialisés en grande distribution.

Au 31 décembre 2005, les cinq et les dix principaux clients ont représenté respectivement 49% et 55,2% du chiffre d'affaires. Au 30 juin 2005, les cinq et les dix principaux clients représentaient respectivement 49,8% et 56% du Chiffre d'affaires contre 45,6% et 53,7% au titre de l'exercice précédent.

En France, la Société vend directement auprès des détaillants indépendants, des grands magasins, des Sociétés de vente par correspondance, des chaînes et groupements de détaillants et de grossistes CHR – collectivités, hôtellerie, restauration - (cf paragraphe 6.4.2). Le premier client a représenté 1,9% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 contre 3,6% sur l'exercice clos au 30 juin 2005 et 2,8% au 30 juin 2004.

Dans les autres pays, la commercialisation s'est généralement développée en faisant appel à un ou plusieurs importateurs distributeurs. Aux Etats-Unis, où les produits de la Société connaissent un fort succès, la commercialisation s'est développée principalement via un distributeur qui a représenté 25,6% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 contre 33,4% sur l'exercice clos au 30 juin 2005 et 32,5% sur l'exercice précédent. La Société a signé un accord de partenariat avec ce distributeur qui lui assure l'exclusivité de la distribution de certains produits auprès de 3000 points de vente, sous la marque ORKA, dont la Société est propriétaire. Les principaux revendeurs américains sont connus de la Société et la marque ORKA bénéficie d'une notoriété croissante aux Etats-Unis. Cependant, l'importance non négligeable du Chiffre d'affaires de la Société fait avec ce client distributeur pourrait conduire, en cas de désaccord important, à un temps d'adaptation de la Société pour substituer d'autres débouchés à ce client et serait donc susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

De façon générale la Société est vigilante sur ses accords avec les distributeurs et souhaite privilégier, chaque fois que le potentiel de progrès de l'activité et de la rentabilité sur un pays peut être démontré, un développement en direct.

Enfin, la Société n'est que faiblement exposée au risque d'impayé des commandes clients. Cependant le développement de l'activité notamment à l'exportation pourrait augmenter ce risque. C'est pourquoi le recours à une assurance crédit est à l'étude.

4.2.2 Risques fournisseurs

Les principaux fournisseurs de la Société sont les fabricants de produits. Au 31 décembre 2005 les cinq et les dix premiers fournisseurs ont représenté respectivement 71,5% et 86,9% des achats contre 77,8% et 85,8% pour l'exercice clos au 30 juin 2005. Au titre de l'exercice précédent, ces contributions s'élevaient respectivement à 72,1% et 82,5%.

La Société a recours par ailleurs à des fournisseurs en logistique, pour l'approvisionnement de ses produits, le stockage et les expéditions clients (pour 55% de son Chiffre d'affaires). Ces prestations sont principalement sous traitées auprès de deux fournisseurs.

Pour les produits stratégiques la Société a une ligne de production secondaire ou a identifié un sous-traitant alternatif pouvant reprendre la fabrication du fournisseur défaillant dans des délais courts.

Toutefois, l'éventualité d'une défaillance de l'un des fournisseurs pourrait avoir des conséquences défavorables pour la Société.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

4.3.1.1 Les marques

La Société est propriétaire, en France et à l'international, de l'ensemble des marques qu'elle utilise dans le cadre de ses activités commerciales - en particulier les marques MASTRAD, ORKA - en dehors de quelques produits de négoce commercialisés sous la marque des fabricants.

4.3.1.2 Les brevets, modèles et droits d'exploitation

Le fondement de la Société étant basé sur la création et l'innovation, la plupart des produits développés par la Société font l'objet de dépôt de brevets et modèles en France et dans d'autres pays (principalement Europe, Etats-Unis, Japon). A la date du présent document, la Société a déposé 14 brevets et 108 modèles et dessins.

Bien que la Société ait pris toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour protéger sa propriété intellectuelle, elle ne peut garantir la totale efficacité de la protection offerte par les dépôts de brevets, modèles et marques effectués par elle tant en France qu'à l'étranger. Elle ne peut garantir non plus que la totalité de ces brevets ne seront pas soumis à des procédures d'opposition ou seront accordés par les offices nationaux de protection intellectuelle. Actuellement deux procédures d'opposition sur le brevet gant ORKA sont en cours, à l'Office Européen des Brevets.

Certains des produits de la Société font l'objet de contrefaçon ou d'imitation par des tiers qui peuvent ainsi exercer une concurrence déloyale en utilisant la renommée de la Société, notamment dans des pays qui n'offrent pas un niveau de protection des droits de propriété intellectuelle aussi élevé que celui de certains pays de l'Union Européenne ou des Etats-Unis d'Amérique.

Toute exploitation illicite ou abusive par des tiers des marques, brevets et modèles de la Société est de nature à porter atteinte à la valeur de la propriété intellectuelle de la Société, à sa réputation et à ses activités. La Société peut être amenée à engager des frais importants pour faire valoir ses droits, notamment de propriété intellectuelle en France ou à l'étranger.

Bien que la Société ait pris, en consultation avec ses conseillers et audits toutes les mesures raisonnables quant à la validité, propriété et protection de ses titres et droits en matière de propriété intellectuelle, elle ne peut garantir l'absence de litige éventuel à ce titre ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

4.3.2 Assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par la Société sont les suivantes :

Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Montants couverts
Responsabilité civile exploitation	ACE Europe	renouvelable annuellement par tacite reconduction	5.000 € si faute inexcusable	7.500 000 €

Responsabilité civile Produits livrés Dommages matériels et immat.	ACE Europe	renouvelable annuellement par tacite reconduction	15 000 € pour tous dommages aux USA et Canada Pas de franchise pour dom.hors USA et Canada 3 800 € maxi (doublé si produit fabriqué en Asie)	1.600 000 €
Multirisques entrepôts	GAN	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	3 000 € pour risques spéciaux	1.519 088 € Actualisé régulièrement selon montant des stocks
Multirisques (siège MASTRAD) Incendie - dégâts des eaux responsabilité appareils électriques vol perte d'exploitation	GAN	renouvelable annuellement par tacite reconduction	381 € 381 € 381 € 3 jours ouvrés	200 000 € 763 000 € 30 000 € 25 000 € 1.500 000 €
Marchandises transportées Tous risques jusqu'aux entrepôts	Lloyd's de Londres	renouvelable annuellement par tacite reconduction	150 € par événement	100 000 € maxi par expédition
Tous risques informatiques Dommages matériels Reconstitution des informations Pertes de données Frais supplémentaires d'exploitation Transport des matériels Expositions	GAN	renouvelable annuellement par tacite reconduction	300 € 300 € 750 € 300 € 300 € 300 €	150 000 € 40 000 € 40 000 € 40 000 € 40 000 € 50 000 €
Automobiles – tous risques	GAN	renouvelable annuellement par tacite reconduction	1 000 €	

De plus, de façon ponctuelle la Société souscrit une assurance pour la protection du matériel et des installations dans le cadre des salons auxquels elle participe.

Au-delà des contrats d'assurances en cours, une assurance homme clés est en cours de négociation pour les dirigeants, Mathieu LION et Anne Laure NABAT.

MASTRAD estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

4.4 Faits exceptionnels et litiges

Les principaux litiges dans lesquels la Société est engagée concernent des actions en contrefaçon intentées par la Société à l'encontre de fabricants, notamment en contrefaçon du gant de cuisine. A ce titre des litiges pour contrefaçons du gant de cuisine en silicone aux USA et en Europe avaient fait l'objet d'une provision à hauteur de 148 405 € au 30/06/04,

intégralement reprise au 30/06/05 ; des litiges pour contrefaçons du gant de cuisine en France avaient fait l'objet de provisions passées au 30/06/04 pour 100 800 €, maintenues au 30/06/05 et dans les comptes intermédiaires au 31/12/05. Les jugements sont attendus. Il n'y a pas lieu de reprendre de provision à ce jour.

De son côté la Société ne fait pas l'objet d'attaque pour contrefaçons.

Depuis la clôture de l'exercice au 30/06/2005, la Société a eu connaissance de deux litiges prud'hommaux qui ont fait l'objet de provision pour un montant total de 86 K€.

Un contrôle de la part de l'URSSAF est intervenu en octobre 2005 et a conduit à un rappel de cotisations d'un montant de 16 349 €.

Une enquête a été réalisée par l'administration fiscale en novembre 2005 sur les facturations et n'a donné lieu à aucun commentaire de l'administration.

4.5 Risques financiers

4.5.1 Risque de change

Du fait de sa forte activité sur la zone Amérique du Nord et de l'importance des achats effectués en Asie (principalement en Chine), la Société est exposée au risque de change essentiellement sur le dollar US. Cependant sur la période récente, les achats en dollars US (4 854K€ sur l'exercice clos au 30 juin 2005) sont d'un montant de même ordre de grandeur que les ventes en dollar US (4 953 K€ sur l'exercice clos au 30 juin 2005). D'autre part la Société n'effectue pas d'achats en yuan.

Par conséquent la Société estime que ce risque est suffisamment limité pour ne pas nécessiter d'opérations de couverture de change même s'il subsiste un risque de dépréciation de la trésorerie de la Société en dollars US. Toutefois, la Société suit précisément l'évolution des échanges en dollar US et est susceptible d'engager une politique de couverture si l'équilibre entre achats et ventes en dollar US venait à évoluer.

4.5.2 Risque de taux

La Société a un endettement très faible et une partie de sa trésorerie était investie en OPCVM monétaires à hauteur de 349 K€ à la date du 30 juin 2005. La Société n'a pas conservé d'OPCVM au 31/12/05.

La Société n'est en conséquence pas exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt.

La trésorerie en US dollar est rémunérée.

4.5.3 Risque de liquidité

A la date du présent document la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité du fait notamment de son endettement très limité (38 K€), de la trésorerie disponible au 30 juin 2005 (875 K€) et d'une exploitation générant un flux net de trésorerie positif.

La Société bénéficie des autorisations suivantes de la part de ses banques :

1/ auprès de la Banque Hervet,

- une ligne d'escompte d'un montant maximum de 200 000 €,
- un crédit documentaire à vue ou à terme, ou financement de devises (maximum 200 000 €),
- caution à l'étranger (280 000€),

2/ auprès de UBP

- une ligne d'escompte d'un montant maximum de 300 000 €,
- change à terme à hauteur de 50 000 €,
- un crédoc import de 250 000 €,
- un crédit utilisable par mobilisation de billets à ordre de 100 000 €.

A la date du présent document de base la Société n'utilise pas ces autorisations, en dehors d'un crédit documentaire irrévocable portant sur 100 000 € en faveur de l'un des fournisseurs.

A la date du présent document de base, il n'y a pas d'autres lignes de crédit en cours de négociation.

4.5.4 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (se reporter au paragraphe 4.5.2), la Société estime ne pas être confrontée de manière significative à un risque actions.

4.6 Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs clés

Le succès de la Société repose en partie sur la pérennité de ses relations avec, d'une part, ses fondateurs, Monsieur Mathieu LION et Madame Anne Laure NABAT, respectivement Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société, et Directeur Général Délégué, et d'autre part, leurs principaux collaborateurs salariés.

Si la Société venait à perdre les services de Monsieur Mathieu LION ou de Madame Anne-Laure NABAT, la Société estime qu'une grande partie des tâches effectuées par l'un des dirigeants pourrait être assurée par l'autre dirigeant et par d'autres collaborateurs. En cas de départ ou d'indisponibilité d'un collaborateur, les tâches de ce dernier pourraient être réparties entre plusieurs autres collaborateurs, le cas échéant après une période d'adaptation et/ou de formation aux fonctions laissées vacantes.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la collaboration passée et présente de ses dirigeants fondateurs et de ses autres collaborateurs clés, la Société ne peut garantir que leur départ ou indisponibilité n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif, notamment sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est « MASTRAD ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

MASTRAD est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 394 349 773.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la forme de Société à responsabilité limitée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 18 mars 1994.

Elle a été transformée en Société anonyme suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés le 20 décembre 1996.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une Société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est fixé à Bercy Village, 16 rue François Truffaut, 75 012 Paris, France. Le numéro de téléphone de la Société est le 01 49 26 96 00 et l'adresse du site web : www.mastrad.fr.

5.1.5 Evènements marquants dans le développement de la Société

La Société MASTRAD exerce une activité de création, conception, fabrication en sous-traitance et distribution d'ustensiles de cuisine (spatules, gants, éplucheurs, tire-bouchons, sondes de température), avec un **positionnement moyen haut de gamme**. La Société, du fait du développement de nouveaux produits et d'une présence forte à l'export, connaît depuis plusieurs exercices une croissance soutenue, tout en affichant un niveau élevé de rentabilité.

Créée en 1994 et dirigée par ses fondateurs Mathieu LION et Anne Laure NABAT, la Société MASTRAD s'est appuyée les premières années sur le fort succès de sa première gamme de produits. Après avoir mené une stratégie de distribution de produits de négoce, la Société s'est orientée depuis 1998 vers une politique active de création de produits propres, générateurs de fortes marges. Ainsi, l'offre de MASTRAD est composée aujourd'hui d'environ 230 références (122 titres de propriété intellectuelle, dont 14 brevets internationaux), dont la caractéristique principale est de répondre aux attentes du consommateur grâce à leur

- fonctionnalité, via plusieurs innovations techniques et l'intégration de nouveaux matériaux,
- ergonomie
- et design.

Les dates principales de l'évolution de MASTRAD sont les suivantes :

1994 Création par Mathieu LION de la Société MASTRAD, en collaboration avec Anne-Laure NABAT, actuelle Directeur Général Délégué.

Lancement de la gamme DEOS, savons en acier anti-odeurs, qui remporte un vif succès et reçoit le prix de l'INPI au concours Lépine

1996 Lancement des chauffe plats micro-ondables Magma primé au Salon Maison et Objet

1998 Lancement de la gamme d'éplucheurs Elios

1999 Début de l'exploitation du silicone et de la fabrication en Chine. Lancement des gammes Spatules en silicone.

2000 Lancement des poires à sauces verticales en silicone, brevetées

2001 Début de l'expansion à l'exportation, notamment en Amérique du Nord

2002 Lancement du gant de cuisine en silicone ORKA (breveté) récompensé en France et à l'étranger. Refonte de l'identité visuelle de la Société.

2003 Réorganisation capitalistique, avec la création du holding MASTRAD FINANCE auquel sont apportés les actions MASTRAD et l'entrée au capital du holding de SIPAREX Développement.

2004 Installation de la Société dans ses nouveaux locaux à Bercy Village et structuration des équipes

2003- 2005 Lancement de nouveaux produits brevetés : bac à glaçons, cuillère à glace et gamme de moules en silicone à fond souple et poignée rigide et de nombreux autres produits. Les services R&D se renforcent. MASTRAD acquiert le statut de marque reconnue sur ses marchés auprès des professionnels (exemple : dans la revue professionnelle Proform – mars 2004 - dans la catégorie accessoires de cuisine le plus plébiscité auprès de 346 détaillants). Développement d'outils de marketing et de merchandising (meubles, catalogue, PLV). Sur le marché Nord Américain, envol des ventes et reconnaissance de la marque ORKA, propriété de MASTRAD.

Les produits créés par MASTRAD ont un cycle d'exploitation très long (exemple le savon d'acier, premier produit lancé par MASTRAD en 1994 et toujours commercialisé en 2005). Les nouveautés viennent en complément des produits commercialisés par MASTRAD et non en remplacement de produits.

Ainsi, appuyée par le succès initial de la gamme DEOS, la Société a développé une offre de produits lui permettant de disposer d'un catalogue conséquent et de constituer un portefeuille de clientèle très large.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements engagés sur les trois derniers exercices en tenant compte des changements de méthode comptable concernaient :

Nature (en K€)	1 ^{er} semestre 2005	2004/2005	2003/2004	2002/2003
incorporels				
brevets, modèles	0	21	38	29
logiciels	4	22	1	11
autres	4	0	8	7
corporels				
agencements	31	318	49	38
matériel informatique	6	43	15	10
Outillages	46	113	81	56
Autres	39		59	
financiers				
Autres	39	1	30	1
Total	169	518	281	152

Les investissements en agencements ont été relativement significatifs sur le dernier exercice, principalement pour l'installation de MASTRAD dans ses nouveaux locaux et il a été acquis des meubles mis à disposition de boutiques pour une meilleure exposition des produits de MASTRAD.

Enfin, MASTRAD investit en outillages pour les nouveaux produits. La Société supporte le coût des moules chez les fabricants et s'assure ainsi la propriété de ces outillages.

5.2.2 Investissements à venir

Les activités de MASTRAD nécessitent assez peu d'investissements corporels. La nature des investissements courants nécessaires au développement porte principalement sur l'acquisition d'outillages pour la fabrication sous-traitée de nouveaux produits et la poursuite d'investissements en mobilier de présentation des produits.

Le lancement d'un nouveau produit nécessite la réalisation de moules pour un coût entre 5 et 10 000 € selon le produit et le type de moule et de l'ordre de 4 000 € pour la réalisation de tests de conformité et de normes si nécessaire.

Le lancement de la gamme enfant pourrait se traduire par des investissements de l'ordre de 100 K€ correspondant au coût de l'outillage et des dépenses marketing de lancement.

La Société pourra procéder à de nouveaux investissements en brevets et modèles.

Enfin, dans son projet de développement, la Société envisage de réaliser des investissements financiers (cf paragraphe 12).

A la date du présent document de base, MASTRAD a créé MASTRAD Hong Kong Limited filiale à 100%, au capital de 10 000 dollars Hong Kong en vue d'investir dans une unité de production, destinée à fabriquer des produits en silicone. Cette joint venture serait créée avec deux partenaires chinois (dont l'un est un fournisseur habituel de MASTRAD) via une joint venture installée à Hong Kong et dont MASTRAD HK détiendrait 65% du capital.

L'investissement pourrait représenter à terme un montant maximum de 575 000US\$ pour MASTRAD. De plus MASTRAD pourrait être amenée à se porter caution d'un prêt bancaire à hauteur de 700 000 \$.

Le début de la fabrication par cette unité de production pourrait intervenir avant la fin de l'année 2006. L'investissement dans une unité de fabrication a pour but d'améliorer la maîtrise de la production.

6 APERCU DES ACTIVITES

MASTRAD exerce une activité de création, conception, fabrication en sous-traitance de la production et distribution d'une gamme de produits innovants pour la cuisine. Intervenant sur le marché très fragmenté des ustensiles de cuisine, avec un positionnement moyen haut de gamme, MASTRAD applique son credo « l'Art de l'utile », en créant de la nouveauté dans un secteur où la tradition est profondément enracinée, celui des objets culinaires de tous les jours.

6.1 Principales activités

6.1.1 Présentation de l'offre produits de MASTRAD

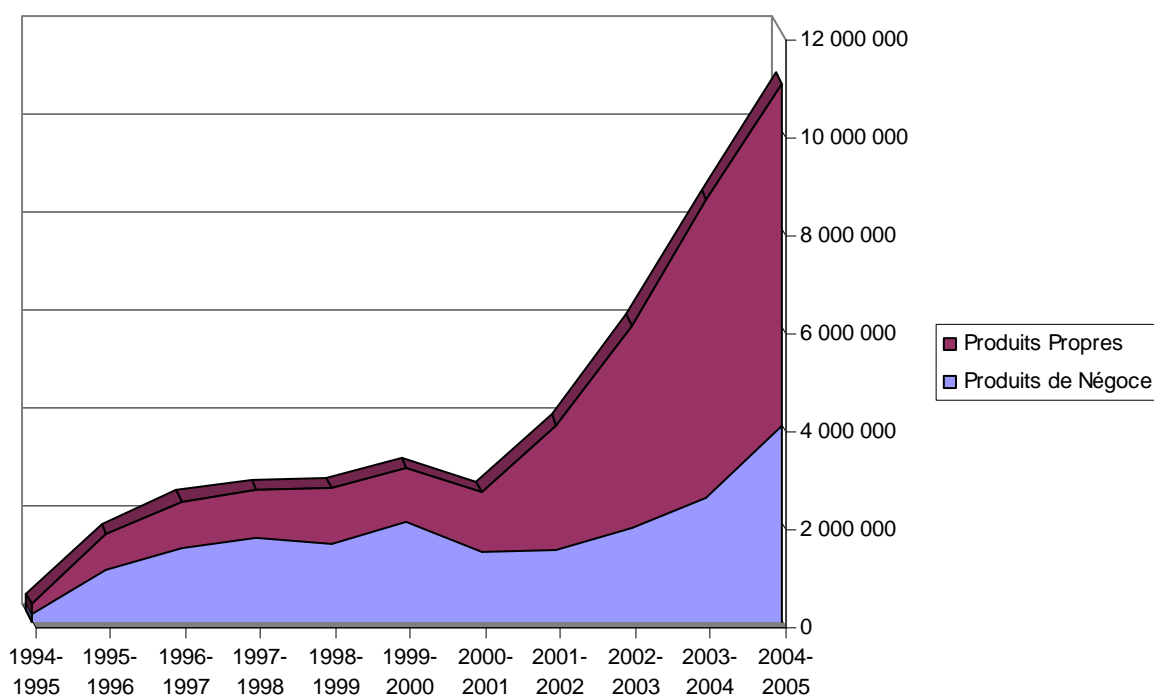
MASTRAD trouve son origine en 1994, avec la création d'un produit à fort contenu technologique, le savon en acier anti-odeur DEOS. Fort de ce premier succès sur un produit développé en propre, la Société a depuis lors développé plusieurs gammes de produits qui constituent aujourd'hui l'essentiel de son Chiffre d'affaires (64 % sur l'exercice clos au 30 juin 2005).

En complément de ses créations et afin d'assurer un volume suffisant et de financer le développement de ses propres gammes de produits, MASTRAD distribue des produits de négoce dont certains en exclusivité.

Dans tous les cas MASTRAD est un distributeur. L'activité « produits propres » correspond à la commercialisation de produits que MASTRAD crée et fait fabriquer ; la partie « négoce » correspond à des produits achetés par MASTRAD pour les commercialiser.

La part de ce Chiffre d'affaires, du fait de la montée en puissance de la gamme de produits propres, a tendance à être en baisse depuis 1999, excepté sur l'exercice 2004/2005.

Graphique d'évolution de la répartition du Chiffre d'affaires entre produits de négoce, produits sur brevets déposés et produits sur modèles déposés



	31/12/05 (6 mois)	%	EX 04/05	en %	EX 03/04	en %	EX 02/03	en %
Produits de négoce	2 275	33%	3 949	36%	2 458	29%	1 852	31%
Produits « propres »	4 534	67%	6 996	64%	6 107	72%	4 181	69%

L'activité de la Société ne supporte pas de saisonnalité marquée.

A l'exception de la principale gamme de produits (gants de cuisine et maniques) qui représente près de 40% du chiffre d'affaires de la Société, le chiffre d'affaires par produits est très diversifié, la deuxième ligne de produits représentant de l'ordre de 5%. Le poids des 5 premiers produits s'établit à 56% du chiffre d'affaires. (sur la base des comptes semestriels au 31 décembre 2005).

Les différences de marge entre les produits ne sont pas significatives.

Comme précisé au paragraphe 4.1.3 la Société peut présenter une sensibilité à l'évolution du coût de la silicone, principale matière première utilisée.

La silicone est un composé minéral non organique contrairement au plastique et n'entre donc pas dans cette catégorie.

La composante essentielle de la silicone est le silicium (sable), qui sans être totalement décorrélée du prix du pétrole, l'est dans une large mesure.

Les fluctuations du prix de la matière première dans les années passées étaient dues à des tensions sur les outils de production. Ces tensions n'existent pratiquement plus aujourd'hui, les grands chimistes ayant ajusté leur appareil de production pour faire face à la demande.

Les prix ont été globalement stables, voire à la baisse sur certaines qualités, durant tout 2005 et il n'y a pas de raison de croire qu'il en sera différemment sur les 12 prochains mois.

6.1.2 Une offre large de produits innovants

L'offre de produits MASTRAD peut être segmentée en plusieurs familles principales d'objets culinaires, correspondant à des fonctions différentes. Ces produits s'adressent essentiellement à une clientèle de particuliers mais également, pour une part croissante, à des professionnels et en B to B. Les principales gammes sont les suivantes :

➤ **Gamme Préparation :**

Cette gamme est dédiée aux outils de préparations culinaires. Les produits phare en sont le savon d'acier DEOS (produit historique de MASTRAD, il fait référence et a déjà été vendu à plus de 1,7 millions d'unités, c'est donc une des preuves de la pérennité des produits MASTRAD), la gamme de spatules et pinceaux intégralement réalisés en silicone (plus de 1,6 millions d'unités vendues), la gamme d'éplucheurs Elios (plus de 1,1 millions d'unités vendus grâce à ses lames julienne et en céramique de zircone).

Cette gamme est appelée à s'étoffer avec les sorties prochaines d'une gamme de spatules bi-matériaux (utilisation de polymères nouvelle génération), de distributeurs et pots à épices.

➤ **Gamme Cuisson :**

MASTRAD a développé et commercialisé depuis 2000 une gamme d'ustensiles dédiés à la cuisson.

Cette gamme, qui connaît un succès retentissant (plus de 3,2 millions d'exemplaires du gant ORKA vendus dans une quarantaine de pays et 336 000 poires à sauce), est représentatif de la politique de développement produits de la Société, alliant une image de qualité et d'innovation, tout en possédant un design reconnaissable.

Conçus généralement en silicone, les produits de cette gamme présentent une résistance thermique élevée (300 °C), tout en assurant une sécurité (produits antidérapants et non poreux) et une hygiène alimentaire (capacité à être lavés en machine) beaucoup plus performante que les produits classiques.

Ces produits font l'objet de plusieurs brevets.

Les sorties actuelles de nouvelles versions du gant, du cuit-œufs et de papillotes en silicone garantissent le développement de cette gamme stratégique et ne font que préfigurer d'autres lancements de produits qui auront lieu courant 2006.

➤ **Gamme Pâtisserie :**

Dédiée à la pâtisserie cette gamme déjà florissante grâce aux ventes des bols antidérapants acier et silicone, du chalumeau de cuisine ou des siphons à crème chantilly (et à leurs ventes récurrentes de consommables) s'est récemment étoffée : depuis 2005, MASTRAD a lancé une gamme de moules et plaques de cuisson en silicone, objet de 2 brevets.

Cette gamme fait déjà référence au niveau international : les moules de cuisson et la gamme ORKA sont cités dans la presse étrangère, en particulier aux Etats-Unis, comme récemment par le Wall Street Journal dans un article du 16 juin 2005.

➤ **Gamme électronique :**

MASTRAD a développé depuis 1998 une gamme de sondes de contrôle de température et de minuteurs alliant une grande simplicité d'utilisation à une technologie avancée. Cette gamme en croissance permanente représente un Chiffre d'affaires substantiel, appelé à se développer lors du lancement d'une nouvelle sonde brevetée pour laquelle MASTRAD a bénéficié d'une aide à l'embauche par OSEO / ANVAR.

➤ **Gamme Bar :**

Afin de satisfaire la soif du marché pour des articles dédiés au vin et aux spiritueux et réalisant que cette niche n'était couverte que par trois acteurs en France, MASTRAD a lancé en 2003 une gamme comportant tire bouchons, accessoires de cocktail, pince du Barman, accessoires de service pour le vin. Cette gamme est appelée à s'étoffer.

➤ **Gamme Table et extérieur :**

La table, en intérieur ou en extérieur est une extension naturelle de la cuisine. MASTRAD commercialise depuis plusieurs années une petite gamme d'accessoires de table, dont les meilleurs éléments sont les dessous de plat en silicone, la gamme anti-dérapante Colorgrip et le, maintenant classique, chauffe plats micro-ondables Magma.

➤ **Gamme Enfants :**

Afin de se positionner sur ce segment porteur, une gamme d'ustensiles à destination des enfants est en cours de développement. Les premières mises sur le marché s'effectueront courant 2006.

Enfin une gamme d'ustensiles à vocation plus décorative est en cours de développement et devrait être lancée d'ici la fin de l'année 2006.

Les produits MASTRAD ont été reconnus au fil des années par **l'obtention de nombreux prix d'invention, de design et de marketing**, tant en France qu'à l'international : Concours Lépine – Grand Prix INPI, Salon International des Inventions de Genève, Best Product of the Year - Chicago, Best Houseware Product - Londres, Grand Prix Stratégie du Design, Etoiles du Design (APCI).

Ainsi, MASTRAD dispose aujourd'hui d'une offre produits en ustensiles de cuisine large, comptant plus de 230 références. Parmi ces produits, on peut distinguer les « classiques », qui assurent une base de renouvellement du Chiffre d'affaires de plus en plus importante, et les « nouveautés » dont la montée en puissance constitue une des bases de la croissance anticipée.

6.1.3 Une offre de produits spécifique

➤ **Un design reconnu pour des produits fonctionnels de qualité**

MASTRAD conçoit des gammes de produits novateurs sur le plan fonctionnel. Les produits doivent en premier lieu rendre un vrai service, être innovants et simples à utiliser (« l'Art de l'utile »). Leur design n'est pas un exercice de style mais contribue d'abord à l'ergonomie.

Mathieu LION souhaite continuer à développer une image de qualité et d'innovation, et construire une marque forte grâce à un design reconnaissable par le public. Dans cette perspective, MASTRAD développe ses produits en collaboration étroite avec Lucas Bignon qui dirige l'agence de design Lukà Design. Spécialisé dans les prototypes automobiles et l'art de la table, il est exclusif à MASTRAD pour le domaine table et cuisine. MASTRAD protège intellectuellement ses produits et ses marques.

➤ **Une stratégie active de protection intellectuelle**

. La Société dépose des modèles sur l'ensemble de ses créations et elle dépose des brevets dès lors que la nouveauté peut être brevetée. MASTRAD respecte et fait respecter la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle est le premier poste d'investissements de la Société. De plus la Société alloue les moyens financiers nécessaires au maintien et à la défense de ses titres.

➤ **Une bonne intégration technologique des matériaux**

Fort de sa cellule Recherche et Développement ainsi que de ses relations avec trois bureaux d'études proches de ses sous-traitants de production, la Société MASTRAD conçoit ses gammes en intégrant de nouveaux matériaux (lames en céramique de zircone, injection de silicone sur l'acier) et en maîtrisant des techniques complexes (transmission de température en environnements extrêmes, four et congélateur, résistance des matériaux aux corrosions alimentaires,...).

De plus, MASTRAD entretient une collaboration étroite avec des producteurs de matières premières comme General Electric, Dupont de Nemours, Rhodia.

➤ Des produits homologués et certifiés au plan international

MASTRAD bénéficie d'une forte capacité à mettre au point des produits répondant aux normes.

Lors de la mise au point des produits, le laboratoire interne procède à la modélisation suivie de tests de résistance à la traction, à l'étirement et à la chaleur. Ensuite les produits sont soumis à des tests par un laboratoire européen SGS (Société Générale de Surveillance) ou LNE (Laboratoire National d'Essais).

Tous les produits en contact avec les aliments sont conformes aux normes alimentaires européennes et/ou américaines.

Les produits électroniques sont conformes aux normes de compatibilité électromagnétique.

Les produits pouvant être utilisés par les enfants font l'objet de tests particuliers relatifs à la sécurité et au contact buccal.

Ainsi, tout nouveau produit est validé en termes de normes avant sa commercialisation.

➤ Une notoriété des produits bien établie auprès des distributeurs et du grand public

Afin de soutenir les lancements de nouvelles gammes et de renforcer sa notoriété auprès des distributeurs et du grand public, MASTRAD mène une politique active de presse. Cette politique de communication se traduit par une présence très forte dans les médias, avec de très nombreux articles et passages dans des émissions de TV et radio. Cette démarche est complétée par une participation régulière aux grands salons internationaux (Maison & Objet à Paris – Ambiente à Frankfurt – MACEF à Milan – Exclusively Houseware à Londres - Autumn Fair & NEC à Birmingham). MASTRAD est en outre présente sur plus de 15 autres salons par le biais de ses distributeurs étrangers. Par ailleurs, MASTRAD édite annuellement un catalogue bilingue de l'ensemble de ses produits, tiré à environ 5 000 exemplaires. MASTRAD envisage d'intensifier sa communication grand public.

➤ Un positionnement moyen haut de gamme

MASTRAD conçoit des produits constituant une gamme cohérente, située dans le moyen / haut de gamme du marché. Ainsi, la Société n'entend pas rivaliser avec les nombreux fabricants / importateurs d'ustensiles « basiques ». La Société communique sur des produits alliant qualité et sécurité, mariant toujours la forme (design élaboré) et la fonction, avec un aspect innovation fort. Ainsi, on citera les prix publics représentatifs suivants :

Gant ORKA	25 €
Eplucheur ELIOS	8 €
Savon acier DEOS	12 €
Chauffe-plat micro-onde	52 €
Spatule Silicone	7 €

➤ Une durée d'exploitation longue pour les produits propres

Les produits propres de l'offre MASTRAD, du fait de l'« utilité » et de l'innovation qu'ils apportent, et de la haute satisfaction consommateur, ont une durée de vie longue et bénéficient du « bouche à oreille ». Après le lancement d'un produit, on observe ainsi une montée en puissance sur environ trois ans suivie d'une stabilisation les années suivantes, sans investissement complémentaire. Ainsi, les « anciens » produits contribuent-ils de façon récurrente à l'activité.

➤ Une stratégie de marque

MASTRAD mène une politique active de marque en accord avec son positionnement moyen haut de gamme et une distribution sélective. Ceci a consisté, fin 2002 début 2003, notamment en une refonte de l'identité visuelle, la définition d'une charte graphique et la mise à disposition d'outils de merchandising à destination des boutiques.

Afin d'accroître la notoriété de la marque à l'étranger, MASTRAD privilégie désormais la distribution en direct ou via des distributeurs désireux de mettre en avant la marque MASTRAD et l'ensemble de son catalogue.

6.1.4 Une forte présence à l'export

MASTRAD est très présente à l'export. La Société a réalisé 64% de son Chiffre d'affaires à l'export sur le premier semestre de l'exercice en cours, contre 59% sur le dernier exercice clos au 30 juin 2005 56% sur l'exercice précédent. Une part significative du Chiffre d'affaires à l'export est faite à destination du continent Nord américain.

La répartition par secteur géographique du Chiffre d'affaires de MASTRAD, sur les trois derniers exercices, est la suivante :

en K€	31/12/2005		2004-2005		2003-2004		2002/2003	
France	2 414	36,3%	4 457	40,9%	3 774	44,5%	2 858	47,8%
USA	2 288	34,4%	3 657	33,5%	2 734	32,3%	1 371	22,9%
Canada	748	11,3%	966	8,9%	443	5,2%	542	9,1%
Asie	186	2,8%	343	3,2%	89	1,1%	65	1,1%
Allemagne	209	1,6%	307	2,8%	352	4,2%	284	4,8%
Angleterre	242	3,6%	187	1,7%	249	2,9%	204	3,4%
Europe Autres	538	8,2%	816	7,5%	650	7,7%	551	9,2%
Océanie	100	1,5%	103	0,9%	149	1,8%	86	1,4%
Autres	21	0,3%	69	0,6%	31	0,4%	16	0,3%
Total	6 646	100,0%	10 905	100,0%	8 471	100,0%	5 977	100,0%

6.1.5 Un process « industriel » maîtrisé

La conception et le lancement des nouveaux produits constituent maintenant un process bien établi qui se décompose selon les principales phases suivantes :

➤ La création

Mathieu LION, épaulé par le département Recherche et Développement est à l'origine de la conceptualisation de la plupart des nouveaux produits. Une fois le cahier des charges défini, celui-ci est transmis aux designers internes ou à l'un des bureaux de design travaillant pour la Société, en particulier Luka design.

➤ Conception du produit

Cette phase de conception, qui passe par la réalisation de dessins en 2D puis en 3D et le maquettage, est de plus en plus développée en interne par la cellule de Recherche et Développement.

Après dépôt de modèles et le cas échéant de brevet, le projet est alors soumis à l'un des sous-traitants de la Société pour étude de faisabilité, chiffrage et prototypage.

➤ Proposition du fabricant sous-traitant et prototype

Sur la base de ce premier projet, le sous-traitant fait une proposition de production à la Société, incluant des estimations de prix de production et de prix de l'outillage. Ce dernier sera pris en charge par MASTRAD qui est propriétaire de ses moules. Après approbation de ce devis, un prototype est construit. Parallèlement, le packaging est étudié.

➤ Finition des moules et pré-série

Après modifications éventuelles du prototype, MASTRAD donne son accord pour la finition des moules et le lancement d'une pré série. Celle-ci est alors rapidement testée par les commerciaux de la Société auprès d'une partie de la clientèle, afin de fixer définitivement le prix de vente et surtout de définir les quantités de lancement.

➤ Certification / homologation et validation qualité

Chaque matériau et chaque couleur font l'objet de contrôles de normes de qualité suivant les normes européennes, ou américaines (FDA) ou japonaises.

➤ Envoi de la première commande

Sur la base des informations recueillies par les commerciaux, MASTRAD lance alors la première commande. Celle-ci, dans un délai de l'ordre de 60 jours, part en container de Hong-Kong. Arrivés au Havre, les produits sont ensuite acheminés vers la base logistique de MASTRAD, l'ensemble des fonctions logistiques étant sous-traité auprès d'un logisticien. La plupart des Les distributeurs étrangers enlèvent directement la marchandise à HONG KONG ou en Chine.

➤ Politique de réassort

MASTRAD dispose d'une cellule achats qui, en fonction de l'état des stocks et de la courbe de vie des produits, réalise tous les quinze jours des propositions de réassorts qui sont toutes validées in fine par la Direction Générale. Ainsi, le risque de stocks supporté par la Société concerne uniquement les réassorts, en dehors des exportations acheminées directement vers les clients.

6.1.6 Une forte capacité à créer de nouveaux produits

MASTRAD est positionnée sur une niche de marché où la capacité à développer ses gammes est un facteur clé de succès important. Disposant aujourd'hui d'un véritable savoir-faire dans la conception de produits design fonctionnels et dans la maîtrise de matériaux techniques, MASTRAD entend profiter de l'engouement des ménages pour des produits emprunts de nouveauté qui embellissent leurs cuisine et leurs tables.

Dans cette perspective, MASTRAD envisage le lancement de 30 à 40 nouveaux produits dans les mois à venir. Parmi les produits en lancement à court terme, on notera :

- « Papillote » et cuit-vapeur en silicone, permettant une nouvelle façon de cuisiner : en alliant les bienfaits de la cuisson à l'étouffée (vitamines préservées, goût renforcé) aux contraintes de la vie moderne (micro-ondes ou four, facilité d'entretien, sans matière grasse, portions individuelles).
- Une nouvelle génération de sondes de cuisson
- Le manège cuit-œufs permettant de cuire et de manipuler les œufs en toute facilité. Livré avec quatre coquetiers en silicone amovibles résistant à 300°C et de pocheuses en silicone, il est équipé d'un minuteur résistant à la vapeur d'eau.
- Une gamme de fixation à ventouses très puissantes (crochets, barres de suspensions, porte-mémo) et aux couleurs actuelles.

- Chariots isothermes
- Spatules et ustensiles bi et tri matériaux
- Nouveau modèle de gant en silicone pour une meilleure segmentation du marché
- Nouvelle gamme de produits enfants : l'univers de la cuisine des enfants est un nouveau marché très prometteur. Plusieurs produits sont en phase de développement et seront lancés en 2006 et 2007.

6.2 Un marché des ustensiles de cuisine fragmenté

Le marché des ustensiles de cuisines constitue un segment des arts de la table, qui est une des composantes de l'équipement du logement.

6.2.1 Un segment du marché des arts ménagers et de la table

Dans une étude diffusée sur le site internet du CBI (Center for the Promotion of Imports – site <http://cbi.nl/>), le marché des équipements de la table et de la cuisine, mesuré en termes de consommation, est estimé à environ 20,1 Milliards € en Europe (à 25 pays) en 2003, en croissance de 3,3% par rapport à l'année précédente.

Cette étude fait ressortir qu'en Europe, la France est le premier marché de la table et de l'équipement de la cuisine représentant 25,2% de l'ensemble suivi du Royaume Uni (16,6%), de l'Italie (15,2%), de l'Allemagne (14,1%), de l'Espagne (6,5%), des Pays Bas (3,4%) et de la Belgique (2%).

Les dépenses des consommateurs par segment de marché se décomposent de la façon suivante :

- la verrerie représente 27,6% des arts de la table;
- les ustensiles en plastique 31,6% ;
- la coutellerie 11,1% ;
- les articles en céramique 16,6%;
- les services de table 13,2%

Les chiffres précédents n'intègrent pas de chiffres relatifs à la consommation d'articles en métal et en bois, segments sur lesquels MASTRAD est aussi présente.

Les articles créés et commercialisés par MASTRAD font donc partie de l'univers des arts ménagers et de la table, secteur très fragmenté. Les segments adressés par MASTRAD sont variés : ustensiles de cuisson, coutellerie, plastiques, métal.

6.2.2 Une offre d'ustensiles de cuisine scindée en deux

L'univers des arts ménagers regroupe de nombreux produits qui, en fonction de leurs caractéristiques, peuvent bénéficier de croissances très différentes. Les appréciations globales d'évolution du marché sont ainsi à nuancer très fortement selon plusieurs types d'offres.

Globalement, l'offre des ustensiles se divise en deux catégories :

- l'offre traditionnelle, qui mise sur l'aspect utilitaire : cette proposition a souffert récemment de la mauvaise conjoncture, les prix de ces produits étant orientés à la baisse et le consommateur n'étant motivé à l'achat par aucune nouveauté. Dans ce segment figure notamment celui des arts de la table classique (vaissellerie, couverts,...) en stagnation depuis plusieurs années du fait d'une offre peu renouvelée et de l'évolution des modes de vie ;

- l'offre plus innovante, qui fonctionne comme un relais de croissance. Tout en évitant la concurrence à bas prix des pays asiatiques, ils répondent à des demandes profondes de la part des consommateurs. Leur offre, à l'instar de celle de MASTRAD, répond à la fois à un besoin fonctionnel et à un désir de produits innovants (technicité, association nouvelle de matériaux, design et coloris, hygiène, sécurité).

Ces innovations dans les arts ménagers ont lieu à deux niveaux : technique et esthétique. De par son offre (décrite au paragraphe 6.1), MASTRAD semble particulièrement bien préparée à cette problématique, ce qui lui permet de bénéficier de taux de croissance importants, relativement décorrélés d'un marché offrant essentiellement des produits conventionnels.

Un environnement favorable à la croissance de la gamme MASTRAD

➤ **Un marché bénéficiant de l'augmentation du temps libre**

Les ménages qui constituent le cœur de marché de cette industrie accordent de plus en plus d'intérêt à leur maison. Cette tendance structurelle s'inscrit dans celle du cocooning et de l'augmentation du temps libre qui valorisent les activités d'intérieur.

➤ **Un fort développement des dimensions esthétique / technique**

Concernant les arts ménagers, les consommateurs recherchent des articles ayant une forte dimension technique / ludique, et esthétique. Ce segment, qui correspond à des achats coup de cœur ou destinés à des cadeaux, apparaît en croissance, porté notamment par des canaux de distribution dynamiques. Les caractéristiques des produits les plus porteurs sont les suivantes :

Esthétique :

L'aspect utilitaire, simple, s'efface de plus en plus en faveur de considérations touchant à la forme, au design, aux couleurs... Outre son aspect fonctionnel, le produit doit intégrer une forte dimension esthétique. Ceci est rendu possible par l'arrivée de nouveaux matériaux comme le polyamide à cristaux liquides, la silicone ou les polycarbonates qui permettent aux constructeurs de s'affranchir des formes ou des couleurs imposées par les seuls métaux ou plastiques traditionnels. Les articles se montrent à la cuisine mais aussi à table.

Technique :

Les innovations techniques sont un puissant moteur du renouvellement de la demande des ménages pour des produits ayant une assez longue durée de vie. Elles permettent d'introduire une dimension ludique, essentielle pour le consommateur qui veut de moins en moins considérer la cuisine comme une tâche ménagère.

➤ **Un développement des enseignes de distribution spécialisée**

Le marché des ustensiles de cuisine, en plus d'une croissance intrinsèque conséquente bénéficie par ailleurs du dynamisme de la distribution spécialisée. De nombreuses enseignes, qui sont pour l'essentiel clientes de produits MASTRAD, se développent en effet sur le segment des arts ménagers et des petits équipements intérieurs (Du Bruit dans la Cuisine, Côté Maison, Résonances, Alice Délice, Ad'Hoc...).

On notera également l'ouverture en 2004 du Lafayette Maison à Paris suivie de 2 autres ouvertures en province en 2005 et la création à venir en région parisienne de deux centres commerciaux, dédiés à l'équipement de la maison. Le premier projet, DOMUS (Rosny-sous-Bois) a ouvert le 22 mars 2006 face au centre commercial Rosny 2. Il regroupe sur environ 60 000 m², 100 boutiques exclusivement dédiées à l'équipement de la maison. Dans un

second temps, le promoteur envisage la création de cinq centres supplémentaires de ce type en région parisienne et province. Le second projet concerne l'ouverture à Evry d'un complexe équivalent (60 000 m²) dédié à l'univers de la décoration et de la maison.

6.3 Panorama concurrentiel

6.3.1 Une concurrence très diversifiée

Dans le domaine des ustensiles de cuisine moyen / haut de gamme, MASTRAD est en concurrence avec des Sociétés essentiellement étrangères et souvent de taille internationale. Les Sociétés étrangères les mieux positionnées en Europe sont italiennes (Alessi, Guzzini, Mepra, Silikomart), danoises (Bodum, Eva Solo), allemandes (Rösle, WMF), suisses (Zyliss), espagnoles (Lekue), Nord américaines (Oxo, Cuisipro et Chef'N) et Hong Kongaise (Silicone Zone). En dehors de ces Sociétés, la concurrence est composée de très nombreuses Sociétés locales, qui proposent généralement des produits peu innovants, tant dans les fonctionnalités que dans le design, et d'importateurs et distributeurs de produits d'origine le plus souvent asiatique (France-Gift, Chevalier Diffusion).

Ainsi, la concurrence de MASTRAD est très fragmentée. Elle est composée d'une part de groupes européens ou Nord Américains, n'intervenant généralement que sur une partie de la gamme MASTRAD, et d'autre part de multiples Sociétés de petite taille.

Au niveau mondial, MASTRAD considère que ses principaux concurrents sont Oxo, Chef'N, Cuisipro, Silicone Zone, Lekue et TEFAL. Silicone Zone (Hong Kong) propose une gamme courte de produits innovants en silicone diffusée internationalement.

6.3.2 Principaux intervenants nord américains

Aux Etats-Unis et au Canada, les principaux intervenants sont :

Oxo, Cuisipro, Chef'N, Lifetime Hoan, Wilton

- Oxo :

OXO propose une large offre de produits moyen de gamme pour le ménage et la cuisine alliant ergonomie (élastomère) et innovation(essoreuse à salade brevetée). Il est à noter que le groupe OXO a été vendu en mars 2004 pour un montant d'environ 275 M\$ pour un CA 2003 de 80 M\$ par le fonds d'investissement KKR à Helen of Troy.

- Cuisipro (Canada) et Chef'N (USA) :

Ces Sociétés conçoivent et distribuent dans le monde entier des ustensiles de cuisine innovants souvent brevetés.

6.3.3 Principaux intervenants européens

Parmi les principaux intervenants européens, on citera :

- Alessi (Italie) :

ALESSI a un positionnement haut de gamme, où le design apparaît prépondérant. ALESSI s'appuie sur plus de 20 designers internationaux (dont Philippe Starck) pour la création de ses produits.

- Silikomart (Italie) :

SILIKOMART est un fabricant italien de silicone qui s'adresse aux professionnels de la restauration et du grand public avec une gamme large de moules en silicone à laquelle s'ajoutent plusieurs ustensiles.

- **Bodum (Danemark) :**

BODUM est une marque internationale à très forte notoriété, avec sa gamme de cafetières à piston, notamment. BODUM est positionné moyen / haut de gamme. BODUM a depuis longtemps compris l'intérêt du design pour les ustensiles de cuisine et l'art de la table selon son principe commercial : « le bon design n'est pas forcément cher ».

- **Eva Solo (Danemark) :**

EVA SOLO est une marque danoise haut de gamme qui propose des produits pour la cuisine et la table. La ligne des articles est épurée ; et le design est très travaillé avec des matériaux de grande qualité : verre, céramique, néoprène, aluminium...

- **Rösle (Allemagne) :**

ROSLE utilise l'inox comme matériau de prédilection. La gamme est large, et à destination d'une clientèle de particuliers et de professionnels. Le positionnement de Rösle est résolument haut de gamme.

- **WMF (Allemagne) :**

WMF propose à destination des particuliers et des professionnels une large gamme de produits pour la table et la cuisine : couverts, cuisson, articles culinaires, orfèvrerie et verrerie. Elle se positionne sur le créneau du moyen de gamme.

- **Leifheit (Allemagne) :**

Leader européen des produits ménagers (Cf Birambeau paragraphe 6.3.4)

- **Zyliss (Suisse) :**

ZYLISS a développé une offre d'ustensiles moyenne gamme très fonctionnelle avec une très bonne intelligence du merchandising. Cette marque est multi-réseaux (spécialisés et grande distribution).

- **Lekue (Espagne)**

Lekue propose un large assortiment de produits en silicone et est présent à l'international.

- **Brabantia (Hollande)**

Brabantia est leader de la poubelle inox haut de gamme.

6.3.4 Acteurs français du marché des ustensiles de cuisine

Il existe de nombreux acteurs français intervenant sur le secteur de la conception et commercialisation d'ustensiles de cuisine. Les plus représentatifs sont les suivants :

- **TEFAL (France) : Filiale du groupe SEB, coté sur le marché EUROLIST de EURONEXT**

TEFAL est leader européen en grande distribution tant sur le plan du matériel de cuisson que des ustensiles. Ces dernières années, TEFAL a introduit de nouvelles gammes d'ustensiles innovantes, avec un positionnement plus haut de gamme, et notamment une gamme de silicone. De par sa forte présence en grande distribution et du faible niveau de marge concédé aux revendeurs, TEFAL est peu représentée sur le circuit sélectif. SEB a acquis All Clad (Chiffre d'affaires 105 M€) pour 209 M€.

- **DEMARLE (France) – filiale du groupe SASA Industrie, coté sur le marché EUROLIST de EURONEXT**

DEMARLE a construit son succès sur une innovation développée par son fondateur : le silicone alimentaire résistant aux hautes températures, et qui permet de remplacer avantageusement les matériaux traditionnels. Le produit star est le moule « Flexipan » en toile de verre enduite de silicone qui en conservant les qualités mentionnées ci-dessus peut avoir les formes les plus variées. DEMARLE commercialise ses produits auprès des professionnels de la restauration et en vente à domicile.

- **Matfer (France) :**

Le groupe MATFER conçoit, fabrique et exporte dans plus de 60 pays la plupart des articles et outils nécessaires aux professionnels des métiers de bouche.

- **Birambeau (France) :**

BIRAMBEAU est un fabricant d'ustensiles de cuisine et s'est associé au groupe Leifheit, leader européen des produits ménagers. La gamme est large et diffusée essentiellement en grande distribution.

- **Le Creuset (France)**

A côté de sa gamme traditionnelle en fonte, Le Creuset a développé une gamme d'ustensiles de cuisine et d'accessoires pour le bar. Le Creuset distribue ses produits à l'étranger via des filiales en propre.

- **Arc International**

Arc International, essentiellement positionné dans la verrerie mène une politique de croissance externe active avec une incursion récente vers le secteur de la cuisine (acquisition de Lagostina)

6.3.5 Avantages concurrentiels de MASTRAD

Les facteurs compétitifs du secteur sont l'innovation, la qualité, la taille de la gamme, la publicité grand public et l'espace linéaire chez les détaillants. La capacité à lancer régulièrement de nouveaux produits est un facteur important dans la catégorie des produits MASTRAD.

Ainsi, les avantages concurrentiels de la Société sont :

- un savoir-faire dans la conception, la création et le lancement régulier de nouvelles gammes de produits ;
- la maîtrise de canaux de distribution diversifiés avec un taux de pénétration élevé du tissu des détaillants français, suisses, belges, anglais, italiens et Nord Américains;
- un excellent rapport qualité/prix grâce à des coûts de fabrication optimisés ;
- des produits dont le design et le caractère innovant sont reconnus ;
- le dépôt et la défense de ses titres de propriété intellectuelle à l'international ;
- un statut de marque établie auprès des circuits spécialisés et de leur clientèle ;
- une forte couverture presse en France, aux USA, au Japon et en Italie

6.4 Organisation et moyens

6.4.1 Les moyens humains

Mathieu LION, Président Directeur Général, 42 ans, Université Paris-Dauphine, est le fondateur de la Société, en 1994. Il a accompli sa carrière professionnelle, préalablement à la création de MASTRAD dans le développement de concepts pour une clientèle de restaurants et de chaînes hôtelières.

Après une expérience de direction de restaurant en France, il a été directeur des ventes de MATFER aux USA (10 M\$ de CA), où il a connu un succès important avec l'importation du concept de la pierre à cuire. Mathieu LION a ensuite travaillé, toujours aux Etats-Unis, pendant quatre ans pour les Sociétés d'équipements de cuisine RYKOFF et IWATANI, en tant que conseiller indépendant pour la définition de l'ensemble des fonctions et équipements liés aux cuisines et au service à table pour des chaînes hôtelières.

Désireux de s'orienter vers les marchés grand public des ustensiles de cuisine, qu'il juge durablement porteurs, il décide de mettre en œuvre ses idées au sein de sa propre structure et crée MASTRAD en 1994.

Mathieu LION dispose ainsi d'une grande expérience du marché des Arts de la Table et de la Cuisine aux USA, en Europe et en France, avec une forte orientation marketing produits.

Anne-Laure NABAT, Directeur Général Délégué, diplômée de l'ESC Lyon 1993 où elle a suivi une spécialisation en création d'entreprise au sein du Centre des entrepreneurs, a rejoint Mathieu LION pour fonder MASTRAD en 1994. Dès l'origine, associée au capital, elle occupe les fonctions de Directeur commercial France qu'elle occupe toujours aujourd'hui tout en étant Directeur Général Délégué de la Société.

Thibault HOUELLEU, Directeur Export, Maîtrise en Sciences Economiques et IAE, spécialité commerce international, a réalisé l'essentiel de son parcours professionnel en développement commercial à l'export, en particulier pour des articles culinaires et des équipements hôteliers. Il connaît MASTRAD depuis l'origine et avait été agent commercial pour MASTRAD avant d'intégrer la Société en 2003.

Nicolas MOINAUX, Responsable Juridique et Financier, DESS Finance d'entreprise Paris Dauphine, a plus de 10 ans d'expérience en contrôle de gestion et direction financière. Il a d'abord exercé ces responsabilités dans une Société de Recherche Clinique puis chez BMG Music Publishing France (groupe Bertelsmann) avant de rejoindre MASTRAD à l'automne 2005.

Afin d'accompagner sa croissance, MASTRAD a renforcé sa structure en 2004 et 2005 et devrait poursuivre en 2006. Ses principales composantes sont les suivantes :

- Département R&D et Marketing : un ingénieur, un technicien supérieur, un designer, un chef de produits et une assistante.
- Département Export : un Directeur Export, une assistante dédiée à la zone Amérique et deux autres assistantes, ainsi qu'un Directeur Commercial Royaume Uni supervisant des agents commerciaux.
- Département Commercial France : Le Directeur Commercial supervisant un commercial Grands comptes, une assistante, un responsable Administration des Ventes, deux démonstratrices et une équipe de huit VRP multicatés.
- Département Achats & Logistique : un responsable et une logisticienne
- Département Finance Gestion : cinq personnes dont un responsable comptable et un contrôleur de gestion
- Services Généraux, SAV et accueil : trois personnes

6.4.2 Une clientèle très diversifiée

➤ Un portefeuille de clients en France très réparti :

MASTRAD dispose d'une couverture nationale, et commercialise ses produits via différents canaux de distribution. La Société compte à ce jour en France plus de 1 000 clients actifs, avec un fort taux de pénétration des points de vente où la Société souhaite être référencée. Du fait de cette atomisation, le risque client est donc très faible.

Cependant, même si la clientèle en France est bien identifiée, MASTRAD estime que le potentiel de développement du Chiffre d'affaires en France est élevé car la couverture en produits MASTRAD peut encore être développée dans la plupart des circuits de distribution.

Les différents canaux de distribution et les principaux clients par canal (avec le pourcentage du CA France réalisé) sont les suivants :

Détaillants indépendants	Chaînes et groupements	Grands Magasins	VPC	Grossistes Restauration	Promotion	TV Achat
---------------------------------	-------------------------------	------------------------	------------	--------------------------------	------------------	-----------------

	de détaillants			Pro		
30%	21%	8%	33%	4%	3%	1%
Plus de 600 points de vente La Carpe Francis Batt	Plus de 350 points de vente Geneviève Lethu Culinarion Kitchen Bazaar Du Bruit dans la Cuisine Résonances Côté Maison Ambiance et Styles Histoires de Maison Alice delice	Environ 80 points de vente Printemps Galeries Lafayette BHV Le Bon Marché	Toute la VPC française Mathon La Redoute 3 Suisses CAMIF Quelle Becquet Homme Femme Moderne Blanche Porte Sedao Fémina, Elle, La Cantinière, Fortunat, Weight Watchers,	Ecotel Chomette Favor Tellier Bovida Corpo Simon Monsieur Net	Agences de publicité par l'Objet marques alimentaires	Télleshopping TF1 HSS (M6 Boutique & Canal Club)

➤ **Une présence très forte à l'export :**

MASTRAD réalise la majeure partie de son activité export via un réseau de distributeurs dans environ 45 pays en Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine et Asie. L'essentiel de ces ventes sont produites à la commande et prépayées par le client (76% du Chiffre d'affaires export sur l'exercice clos au 30 juin 2005) avec un effet bénéfique sur le besoin en fonds de roulement).

Depuis 2005, afin de mieux maîtriser sa distribution et renforcer la présence de la marque en Europe, MASTRAD s'adresse directement aux marchés anglais et italien.

Les produits de MASTRAD, sous sa marque ORKA, sont aujourd'hui présents chez tous les acteurs principaux de la distribution aux USA , à savoir :

Groupe Federated, Bed Bath and Beyond, Linen and Things, Williams Sonoma, Sharper Image, QVC, Costco, Target, The Pampered Chef, Hammacher Schlemmer, Brookstone, Amazone.

Le Japon et l'Angleterre sont en développement rapide :

Des enseignes telles que John Lewis, Lakeland Plastic, QVC, Amazone distribuent les produits MASTRAD outre Manche.

Au Japon : Takashimaya, Sony Piazza, Tokyu Hands ont d'ores et déjà référencé MASTRAD.

6.4.3 Organisation commerciale

En France, la force commerciale est organisée autour de 8 VRP multi-cartes et le responsable Administration des Ventes qui gèrent la clientèle de détaillants. Les grands comptes sont gérés en direct par Anne-Laure Nabat, en collaboration avec un commercial grands comptes et une assistante.

La partie Export est gérée en direct par Mathieu LION pour la partie Amérique du Nord avec l'aide d'une assistante dédiée à l'Amérique. Les autres zones export sont développées par le Directeur Export assisté de deux personnes.

Le Royaume Uni est depuis courant 2005 géré directement depuis l'Angleterre par un responsable supervisant une équipe d'agents. Les résultats sont déjà très prometteurs et le concept de distribution directe devrait être amené à se développer.

6.4.4 Organisation de la sous-traitance

6.4.4.1 Une sélection rigoureuse des sous-traitants

La totalité de la production est sous-traitée, auprès d'une dizaine d'usines dont les principales sont certifiées ISO 9001, situées principalement en Asie, ainsi que trois usines en France pour la fabrication des savons d'acier (usine Guy Degrenne), des chauffe plats (Emile Henry) et un plasturgiste. Les sous-traitants doivent remplir un cahier des charges rigoureux avant d'être éventuellement sélectionnés.

Par ailleurs, MASTRAD a conforté ses approvisionnements en ayant identifié, pour chacun des produits, un second sous-traitant capable d'intervenir en cas d'éventuelle défaillance du sous-traitant principal ou de surcharge d'activité.

La Société s'assure régulièrement du respect par ses principaux fournisseurs de leurs obligations réglementaires.

6.4.4.2 Une logistique entièrement sous-traitée

La logistique est entièrement sous-traitée auprès d'un transitaire et d'un entrepôt. Les produits, déjà emballés sous packaging final, sont embarqués en containers complets par le transitaire qui assure le transport (maritime ou aérien), le dédouanement, puis le transport terrestre jusqu'aux entrepôts en région parisienne, d'où sont préparées et expédiées les commandes finales.

Les ventes des distributeurs export sont généralement FOB Chine ou Hong Kong : les clients se chargeant eux-mêmes de la logistique (transport et stockage).

6.5 Stratégie de développement de la Société

Le groupe MASTRAD anticipe la poursuite de son développement suivant les axes stratégiques suivants :

- L'intensification du lancement de nouveaux produits en cours de développement,
- le développement de la commercialisation en direct à l'international via des bureaux de vente,
- le développement de la filiale J'AVEC, dont la vocation est le développement vers de nouveaux réseaux de distribution :
 - la grande distribution au niveau international, via une gamme d'ustensiles innovants, spécifiques et avec une marque distincte.
 - La clientèle cadeaux design via une gamme de produits en importation exclusive sur une partie de l'Europe,
- l'ouverture d'une filiale à Hong Kong spécialisée dans les achats et le contrôle qualité
- l'ouverture d'une unité de fabrication pour un meilleur contrôle de la production par la création d'une joint-venture avec deux partenaires industriels chinois,
- la prise de participation et l'établissement de corners dans des réseaux de distribution spécialisés,
- l'acquisition de droits intellectuels, brevets et modèles.

Les axes prioritaires de développement sont :

6.5.1 La diversification par la création d'une filiale

La filiale JAVEC, détenue à 100% par MASTRAD a été créée en 2003, avec pour vocation la vente de gammes dédiées à destination de la grande distribution. Cette Société est en phase de démarrage et a réalisé des performances non représentatives en juin 2004 et juin 2005.

Le groupe met actuellement en place une stratégie active de déploiement de cette filiale selon deux axes :

1/ La vente à la grande distribution, mondiale, de produits dérivés des brevets MASTRAD, afin d'optimiser les volumes et d'offrir à ces acteurs la possibilité de commercialiser certains des produits de la Société, sous une marque distincte.

2/ Par ailleurs, et dans un souci de première diversification vers l'univers global et porteur du bien d'équipement pour la maison J'AVEC a conclu un accord de distribution exclusive pour la France et certains pays européens (Suisse, Grèce, Italie) avec un producteur asiatique de produits de décoration. Cette gamme est en pré-vente depuis le mois d'octobre et devrait constituer un relais de croissance significatif. Cette activité sera étoffée si les résultats s'avèrent positifs.

6.5.2 L'accélération du développement à l'export

Sur le premier semestre de l'exercice en cours MASTRAD a réalisé 64 % de son Chiffre d'affaires à l'export contre 59% sur l'exercice clos au 30 juin 2005. Considérant que le marché sur lequel intervient MASTRAD est un marché mondial, Mathieu LION envisage d'accélérer et de renforcer le positionnement de l'offre MASTRAD dans certains pays. A cette fin, Mathieu LION souhaite poursuivre la structuration d'une démarche export avec un développement spécifique sur certains pays identifiés

- Aux Etats-Unis, dont les ventes représentent d'ores et déjà plus de volume qu'en France, MASTRAD distribue ses produits d'une part via un contrat de distribution avec un partenaire, et d'autre part, pour les produits non référencés chez ce distributeur, par des ventes directes. Afin d'accélérer ce second canal de distribution, MASTRAD souhaite renforcer sa présence sur le marché américain. MASTRAD est aujourd'hui présente sous sa marque ORKA chez tous les détaillants significatifs du secteur.
- En Angleterre, MASTRAD a mis en place, courant 2005, une structure commerciale nouvelle avec l'embauche d'un commercial lui permettant de toucher les clients en direct. Les premiers résultats, en avance sur les objectifs initiaux de MASTRAD, valident ce choix stratégique d'une commercialisation en direct.
- De même, l'Italie et l'Allemagne, de par la structure de leurs marchés, ont fait l'objet d'une réorganisation commerciale et constituent des vecteurs de développement potentiel importants. Les premiers résultats sont très prometteurs.

6.5.3 La maîtrise de la production

Afin d'améliorer sa maîtrise de la production et de sécuriser encore son sourcing, MASTRAD envisage la création d'une joint venture avec deux partenaires industriels chinois, dont l'un d'entre eux produit déjà pour MASTRAD depuis cinq ans. Cette joint venture contrôlée par MASTRAD Hong Kong Limited, nouvelle filiale de MASTRAD, serait créée et réaliserait une partie de la production, principalement sur les produits silicone.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Informations sur l'actionnaire principal

La Société est détenue à 100% par MASTRAD FINANCE.

Le holding, MASTRAD FINANCE, a été créé en juin 2003 en vue de racheter les actionnaires minoritaires de MASTRAD et d'augmenter la participation des dirigeants de MASTRAD.

Mathieu LION en est le P.D.G., Anne-Laure NABAT D.G délégué, Jérôme Renart et la SC des Quais, représentée par Monsieur Claude Rameau sont administrateurs, ainsi que depuis le 30 juillet 2003 la Société SIPAREX Développement, représentée par Monsieur Antoine KRUG.

Informations financières MASTRAD FINANCE des exercices clos au 30 juin 2005 et 2004 :

en K€	30/06/2005	30/06/2004	30/06/2003
Chiffre d'affaires	588	0	0
Résultat d'exploitation	-34	-64	-7
Résultat courant	416	66	-7
Résultat net	411	66	-7

	30/06/2005	30/06/2004	30/06/2003
Actif immobilisé	2 944	2 978	37
Capitaux propres	1 919	1 743	30
Endettement financier	1 188	1 354	19
Total bilan	3 355	3 110	57

Des conventions existent entre MASTRAD FINANCE et la Société et entre la Société et sa filiale J'AVEC. Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes (se reporter au chapitre 19 et au paragraphe 20.3.1.2).

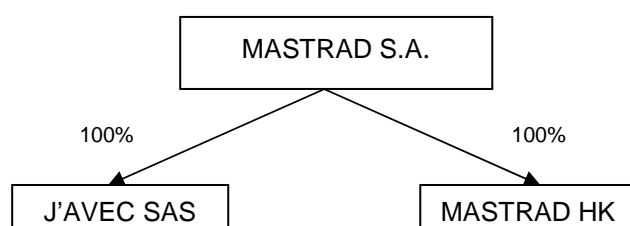
Ces conventions portent principalement sur

- des prestations de service par mise à disposition de personnel par MASTRAD FINANCE à la Société,
- de l'assistance en gestion administrative et comptable de la Société à MASTRAD FINANCE et à J'AVEC.

Les dividendes versés à MASTRAD FINANCE par la Société sont présentés au paragraphe 20.7.2.

7.2 Les filiales de la Société

A la date du présent document de base MASTRAD a deux filiales : J'AVEC et MASTRAD Hong Kong.



J'AVEC

J'AVEC, Société anonyme simplifiée au capital de 37 000 €, est détenue à 100% par MASTRAD. Le siège social est situé à Bercy Village, 16 rue François Truffaut, 75012 Paris.

Cette Société a été créée par MASTRAD FINANCE SA, holding de participation, actionnaire à 99,99% de MASTRAD, et enregistrée le 25 juin 2003.

J'AVEC a été acquise par MASTRAD auprès de MASTRAD FINANCE en date du 17 novembre 2005, jouissance 1^{er} juillet 2005, pour un montant de 38 825 €, avec le projet de développer à terme de nouveaux réseaux de clientèle : la grande distribution et le cadeau.

Chiffres clés de J'AVEC :

	30 juin 2004	30 juin 2005
Chiffre d'affaires	765 439 €	-73 460 € *
Résultat net	- 97 872 €	100 018 €

* Le Chiffre d'affaires négatif de 73 460 € provient d'une extourne d'une facture à établir comptabilisée au 30 juin 2004 et qui a donné lieu à un accord transactionnel. Le risque lié à cette opération avait fait l'objet d'une provision pour risque reprise à la clôture de l'exercice 2004/2005. Les ventes au titre de l'exercice 2004/2005 se sont élevées à 192 030 €.

Sur la base des comptes au 30 juin 2005, en €

Nom	J'AVEC
Domaine activité	Distribution d'ustensiles de cuisine et articles cadeau
% capital	100%
Capital social	37 000
Réserves	-98 193
Résultat net	100 018
Valeur d'inventaire	non applicable
Montant restant du sur les actions	non applicable
Dividende reçu au titre de 2005	non applicable
Dettes dues à MASTRAD	52 310
Dettes dues par MASTRAD	0

MASTRAD HK

MASTRAD Hong Kong Limited, Société de droit chinois, au capital de 10 000 Dollars Hong Kong €, créée le 11 janvier 2006, est détenue à 100% par MASTRAD. Le siège social est situé à
6th Floor, Alexandra House
18 Chater Road
Central, Hong Kong

La société MASTRAD Hong Kong, nouvellement créée, n'a pas eu d'activité à la date du présent document. A l'avenir, les principales missions de cette société seront :

- la coordination de la production auprès des fournisseurs de MASTRAD
- le suivi de la qualité des approvisionnements
- des prises de participation éventuelles en joint-venture

Se reporter au paragraphe 5.2.2.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif

Les bureaux de MASTRAD sont installés dans des locaux d'une superficie de 560 m² à Bercy Village, 16 rue François Truffaut, 75012 Paris. Les locaux sont loués auprès de tiers (qui n'ont aucun lien capitalistique direct ou indirect avec la Société ou avec ses dirigeants) par un bail commercial qui court depuis le 01 juillet 2004 pour une durée de 12 ans. Le loyer annuel hors charges et hors taxes s'élève à 155 000 € révisable annuellement.

Des conventions de sous location ont été signées par la Société avec MASTRAD FINANCE et J'AVEC prévoyant une sous location de locaux à usage de bureaux portant, pour chacune de ces Sociétés sur 15 m² pour un loyer annuel hors charges et hors taxes de 3 000 €, sur la durée du bail principal.

Les activités de MASTRAD nécessitent peu d'immobilisations corporelles, (la fabrication, le stockage et le transport des produits étant intégralement sous-traités). Il est cependant réalisé des investissements pour les moules réalisés par les fabricants sous-traitants (se reporter au paragraphe 5.2).

La Société n'a pas actuellement de bien pris en crédit bail.

8.2 Question environnementale

Compte tenu de son activité, MASTRAD n'est pas confrontée à des contraintes environnementales significatives.

MASTRAD est à jour de ses cotisations à ECO Emballages.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Principaux facteurs déterminant le Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires France est comptabilisé lors de l'établissement du bon de livraison.

Le Chiffre d'affaires export de type FOB est comptabilisé lors du chargement des marchandises à destination des clients. Le reste du Chiffre d'affaires export est comptabilisé à la date de sortie des marchandises des entrepôts du prestataire logistique.

Les rabais, remises et ristournes sur ventes de marchandises antérieurement présentés en production vendue négative, ont été reclassés en déduction des ventes de marchandises.

9.1 Chiffres semestriels comparés entre le 31/12/2005 et le 31/12/2004

Chiffres d'affaires et marge sur coûts variables

Au cours du 2^{ème} semestre 2005, la société MASTRAD a réalisé un chiffre d'affaires HT de 6 646 499 € qui se décompose de la manière suivante:

- 2 383 694 € hors taxes en France,
- 4 262 805 € à l'exportation ou à des livraisons intracommunautaires

Le chiffre d'affaires semestriel avant remises de fin d'année s'établit à 6 809 300 €, en progression de 31,1% par rapport au semestre clos au 31/12/2004. La croissance est particulièrement soutenue à l'exportation et notamment en Amérique du Nord (+50,3%) ainsi

que dans la plupart des pays européens (Angleterre +537%, Espagne + 397,7%, Pays-Bas + 58,6%...). Au cours des 6 premiers mois de l'exercice, l'exportation a représenté environ 64% du chiffre d'affaires contre 57% au 31/12/2004.

Au 31 décembre 2005, le résultat d'exploitation s'établit à 1 017K€ contre 1 026 K€ au 31 décembre 2004, soit respectivement 15,3% et 20,0% du chiffre d'affaires net. Le tassement relatif du résultat d'exploitation s'explique d'une part par une légère diminution du taux de marge commerciale ainsi que par des investissements dont:

- recrutements en vue de mettre en place la structure nécessaire à la croissance ;
- mise en place de bureaux à l'étranger (UK notamment) ayant engendré des coûts de fixes de démarrage (recrutement, marketing) et de structure affectant à court terme le niveau de rentabilité jusqu'à l'atteinte du point mort ;

Par ailleurs, une dotation aux provisions de 77 K€ a été enregistrée sur le semestre.

L'effet volume lié à la croissance attendue du chiffre d'affaires devrait permettre à la société d'absorber rapidement ces investissements.

Les nouveaux contrats de cession de droit de propriété intellectuelle ont été signés entre la société et deux créateurs dont un dirigeant de la société MASTRAD. Ils ont produit leur effet à compter du 1^{er} octobre 2005.

Pour information, l'impact sur les comptes au 31/12/05 aurait été négatif 20 742,59 €, avant IS, si les contrats avaient été appliqués à compter du 1^{er} juillet 2005. Il aurait été négatif de 13 539,77€, avant IS, au 31/12/04 si les contrats avaient été appliqués à compter du 1^{er} juillet 2004 (cf chapitre 3).

Se reporter au paragraphe 20.5.

9.2 Chiffres comparés entre le 30/06/2005 et le 30/06/2004

Au cours de l'exercice écoulé, le Chiffre d'affaires H.T. s'élève à 10 904 819 €, après remises de fin d'année, soit une progression de près de 29%.

Le résultat après impôt, de 1 735 841 €, représente 15.92% du Chiffre d'affaires et est en progression de près de 64%.

Chiffres d'affaires et marge sur coûts variables

Au cours de l'exercice écoulé, le Chiffre d'affaires H.T. (avant remises de fin d'années) s'est élevé à 11 042 744 €, en progression de près de 29%.

Le Chiffre d'affaires produits propres représente 64% du Chiffre d'affaires.

L'export a progressé de 37.55% et représente 59% du Chiffre d'affaires contre 56% l'an passé.

Le Chiffre d'affaires France a progressé de 17.68%.

Le taux de marge sur coûts variables se maintient : il s'établit à 43.55% sur l'exercice contre 43.75% l'an passé.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation progresse de plus de 56% et s'établit à 2 516 874 €, soit près de 23 % du CA, contre 19% l'an passé.

Cette progression provient d'une part de la hausse significative du Chiffre d'affaires sur l'exercice, le maintien de la marge sur coûts variables et la présence d'éléments non récurrents favorables, notamment des reprises sur provisions pour litiges ainsi que la comptabilisation du solde de l'assurance prospection COFACE.

Résultat financier

Le résultat financier se solde par un déficit de 69 431 € (contre un déficit de 13 105 € l'an passé). Plus de la moitié de ce déficit (soit 38109 €) est imputable à des différences de taux de change.

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 8 720 €.

Résultat net et intéressement et IS.

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice est de 48 655 €. La Société a un crédit d'impôt recherche sur 2004 s'élevant à 190 861 €. L'IS s'établit à 862 529 €.

Le résultat net comptable s'élève à 1735 841 € (15.92% du CA), en progression de 63.62%.

TRESORERIE

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement de l'exercice s'élève à 1 918 497 €. Elle représente 18% du Chiffres d'Affaires contre 19% l'an passé.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement s'est accru de 647 K€.

Investissements

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 973 872€.

Dividendes

Les dividendes versés au cours de l'exercice s'élèvent à 500 739 €.

La trésorerie nette au 30 juin 2005 s'élève à 875 326 €.

9.3 Chiffres comparés entre le 30/06/2004 et le 30/06/2003

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice écoulé, le Chiffre d'affaires H.T. s'élève à 8 470 604 €, après remises de fin d'année.

Le résultat après impôt, de 1 060 869 €, représente 12% du Chiffres d'Affaires et est en progression de 114%.

Chiffre d'affaires et marge sur coûts variables

Au cours de l'exercice écoulé, le Chiffre d'affaires H.T. (avant remises de fin d'années) s'est élevé à 8 583 584 €, en progression de plus de 42%.

Le Chiffre d'affaires produits propres représente 71% du Chiffre d'affaires.

L'export a progressé de 54% et représente 56% du Chiffre d'affaires contre 51% l'an passé.

Le Chiffre d'affaires France a progressé de 29%.

La marge sur coûts variables s'établit à 44% sur l'exercice contre 36% l'an passé.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation progresse de 109% et s'établit à 1 607 599 €, soit près de 19% du Chiffre d'affaires, contre 13% l'an passé.

La très nette amélioration du résultat d'exploitation provient de l'effet combiné de la progression du Chiffre d'affaires, plus 42%, et de la marge sur coûts variables.

Les dotations aux provisions d'exploitation ont fortement augmenté sur l'exercice, du fait de dotations pour risques et charges liées à des litiges pour contrefaçon sur des produits MASTRAD.

Les autres charges externes ont augmenté de 28%, notamment du fait des frais de publicité/marketing et des royalties versées.

Résultat financier

La Société a nettement réduit le poids des charges financières permettant une perte de 13105 € contre 141 291 € l'année passée.

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 10620 €

Résultat net et intéressement et I.S.

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice est de 32414 €.

La Société a un crédit d'impôt recherche sur 2003 s'élevant à 53 K€.

L'IS s'établit à 543 665 €.

Le résultat net comptable s'élève à 1 060 869 € (12.36% du CA), en progression de 114%.

TRESORERIE

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement de l'exercice s'élève à 1 627 591 €. Elle représente 19% du CA contre 12% l'an passé.

Besoin en fonds de roulement

Malgré la hausse du Chiffre d'affaires, la Société est parvenue à diminuer le besoin en fonds de roulement de 540 K€.

Investissements

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 950 495 €

Dividendes

Les dividendes versés au cours de l'exercice s'élèvent à 177 883 €.

Apports de l'exercice

Les apports en capital et prime d'émission de l'exercice s'élèvent à 31 238 €.

La trésorerie nette au 30 juin 2004 s'élève à 1 200 560 €.

9.4 Chiffres comparés entre le 30/06/2003 et le 30/06/2002

Au cours de l'exercice écoulé, le Chiffre d'affaires H.T. s'élève à 5 976 783 €, après remises de fin d'année.

Le résultat après impôt de 494 692 €, soit environ 8% du CA, et est en progression de près de 87%.

1.1. Chiffres d'affaires et marge commerciale

Au cours de l'exercice écoulé, le Chiffre d'affaires H.T. à (avant remises de fin d'années et hors refacturation intra groupe) s'est élevé à 6 037 570 €, en progression de plus de 51%.

Le chiffre d'affaires produits propres représente 69% du Chiffre d'affaires.

L'export a progressé de 71% et représente désormais 51% du CA.

Le Chiffre d'affaires France a progressé de 34%.

La marge sur coûts variables s'établit à 36% sur l'exercice.

1.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit à 769 973 €, en progression de 132%, et représente près de 13% du Chiffre d'affaires contre 8% l'an passé.

Cette augmentation est due à la progression de 51% du Chiffre d'affaires sur l'exercice ainsi qu'à l'amélioration de la marge sur coûts variables.

Les dotations de provisions d'exploitation tiennent compte d'une provision de 117K€ pour stocks lents.

1.3 Résultat financier

Le résultat financier se traduit par une perte de 141 291 €, contre une perte de 54 750 € l'an passé, du fait notamment des différences négatives de change et des dotations pour risques et charges.

1.4 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 45 793 €.

1.5 Résultat net et intéressement et I.S.

Suite à la mise en place de l'accord d'intéressement, le montant de l'intéressement au titre de l'exercice est de 16 880 €.

L'IS s'établit à 100 504 €.

Le résultat net comptable s'élève à 494 692 € (8,27% du CA), en progression de 87%.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux et la trésorerie de la Société

10.1.1 Comparaison au 31/12/2005

En K€	31/12/2005	30/06/2005
-------	------------	------------

CAPITAUX PROPRES	3 478	3 646
ENDETTEMENT	39	38
TRESORERIE DISPONIBLE	1 349	875
Flux net de trésorerie d'exploitation	315	1 271
Flux net de trésorerie d'investissements	593	- 948
Flux net de trésorerie de financement	-434	-649

Au 31 décembre 2005, les capitaux propres s'établissent à 3 478 K€, en baisse de 168 K€, compte tenu d'un résultat de l'exercice de 474 K€ et d'une distribution de dividendes de 436 K€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2005. Cette baisse est liée à la variation du report à nouveau, conséquence de la sortie de l'actif des brevets et modèles au 1^{er} juillet 2005.

L'endettement de la Société reste quasi inexistant et la trésorerie atteint 1 349 k€ du fait notamment du niveau de résultat et des sorties d'immobilisations malgré la hausse du besoin en fonds de roulement.

10.1.2 Chiffres comparés entre le 30/06/2005 et le 30/06/2004

En K€	30/06/2005	30/06/2004
CAPITAUX PROPRES	3 646	2 410
ENDETTEMENT	38	186
TRESORERIE DISPONIBLE	875	1 201
Flux net de trésorerie d'exploitation	1 271	2 168
Flux net de trésorerie d'investissements	- 948	-921
Flux net de trésorerie de financement	-649	-253

Capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 3 646 K€, en augmentation de 1 236 K€, compte tenu d'un résultat de l'exercice de 1 735 K€ et d'une distribution de dividendes de 501K€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2004. Le montant particulièrement important de distribution de dividendes a été rendu possible par le niveau élevé des disponibilités au 30 juin 2004.

Endettement

Au cours de l'exercice 2005, la Société a réduit son endettement de 148 K€. L'endettement de la Société est désormais non significatif à 38 K€, aucun nouvel emprunt n'ayant été nécessaire pour financer les besoins de la Société au cours de l'exercice.

Liquidités

Le niveau élevé des liquidités de la Société s'établit à 875 K€ à la clôture de l'exercice, dont environ 40% investis en Sicav de trésorerie. La diminution de 326 K€ est essentiellement due au maintien du niveau des d'investissements (cf paragraphe 5.2.1) et au versement de dividendes pour 501 K€.

10.1.3 Chiffres comparés entre le 30/06/2004 et le 30/06/2003

	30/06/2004	30/06/2003
CAPITAUX PROPRES	2 410	1 496
ENDETTEMENT	186	293

TRESORERIE DISPONIBLE	1 201	206
Flux net de trésorerie d'exploitation	2 168	499
Flux net de trésorerie d'investissements	- 921	-87
Flux net de trésorerie de financement	-253	124

Capitaux propres

Les capitaux propres ont augmenté de 914 K€ pour s'établir à 2 410 K€ compte tenu d'un résultat de l'exercice de 1 060 K€. La Société a constaté une augmentation de capital de 15K€ avec une prime d'émission de 16 K€ suite à l'exercice de BSPCE. La Société a par ailleurs procédé à une distribution de dividendes de 178 K€.

Endettement

Au cours de l'exercice, la Société a remboursé 282 K€ d'emprunts et contracté 175 K€ de nouveaux emprunts à court terme, conduisant à une réduction de 107 K€ de l'endettement qui s'établit à 186 K€ au 30 juin 2005.

Liquidités

L'exercice 2003/2004 a été fortement générateur de liquidités, malgré une augmentation des investissements de 834 K€ (cf paragraphe 5.2.1), du fait notamment de la croissance du résultat et d'une diminution du niveau de BFR. La Société a par ailleurs procédé à une distribution de dividendes de 178K€.

Au 30 juin 2004 la Société dispose de 1 201 K€ de disponibilités, dont 774 K€ investis en Sicav de trésorerie.

10.1.4 Chiffres comparés entre le 30/06/2003 et le 30/06/2002

	30/06/2003	30/06/2002
CAPITAUX PROPRES	1 496	1 002
ENDETTEMENT	293	508
TRESORERIE DISPONIBLE	206	-9
Flux net de trésorerie d'exploitation	499	
Flux net de trésorerie d'investissements	-87	
Flux net de trésorerie de financement	124	

Capitaux propres

Grâce au résultat de l'exercice, les capitaux propres ont augmenté de 495 K€, soit une progression de 49% par rapport à l'exercice précédent.

Endettement

La Société a réduit son endettement de 215 K€ au cours de l'exercice en ayant procédé au remboursement de concours à court terme, essentiellement sous forme d'avance en devises. La Société a par ailleurs contracté un emprunt en devises pour un montant de 135K€.

Liquidités

La situation de trésorerie s'est nettement améliorée au 30 juin 2003, en raison principalement de la rentabilité de l'exercice.

10.2 Source et flux de trésorerie de la Société

Se reporter au paragraphe 10.1.

10.3 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.
En particulier la Société n'a pas pris d'engagement à l'égard de son actionnaire MASTRAD FINANCE.

10.4 Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation et d'honorer ses engagements.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

La Société exploite 11 brevets sur plusieurs gammes de produits à l'international et une centaine de modèles déposés à l'international.
Près de 50% du Chiffre d'affaires sont réalisés sur des produits brevetés.

La Société mène une politique active en matière de création et de développement de nouveaux produits, puis de protection intellectuelle.
Dans la plupart des cas, les produits développés par la société font l'objet d'un dépôt de brevet ou d'un dépôt de modèle, voire les deux le cas échéants. Le brevet permet de protéger la caractéristique inventive du produit tandis que le modèle permet de protéger le design.

Deux auteurs et inventeurs interviennent principalement pour MASTRAD. Un des intervenants est un des dirigeants de la Société, l'autre est un intervenant extérieur.

Monsieur LION est à l'origine de la création de nombreux produits vendus par MASTRAD pour lesquels il a été et continue à être auteur ou co-auteur de dessins et modèles et inventeur ou co-inventeur de produits qui font l'objet de dépôts de brevets par la société MASTRAD.

La cession des droits de Monsieur LION est organisée par un contrat signé en date du 11 avril 2006 avec effet au 1er octobre 2005, qui remplace le contrat du 08 janvier 2004 modifié par avenant du 05 octobre 2005.

Ce contrat fait l'objet d'une convention soumise au Conseil d'administration du 4 avril 2006 et fera l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes.

Les principales caractéristiques du contrat de cession sont les suivantes :

Objet et étendue de la cession

La cession porte, pour le monde entier, sur

- les droits de propriété littéraire et artistique, c'est-à-dire le droit de reproduire, fabriquer, éditer, donner en licence, représenter, adapter, exploiter et commercialiser sous toutes formes les oeuvres créées ou co-crées par Mathieu Lion ;
- l'ensemble des droits sur les inventions, notamment celles brevetées, de Monsieur Mathieu Lion en tant qu'inventeur ou co-inventeur ,
- tous les supports matériels (dessins, croquis, maquettes, descriptifs ou tout autre document reproduisant une ou plusieurs œuvres de Monsieur Lion).

Rémunération

En contrepartie de la cession de ses droits, Monsieur LION perçoit une rémunération proportionnelle au prix de vente public des produits, conformément à la législation sur les droits d'auteur (article L 131-4 du Code de la propriété intellectuelle).

Monsieur LION perçoit

1/ au titre des droits d'auteur:

- 0,1% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est co-auteur
- 0,2% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est l'auteur unique ou, quand le prix de vente au public n'est pas déterminable :
- 0,5% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la Société sur la vente des produits quand il est co-auteur
- 1% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la Société quand il est auteur unique.

2/ au titre de ses inventions :

- 0,4% du prix de vente au public Hors Taxes des produits couverts par un brevet pendant la durée de protection conférée par ce titre, sous réserve qu'il ne soit pas annulé ou déchu.
- ou, quand le prix de vente au public n'est pas déterminable :
- 2% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la Société sur la vente de ces produits

Monsieur LION a accepté :

1/ que les taux de rémunération ne soient pas augmentés pendant une durée de cinq années à compter de la signature du contrat,

2/ et que l'application des taux de rémunération soit fonction du niveau de rentabilité de la Société :

- si le résultat net est supérieur à 10% du chiffre d'affaires, application des taux de rémunération précisés ci-dessus,
- si le résultat net est compris entre 5% et 10% du chiffre d'affaires, les taux sont divisés par 1,5,
- si le résultat net est inférieur à 5%, les taux sont divisés par 2.

Le résultat net comptable sera déterminé avant comptabilisation des redevances d'auteur et d'inventeur dues à M. LION.

En cas de départ, Monsieur LION continuera à percevoir la rémunération sur les droits cédés aux taux pleins (sans prise en considération des résultats de la Société).

Œuvres et inventions futures

Dans le but de protéger la Société, la cession globale des droits futurs étant prohibée par la loi (article L 131-1 du Code de la Propriété Intellectuelle), Monsieur LION s'est engagé, dans deux pactes de préférence, à proposer exclusivement à MASTRAD ses œuvres et inventions futures se rapportant aux arts de la table et/ou de la cuisine, pour une durée de cinq ans, renouvelable pour une nouvelle durée de cinq ans par accord expresse des parties.

La perception de rémunérations par Monsieur LION pour la cession de ses droits a été applicable à compter du 1^{er} janvier 2004. La rémunération correspondante s'est élevée à 69 196,57€ sur l'exercice clos au 30 juin 2004 et à 181 632,30 € sur l'exercice clos au 30 juin 2005. Au titre du premier semestre de l'exercice en cours ces redevances s'élèvent à 110 428,80 €.

Un contrat similaire a été signé en date du 27 janvier 2006 avec M. Bignon, designer. Les principales différences par rapport au contrat signé avec la Société portent sur la rémunération (en particulier les taux de rémunération appliqués ne subissent pas de dégressivité en fonction des résultats de la Société) et les modalités d'application d'une rémunération minimum garantie de 1% du chiffres d'affaires HT pour les droits d'auteur et de 1% du chiffre d'affaires HT pour les redevances d'inventeur.

Parmi les 14 brevets déposés par la société, 10 ont pour co-inventeurs Mathieu Lion et Lucas Bignon ; le piège à guêpe a pour seul inventeur B. Isarn et les moules en silicone Mathieu

Lion.seul ; enfin la pince du barman a été créée en collaboration entre Mathieu Lion, Lucas Bignon et Colin Field.

Parmi les 14 brevets, 11 ont généré des revenus au cours du 1^{er} semestre de l'exercice selon la répartition suivante:

- M. Lion / L. Bignon : 2 557 K€
- M Lion : 131 K€

La société a par ailleurs déposé 108 modèles ayant pour créateur Mathieu Lion et Lucas Bignon à l'exception de 5 modèles créés par Sven Dagonés pour 4 d'entre eux et Colin Field pour le 5^{ème}.

Seuls les modèles créés par M Lion, L Bignon et S Dagonés ont généré des revenus au 31/12/05 :

- M. Lion / L. Bignon : 3 516 K€
- M Lion: 18 K€
- S Dagonés: 18 K€

En application de ces deux contrats, les rémunérations versées à Monsieur LION et Monsieur BIGNON se décomposent de la façon suivante entre modèles et brevets :

Droits d'auteur	31/12/05	30/06/05 Pro-forma	30/06/04 Pro-forma
L Bignon seul	0,00	0,00	0,00
M Lion seul	6 966,51	6 815,00	1 872,96
L Bignon co-auteur	37 696,49	61 853,76	57 976,72
M Lion co-auteur	18 848,25	30 926,88	28 988,36
Total	63 511,25	99 595,64	88 838,04

Redevances d'inventeur	31/12/05	30/06/05 Pro-forma	30/06/04 Pro-forma
L Bignon seul	0,00	0,00	0,00
M Lion seul	6 493,91	4 854,33	0,00
L Bignon co-inventeur	26 991,06	44 321,50	42 333,02
M Lion co-inventeur	59 609,41	100 981,93	91 193,42
Total	93 094,38	150 157,76	133 526,44

Un département Création, Recherche et Développement a été créé en 2004 et se compose actuellement d'un ingénieur, d'un designer et d'un technicien. La Société a par ailleurs investi en matériel de laboratoire et en logiciels.

Au-delà des investissements présentés au paragraphe 5.2.1, les autres frais de R&D ont représenté sur les trois derniers exercices :

Dépenses de R & D en K€	2002/2003	2003/2004	2004/2005
	41	28	94

De nombreuses créations sont en préparation (se reporter au paragraphe 6.1.6)

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Depuis la fin du dernier exercice la Société n'a pas constaté de tendance sensiblement différente ayant affecté les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente.

Il n'est pas ressenti de pression sur les prix de vente, les prix d'achats restant par ailleurs stables.

Les marchés nord-américain et japonais sont très porteurs, tandis que les marchés européens demeurent stables.

12.2 Tendances connues, incertitude, demande, d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Fonction sociale	Fonction en dehors de la Société
Mathieu LION	Président Directeur Général	Inventeur
Anne-Laure NABAT	Directeur Général Délégué	-
Timothy Ramier	Administrateur	Avocat
Fontainebleau Consultants*	Administrateur	-

*représenté par Claude Rameau, Président de France Angels

Monsieur **Mathieu LION**

Gérant de la Société KMA INDUSTRIES

Président Directeur Général de la Société MASTRAD FINANCE

Président de la Société J'AVEC

Monsieur **Timothy RAMIER**

Président de l'Association « Pont Aven School of Art »

Gérant de la Société civile professionnelle PORTER REEVES RAMIER & SURET

Madame **Anne-Laure NABAT**

Directrice Générale Déléguée et administrateur de la Société MASTRAD FINANCE

Gérante de la SCI Bambou Laïta

Fontainebleau Consultants – Monsieur Claude Rameau

Président France ANGELS, association
Vice président du conseil d'administration INSEAD,
Président FONTAINEBLEAU VENTURES

Gérant, Fontainebleau Consultants
Administrateur BIOBANK
Administrateur, SCR business angels

Le président directeur général et le directeur général délégué ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées ou de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 6.4.1).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Par leurs fonctions respectives de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué à la fois de MASTRAD et de MASTRAD FINANCE, Mathieu LION et Anne-Laure NABAT pourraient se trouver en situation de conflit d'intérêts.

Pour les conventions conclues entre MASTRAD et MASTRAD FINANCE, outre qu'elles engagent la responsabilité des dirigeants, la prévention d'éventuels conflits d'intérêts repose sur l'obligation de ces personnes de respecter la procédure visée aux articles 225-38 et suivants du code de commerce visant les conventions réglementées :

- autorisation préalable des conventions par les conseils d'administration respectifs des Sociétés, les intéressés ne prenant pas part au vote,
- notification au Commissaire aux Comptes qui les relèvent dans son rapport spécial,
- soumission à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Cette procédure a été appliquée notamment pour les conventions mentionnées au chapitre 19 et en particulier pour la convention relative à l'augmentation de la marge (portée à 10%) appliquée sur les refacturations de MASTRAD FINANCE à MASTRAD.

De plus, les dirigeants communs de MASTRAD et de MASTRAD FINANCE considèrent que les opportunités de croissance et de partenariat ayant trait aux activités de MASTRAD ont vocation à lui être offertes en priorité.

A l'exception de ce qui est précisé ci-dessus, aucun conflit potentiel n'existe au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts des administrateurs communs à MASTRAD et MASTRAD FINANCE au sujet du financement de la société MASTRAD FINANCE.

Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

A compter de l'introduction en bourse de la Société, son actionnaire principal ne bénéficiera plus du régime de l'intégration fiscale. Ceci est neutre en termes de fiscalité pour la Société.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre des exercices clos les 30 juin 2005 et 30 juin 2004, les rémunérations versées par MASTRAD (y compris les rémunérations refacturées par MASTRAD FINANCE) aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

Exercice clos 30/06/2005	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Mathieu LION	128 937 €	84 900 €	44 037 €			4 600 €
Anne-Laure NABAT	121 696 €	45 696 €	76 000 €	5 450 €		4 600 €
Fontainebleau Consultants					1 250 €	
Timothy Ramier					2 500 €	

Exercice clos 30/06//2004	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Mathieu LION	142 845 €	84 900 €	57 945 €			
Anne-Laure NABAT	112 517 €	45 906 €	66 611 €	4 965 €		
Fontainebleau Consultants					1 250 €	
Timothy Ramier					2 500 €	

Les dirigeants, sont rémunérés par la société MASTRAD FINANCE qui refacture les montants correspondants à MASTRAD depuis le 01 juillet 2004. Une convention de prestations de services prévoit les conditions de mise à disposition de ces personnes auprès de MASTRAD (se reporter au chapitre 19)

En plus des rémunérations précisées dans le tableau ci-dessus, la perception de rémunérations par Monsieur LION au titre de la cession de ses droits a été applicable à compter du 1^{er} janvier 2004. La rémunération correspondante s'est élevée à 69 196,57€ sur l'exercice clos au 30 juin 2004 et à 181 632,30 € sur l'exercice clos au 30 juin 2005. Au titre du premier semestre de l'exercice en cours ces redevances s'élèvent à 110 428,80 €.

La Société détient en immobilisations corporelles un véhicule mis à disposition de Mathieu LION à des fins essentiellement professionnelles. Sur les exercices passés, il n'a pas été constaté d'avantage en nature à ce titre au bénéfice de Mathieu LION. A partir de l'exercice ouvert depuis le 1^{er} juillet 2005 un avantage en nature sera constaté.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

Par ailleurs la Société verse des redevances à Monsieur LION en contrepartie de la cession de tous ses droits sur ses créations et inventions (cf chapitre 11).

La Société n'a pas mis en place de stocks option ni de BSPCE au profit des administrateurs ni des dirigeants.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

Exercice de la Direction générale de l'entreprise

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Mathieu LION, Président du Conseil d'administration de la Société et Directeur Général, et Anne-Laure NABAT, Directeur Général Délégué.

En effet, par décision en date du 04 décembre 2002, le Conseil d'administration a choisi de nommer Monsieur Mathieu LION et Madame Anne-Laure NABAT respectivement aux fonctions de Président Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Mandat des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de base ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Nom	Fonction	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
Mathieu LION	Président-Directeur général	20/12/1996 renouvelé le 04/12/2002	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2008
Anne-Laure NABAT	Administrateur et Directeur Général délégué	20/12/1996 renouvelé le 04/12/2002	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2008
FONTAINEBLEAU Consultants représenté par Claude RAMEAU	Administrateur	20/12/1996 renouvelé le 04/12/2002	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2008
Timothy RAMIER	Administrateur	20/12/1996 renouvelé le 04/12/2002	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2008

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Par contrat en date du 11 avril 2006 (qui remplace le contrat signé le 8 janvier 2004) Monsieur Mathieu LION a cédé à MASTRAD ses droits sur l'ensemble de ses inventions et créations en contrepartie de redevances payées par la Société (cf chapitre 19).

En dehors de ce contrat, il n'existe aucun autre contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses administrateurs ou dirigeants à la date du présent document de base.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Néant.

16.4 Gouvernement d'entreprise

La Société a des pratiques de gouvernement d'entreprise de longue date. Les associés fondateurs ont fait appel à des investisseurs tiers, des « business angels » pour les accompagner dans le développement de la Société. Le Conseil d'administration s'est élargi en accueillant un administrateur indépendant.

La Société ne dispose pas à ce jour de comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Conseil d'administration.

16.5 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 30 juin 2004

Conformément aux dispositions issues de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les développements qui suivent ont pour objet de porter à votre connaissance les renseignements nécessaires à votre complète information et relatifs aux conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration de notre Société et des procédures de contrôle interne.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1. Composition des organes de d'administration :

Au 30 juin 2004, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Identité des administrateurs	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute Société
Mathieu LION	30 juin 2008*	Président du Conseil d'Administration	Cf rapport de gestion
Anne-Laure NABAT	30 juin 2008*	Administrateur et Directrice Générale Déléguée	Cf rapport de gestion
Timoty RAMIER	30 juin 2008*	Administrateur	Cf rapport de gestion
Societe FONTAINEBLEAU CONSULTANTS	30 juin 2008*	Administrateur	Cf rapport de gestion

* à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de référence

Aucun administrateur n'est élu par les salariés.

Il n'a été procédé à la nomination d'aucun censeur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

1.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration :

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2004, les administrateurs se sont réunis six fois en conseil d'administration, sur convocation de leur Président, les :

- 25 juillet 2003,
- 30 juillet 2003,
- 9 octobre 2003,
- 12 décembre 2003,
- 8 janvier 2004,
- 24 juin 2004.

Nous vous rappelons également qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2004, il a été alloué aux administrateurs la somme de 3.750 € au titre des jetons de présence.

Par ailleurs, nous vous précisons qu'aucune disposition particulière tel que règlement intérieur, charte ne régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et qu'à ce jour, aucun comité n'a été institué.

2. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

1- PROCEDURES COMPTABLES ET ADMINISTRATIVES :

1-1 Courrier :

- le courrier est ouvert par le service Comptabilité et remis à l'un des dirigeants qui en fait la distribution dans des bannettes affectées à chaque salarié de la Société

1-2 Achat :

- toute commande préparée par la Responsable logistique est contresignée par le Président ou, en son absence, par la Directrice Générale Déléguée.
- toute commande de fourniture générale est visée par l'un des deux dirigeants
- toute facture est visée par le commanditaire afin d'en donner le « Bon à payer » ou de réclamer un avoir, après enregistrement en comptabilité. A cet effet, les factures en attente de « Bon à payer » sont classées dans des classeurs par service.

1-3 Trésorerie :

- Les demandes d'acompte font l'objet d'un formulaire spécial contresigné par l'un des dirigeants.
- Le règlement des acomptes sont signés sur présentation de ce formulaire et de la commande passée.
- Les factures ne sont mises en règlement qu'après « Bon à payer » du commanditaire
Par exception à cette règle,
 - les traites du prestataire entrepôts sont retournées à réception, les factures étant visées ultérieurement par la responsable logistique, le Responsable Administration des Ventes et la Directrice Commerciale ; les demandes d'avoirs éventuels s'imputant sur des factures à venir
 - Deux fournisseurs Chinois sont réglés sur relevés, avant réception de la marchandise. Avant règlement, la responsable comptable vérifie que la responsable logistique a bien reçu les documents relatifs aux expéditions concernées sur un tableau « achats »
- Les règlements des factures ou des acomptes dont le « Bon à payer » a été accordé par le Président sont effectués par la Directrice Générale Adjointe
- Les règlements des factures ou des acomptes, dont le « Bon à payer » a été accordé par la Directrice Générale Adjointe sont effectués par le Président

- Les encaissements sont effectués par le service Comptabilité : auparavant, les dirigeants signaient les remises bancaires. Cette procédure n'est plus appliquée actuellement. Elle pourrait être remise en place.
- Les placements de SICAV sont effectués par la Responsable Comptable.
- Les placements en dépôts sur objectif de taux de change à un mois sont décidés par la Directrice Générale Adjointe
- Le suivi quotidien de la trésorerie est effectué par la Responsable Comptable sur un tableau régulièrement consulté par les dirigeants.

1-4 Stock :

Notre stock est confié à un stockiste.

Un inventaire physique est réalisé chaque année au moment du bilan en présence de la responsable logistique.

Un inventaire permanent est tenu sur logiciel en interne.

Les marchandises ne sont entrées en stock dans le logiciel qu'après comptage du stockiste.

Aucune sortie de marchandise ne peut être effectuée sans bon de livraison émanant de nos services.

Notre stockiste est responsable des écarts de stock en fin d'année par contrat.

1-5 Contrôle de la comptabilité :

- Les comptes sont analysés lors du bilan et lors d'une situation intermédiaire à 6 mois
- Le Chiffre d'affaires et la marge brute par type de client sont analysés mensuellement
- Le Chiffre d'affaires et la marge brute par article sont analysés semestriellement
- Les comptes sont revus par notre cabinet d'expert comptable à l'occasion du bilan et de la situation intermédiaire.
- Un état de reporting trimestriel et mensuel reste à mettre en place sur le suivi des charges par rapport au budget.

1-6 Contrôle du prix de revient et de la marge brute :

- Un rapprochement des données issues de la gestion commerciale et de la comptabilité est effectué tous les semestres afin de vérifier et corriger le prix de revient des produits et de valider la marge brute réelle.

1-7 Préservation des actifs :

- Les contrats d'assurances font l'objet d'une remise à jour des capitaux garantis semestriellement avec le courtier
- Les contrats de maintenance sont répertoriés et vérifiés chaque année au moment du bilan

1-8 Personnel :

- Les demandes de congés font l'objet d'un formulaire spécial indiquant le droit à congés avant et après la demande et contresignées par le responsable du salarié.
- La rémunération du personnel est définie avec le Président et reportée dans le budget prévisionnel par salarié
- Le calcul des commissions des représentants est établi par l'Assistante Commerciale et vérifié par la Directrice Générale Adjointe
- Le calcul des commissions du personnel sédentaire est établi par la Directrice Générale Adjointe et vérifié par le Président.
- Un document récapitulatif « navette » est établi par la Directrice Générale Adjointe conformément au budget et communiqué à la Responsable Comptable en vue de faire établir les payes par un cabinet extérieur.
- La responsable comptable vérifie les bulletins à réception et les fait viser par la Directrice Générale Adjointe.

- Un tableau « qui fait quoi » a été entamé afin de répertorier les tâches de chacun

2- PROCEDURES COMMERCIALES

2-1 Conditions générales de vente :

Des conditions générales de vente figurent au verso de nos bons de commandes préimprimés ainsi que sur le verso de nos factures.

2-2 Tarifs :

Deux tarifs - validés par la Direction Générale -existent selon le type de client : le tarif général et le tarif grandes quantités « VPC/Promo ».

Le service export peut consentir aux distributeurs étrangers une remise sur le tarif général, le niveau maximum de remise étant défini en accord avec le Président.

Certains grands comptes ont des tarifs ou remises spécifiques validés par la Directrice Commerciale.

Les représentants et commerciaux Français appliquent les tarifs auprès de leurs clients. En cas de tarif spécial ou de remise, ils doivent au préalable obtenir l'accord de la Directrice Commerciale.

2-3 Risques d'impayés :

Concernant les livraisons export directes, la marchandise est soit prépayée soit remise contre document (et règlement). Le risque réside dans le dernier cas en une annulation de commande.

Concernant les clients qui ne prépayent pas, une procédure de relance automatique a été mise en place

- pour le retour des traites
- pour les échéances dépassées

Les livraisons des clients sont bloquées dès le premier rappel d'échéance dépassée.

Au-delà du 3^e rappel, une mise en demeure est adressée.

Suite à 2 relances téléphoniques vaines, la créance est remise à un service contentieux.

2-4 Procédure d'avoirs :

- les demandes d'avoirs des clients doivent être formulées par écrit
- les demandes d'avoirs émanant des clients détaillants doivent être acceptées par le Responsable Administration des Ventes
- les demandes d'avoirs émanant des clients grands comptes doivent être visées par la Directrice Commerciale
- les demandes d'avoirs émanant des clients export doivent être visées par le service export
- les avoires sont préparés par la Compta Clients puis validés
 - par le Responsable Administration des ventes concernant les retours ou erreurs de livraison des clients détaillants
 - par la Directrice Commerciale concernant les avoires financiers
 - par la Directrice Commerciale concernant les retours ou erreurs de livraison des grands comptes
 - par le Directeur Export pour les clients export

3- PROCEDURES JURIDIQUES

- les conventions sont suivies et approuvées en conseil d'administration chaque année. Les nouvelles conventions sont portées à connaissance du Commissaire aux Comptes dès leur conclusion.
- les conseils d'Administration sont convoqués par e-mail et par fax

- les Assemblées Générales sont convoquées par courrier en recommandé avec avis de réception (en dehors des dirigeants : remise en main propre).
- L'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales, ainsi que les formalités de publication et la tenue des registres sont confiées à notre Avocat, Maître Thierry FILLION.

16.6 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos au 30 juin 2005

Conformément aux dispositions issues de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les développements qui suivent ont pour objet de porter à votre connaissance les renseignements nécessaires à votre complète information et relatifs aux conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration de notre Société et des procédures de contrôle interne.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1. Composition des organes de d'administration :

Au 30 juin 2005, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Identité des administrateurs	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute Société
Mathieu LION	30 juin 2008*	Président du Conseil d'Administration	Cf rapport de gestion
Anne-Laure NABAT	30 juin 2008*	Administrateur et Directrice Générale Déléguée	Cf rapport de gestion
Timoty RAMIER	30 juin 2008*	Administrateur	Cf rapport de gestion
Société FONTAINEBLEAU CONSULTANTS	30 juin 2008*	Administrateur	Cf rapport de gestion

* à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de référence.

Aucun administrateur n'est élu par les salariés.

Il n'a été procédé à la nomination d'aucun censeur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

1.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration :

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005, les administrateurs se sont réunis deux fois en conseil d'administration, sur convocation de leur Président, les :

- 26 novembre 2004,
- 15 décembre 2004.

Nous vous rappelons également qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005, il a été alloué aux administrateurs la somme de 3.750 € au titre des jetons de présence.

Par ailleurs, nous vous précisons qu'aucune disposition particulière tel que règlement intérieur ou charte ne régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et qu'à ce jour, aucun comité n'a été institué.

2. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

4- PROCEDURES COMPTABLES ET ADMINISTRATIVES :

1-1 Courrier

Le courrier est ouvert par le service Comptabilité et remis à l'un des dirigeants qui en fait la distribution dans des bannettes affectées à chaque salarié de la Société

1-2 Achat

- Toute commande préparée par la Responsable logistique est contresignée par le Président ou, en son absence, par la Directrice Générale Déléguée.
- Toute commande de fourniture générale est visée par l'un des deux dirigeants.
- Toute facture est visée par le commanditaire afin d'en donner le « Bon à payer » ou de réclamer un avoir, après enregistrement en comptabilité. A cet effet, les factures en attente de « Bon à payer » sont classées dans des classeurs par service.

1-3 Trésorerie

- Les demandes d'acompte font l'objet d'un formulaire spécial contresigné par l'un des dirigeants.
- Le règlement des acomptes sont signés sur présentation de ce formulaire et de la commande passée.
- Les factures ne sont mises en règlement qu'après « Bon à payer » du commanditaire.

Par exception à cette règle :

- les traites du prestataire entrepôts sont retournées à réception, les factures étant visées ultérieurement par la responsable logistique, le responsable Administration des ventes et la Directrice Commerciale ; les demandes d'avois éventuels s'imputant sur des factures à venir,
 - Deux fournisseurs Chinois sont réglés sur relevés, avant réception de la marchandise. Avant règlement, la responsable comptable vérifie que la responsable logistique a bien reçu les documents relatifs aux expéditions concernées sur un tableau « achats ».
-
- Les règlements des factures ou des acomptes dont le « Bon à payer » a été accordé par le Président sont effectués par la Directrice Générale Déléguée.
 - Les règlements des factures ou des acomptes dont le « Bon à payer » a été accordé par la Directrice Générale Déléguée sont effectués par le Président.
 - Les encaissements sont effectués par le service Comptabilité : auparavant, les dirigeants signaient les remises bancaires. Cette procédure n'est plus appliquée actuellement. Elle pourrait être remise en place.
 - Les placements de SICAV sont effectués par la Responsable Comptable.

- Les placements en dépôts sur objectif de taux de change à un mois sont décidés par la Directrice Générale Déléguée.
- Le suivi quotidien de la trésorerie est effectué par la Responsable comptable sur un tableau régulièrement consulté par les dirigeants.

1-4 Stock

Notre stock est confié à un stockiste.

Un inventaire physique est réalisé chaque année au moment du bilan en présence de la responsable logistique.

Un inventaire permanent est tenu sur logiciel en interne.

Les marchandises ne sont entrées en stock dans le logiciel qu'après comptage du stockiste.

Aucune sortie de marchandise ne peut être effectuée sans bon de livraison émanant de nos services. Notre stockiste est responsable des écarts de stock en fin d'année par contrat.

1-5 Contrôle de la comptabilité

- Les comptes sont analysés lors du bilan et lors d'une situation intermédiaire à 6 mois.
- Le Chiffre d'affaires et la marge brute par type de client sont analysés mensuellement.
- Le Chiffre d'affaires et la marge brute par article sont analysés semestriellement.
- Les comptes sont revus par notre cabinet d'expert comptable à l'occasion du bilan et de la situation intermédiaire.
- Un état de reporting trimestriel et mensuel reste à mettre en place sur le suivi des charges par rapport au budget.

1-6 Contrôle du prix de revient et de la marge brute

- Un rapprochement des données issues de la gestion commerciale et de la comptabilité est effectué tous les semestres afin de vérifier et corriger le prix de revient des produits et de valider la marge brute réelle.
- Ce rapprochement est désormais mensuel sur l'exercice en cours.

1-7 Préservation des actifs

- Les contrats d'assurances font l'objet d'une remise à jour des capitaux garantis semestriellement avec le courtier.
- Les contrats de maintenance sont répertoriés et vérifiés chaque année au moment du bilan.

1-8 Personnel

- Les demandes de congés font l'objet d'un formulaire spécial indiquant le droit à congés avant et après la demande et contresignée par le responsable du salarié.
- La rémunération du personnel est définie avec le Président et reportée dans le budget prévisionnel par salarié.
- Le calcul des commissions des représentants est établi par l'Assistante Commerciale et vérifié par la Directrice Générale Déléguée.
- Le calcul des commissions du personnel sédentaire est établi par la Directrice Générale Déléguée et vérifié par le Président.
- Un document récapitulatif « navette » est établi par la Responsable Comptable conformément au budget et visé par la Directrice Générale Déléguée en vue de faire établir les payes par un cabinet extérieur.
- La responsable comptable vérifie les bulletins à réception et les fait viser par la Directrice Générale Déléguée.

5- PROCEDURES COMMERCIALES

2-1 Conditions générales de vente :

Des conditions générales de ventes figurent au verso de nos bons de commandes préimprimés ainsi que sur le verso de nos factures.

2-2 Tarifs

Deux tarifs - validés par la Direction Générale -existent selon le type de client : le tarif général et le tarif grandes quantités « VPC/Promo ».

Le service export peut consentir aux distributeurs étrangers une remise sur le tarif général, le niveau maximum de remise étant défini en accord avec le Président. Certains grands comptes ont des tarifs ou remises spécifiques validés par la Directrice Commerciale.

Les représentants et commerciaux Français appliquent les tarifs auprès de leurs clients. En cas de tarif spécial ou de remise, ils doivent au préalable obtenir l'accord de la Directrice Commerciale.

2-3 Risques d'impayés

Concernant les livraisons export directes, la marchandise est soit prépayée soit remise contre document (et règlement). Le risque réside dans le dernier cas en une annulation de commande.

Concernant les clients qui ne préparent pas, une procédure de relance automatique a été mise en place :

- pour le retour des traites,
- pour les échéances dépassées.

Les livraisons des clients sont bloquées dès le premier rappel d'échéance dépassée. Au-delà du 3ème rappel, une mise en demeure est adressée. Suite à 2 relances téléphoniques vaines, la créance est remise à un service contentieux.

2-4 Procédure d'avoirs

- les demandes d'avoirs des clients doivent être formulées par écrit,
- les demandes d'avoirs émanant des clients détaillants doivent être acceptées par le Responsable Administration des Ventes,
- les demandes d'avoirs émanant des clients grands comptes doivent être visées par la Directrice Commerciale,
- les demandes d'avoirs émanant des clients export doivent être visées par le service export,
- les avoires sont préparés par la Compta Clients puis validés :
 - par le Responsable Administration des Ventes concernant les retours ou erreurs de livraison des clients détaillants,
 - par la Directrice Commerciale concernant les avoires financiers,
 - par la Directrice Commerciale concernant les retours ou erreurs de livraison des grands comptes,
 - par le Directeur Export pour les clients export.

6- PROCEDURES JURIDIQUES

- les conventions sont suivies et approuvées en conseil d'administration chaque année. Les nouvelles conventions sont portées à connaissance du Commissaire aux Comptes dès leur conclusion.
- les conseils d'Administration sont convoqués par e-mail et par fax
- les Assemblées Générales sont convoquées par courrier en recommandé avec avis de réception (en dehors des dirigeants : remise en main propre).
- L'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales, ainsi que les formalités de publication et la tenue des registres sont confiées à notre avocat, Maître Thierry FILLION.

17 SALARIES

17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

Au 30 juin 2005, MASTRAD employait 24 salariés.

Les effectifs et leur répartition par fonction ont évolué comme suit :

	31/12/2005	30/06/2005	30/06/2004	30/06/2003
DIRIGEANTS	0 (1)	0 (1)	2	2
COMMERCIAL EXPORT	5 (2)	3 (2)	3	3
COMMERCIAL France	4	3	3	2
VRP	8	8	8	8
ACHATS ET LOGISTIQUE	2	2	1	1
R&D ET MARKETING	4	2	1	1
COMPTABILITE/GESTION	5	3	3	2
SERVICE GENERAUX/ACCUEIL	3	3	3	2
TOTAL	31	24	24	21

(1) deux dirigeants sur MASTRAD FINANCE

(2) Directeur commercial Export sur MASTRAD FINANCE

17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

Nom	Fonction	Nombre actions détenues au 22/12/ 2005	Titres donnant accès au capital détenus au 22/12/2005
Mathieu LION	Président - Directeur Général	5	néant
Anne-Laure NABAT	Administrateur Directeur Général Délégué	5	néant
Claude Rameau	Administrateur	5	néant
Timothy Ramier	Administrateur	5	néant

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Un premier contrat d'intéressement avait été signé le 10 décembre 2002 et modifié par avenant du 25 septembre 2003. Un nouvel accord a été signé le 13 décembre 2005 pour les trois exercices à venir. Cet accord est au bénéfice de tous les salariés de MASTRAD et de

J'AVEC comptant au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise à la clôture de l'exercice de référence.

Suivant les termes de cet accord, un minimum de résultat net comptable MASTRAD et J'AVEC (après élimination des opérations réciproques) de 300 000 € est requis afin de distribuer un intéressement aux salariés de MASTRAD, calculé selon des modalités différentes suivant les unités de travail, précisées dans l'accord.

Le nouvel accord n'entraîne pas de modification significative sur les comptes.

De plus la Société a mis en place un Plan d'Epargne Entreprise ouvert à tous les salariés qui justifient d'une ancienneté supérieure à trois mois. L'entreprise verse un abondement de 10% du versement du bénéficiaire, limité à 2 300 € par bénéficiaire et par an.

La gestion des sommes perçues a été confiée à Elysées Fonds.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote après division du nominal par 5 se présente comme suit* :

	Actions	%	Droits de vote	%
MASTRAD FINANCE SA**	4 447 035	100%	8 894 070	100%
Mathieu LION	5	-	10	-
Anna Laure Nabat	5	-	10	-
Fontainebleau Consultants	5	-	10	-
Timothy Ramier	5	-	10	-
Maël Flecher	5	-	5	-
Sarah LION	5	-	5	-
	4 447 065	100%	8 894 120	100%

* sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext

** Actionariat de MASTRAD FINANCE : Mathieu LION 57,67%, Anne-Laure NABAT 9,77%, SIPAREX Développement 26,49%, Divers (personnes physiques) 6,07%. Se reporter au paragraphe 7.1

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

L'actionnaire MASTRAD FINANCE détient la quasi-totalité des actions de la Société et ne dispose pas de poste d'administrateur. Cependant deux des principaux actionnaires de MASTRAD FINANCE, personnes physiques, dont l'un est actionnaire majoritaire, sont administrateurs de la Société.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Par décision de l'Assemblée générale des actionnaires de MASTRAD en date du 14 octobre 1998 il avait été décidé d'instaurer un droit de vote double pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans.

Le tableau figurant ci-dessus (cf paragraphe 18.1) présente l'état de l'actionariat tant en termes de pourcentage de capital que de droits de vote.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent document de base, MASTRAD FINANCE détient le contrôle de la Société. MASTRAD FINANCE est elle-même contrôlée par le fondateur de MASTRAD, Mathieu LION (cf détail de l'actionariat de MASTRAD FINANCE au paragraphe 18.1).

Pour la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive, se reporter au paragraphe 14.2.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires de la Société.

18.6 Etat des nantissements d'actions

La Société MASTRAD FINANCE, actionnaire à 99,99% du capital de la Société MASTRAD a nanti 889 407 actions MASTRAD (avant division du nominal décidé par l'assemblée générale du 22 décembre 2005), soit la totalité des actions détenues, à titre de remboursement des emprunts contractés auprès des banques Crédit Agricole Ile de France et CIC, le 30 juillet 2003, à l'occasion de l'acquisition d'une partie des actions de la Société MASTRAD.

A ce jour, les banques ont accepté de lever le nantissement des 889 407 actions MASTRAD.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes (se reporter au paragraphe 20.3.1.2).

Les principales conventions existant à ce jour, sont relatives à :

- La mise à disposition, depuis le 1er juillet 2004, de MASTRAD et de J'AVEC par MASTRAD FINANCE de prestations en matière de direction et de management, de direction commerciale et de développement, de gestion financière et ce, par la mise à disposition de son Président Directeur Général et du personnel de direction nécessaire à cet effet.

Ces prestations sont facturées aux coûts effectifs engagés par MASTRAD FINANCE majorés d'une marge. Cette marge était de 5% sur l'exercice clos au 30 juin 2005 à laquelle s'ajoutaient 48 K € de prestations de services couvrant les charges diverses de structure, hors amortissement et charges financières, soit un montant facturé de 74 K€. Le Conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 12 janvier 2006 de porter cette marge à 10% à compter de l'exercice ouvert le 1er juillet 2005 afin de couvrir par cette commission les charges diverses de structure. La facturation correspondante pour le premier semestre de l'exercice en cours a représenté 35 K€.

La convention a été conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

- La cession à MASTRAD par Monsieur Mathieu LION de tous ses droits sur les inventions et créations dont il est l'inventeur et l'auteur ou le co-auteur à titre individuel et indépendant. Se reporter au chapitre 11.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Note introductive à la présentation des informations financières pro forma :

Dans les comptes relatifs à la situation du 31 décembre 2005, MASTRAD a procédé à un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des brevets et modèles. Jusqu'au 1^{er} juillet 2005, ceux-ci étaient inscrits à l'actif pour la valeur des redevances probables attendues au cours de la période prévue augmentés des frais accessoires constitués par les frais de dépôt.

En conséquence, les redevances ainsi que les dépenses engagées pour les formalités de dépôt constituent désormais des charges de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Par ailleurs, de nouveaux contrats de cession de droit de propriété intellectuelle, à effet du 1^{er} octobre 2005, ont été signés entre la société et deux créateurs dont un dirigeant de la société MASTRAD. Ces contrats prévoyant des modalités de rémunération différentes de celles qui existaient jusqu'au 30 septembre 2005, il est apparu intéressant d'en cerner les incidences sur les données historiques au 30 juin 2004 et 30 juin 2005.

Pour la comparabilité des informations financières pro forma ont été établis et présentés au paragraphe 20.2 du présent document de base :

(En K€)	31/12/05 (6 mois)	30/06/05 Pro forma	30/06/04 Pro forma	30/06/03
Chiffre d'affaires	6 646	10 905	8 471	5 977
Résultat d'exploitation	1 017	2 469	1 392	770
Résultat financier	-5	-69	-13	-141
Résultat exceptionnel	-301	9	-11	-17
IS	-223	-708	-418	-101
Résultat net	474	1 654	922	495

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Comptes au 30 juin 2005

20.1.1.1 Bilan

ACTIF en €	30-juin-05			30-juin-04
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	23 809	23 413	395	1 260
Frais de recherche & développement	84 463	44 784	39 679	34 414
Concessions, brevets, licences, logiciels ...	1 477 310	447 828	1 029 482	829 001
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	34 465		34 465	29 390
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Intallations techniques, matériel et outillage ind.	414 416	212 557	201 860	141 011
Autres immobilisations corporelles	556 093	146 267	409 826	135 664
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à de participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	696		696	
Autres immobilisations financières	42 179	10 319	31 860	41 516
	2 633 431	885 168	1 748 263	1 212 255
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Marchandises	1 947 056	246 347	1 700 709	1 129 081
Avances et acpt. versés /commandes	109 800		109 800	72 890
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 509 574	22 245	1 487 329	1 387 726
Autres créances	625 873		625 873	233 440
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement	348 946		348 946	426 670
Actions propres				
Autre titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	526 380		526 380	773 890

Charges constatées d'avance	121 420		121 420	94 736
	5 189 049	268 592	4 920 456	4 118 434
Charges à répartir sur plusieurs exercices				26 231
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conersion actif	20 940		20 940	11 528
TOTAL GENERAL	7 843 420	1 153 760	6 689 660	5 368 448

PASSIF en €	30-juin-05 Net	30-juin-04 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé:)	622 589	622 589
Prime d'émission, de fusion, d'apport	88 601	88 601
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves:		
* Réserve légale	62 259	60 740
* Réserves statutaires ou contractuelles		
* Réserves réglementées		
* Autres réserves	1 136 390	577 779
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 735 841	1 060 869
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		83
	3 645 680	2 410 661
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisins pour risques	233 290	424 800
Provisions pour charges		
	233 290	424 800
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit	37 899	186 309
Emprunts et dettes financières		
Avances et acomptes reçus/commandes		42 585
Fournisseurs et comptes rattachés	1 442 957	989 113
Dettes fiscales et sociales	644 161	723 482
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	653 503	550 000
Autres dettes	14 906	35 796
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	2 793 426	2 527 285
Ecart de conversion passif	17 263	5 701
TOTAL GENERAL	6 689 660	5 368 448

(1) dont à moins d'un an

20.1.1.2 Compte de résultat

En €	30-juin-05		Total	30-juin-04 Net
	France	Export		
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises	4 455 637	6 564 810	11 020 447	8 567 183
Production vendue (biens)	(51013)	(69792)	(120805)	(102776)
Production vendue (services)	8 211	3 034	5 177	6 198
	4 412 835	6 491 984	10 904 819	8 470 605
Production stockée				
Production immobilisée				
PNP sur opérations à LT				
Subventions d'exploitation			30 205	4 000
Reprises/provisions & transferts de charges			455 857	174 597
Autres produits			117 142	386
			11 508 023	8 649 588
Charges d'exploitation				
Achat Marchandises			5 923 069	4 251 334
Variation de stocks			(539954)	(220222)
Achats de mat. 1ères et aut. Approv.			(55385)	(5979)
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			1 982 970	1 085 959
Impôts, taxes et versements assimilés			105 997	40 134
Salaires et traitements			659 830	830 120
Charges sociales			285 387	323 923
Dotations Amortissements. & Provisions				
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			448 757	154 973
* Sur immobilisations: dot. aux provisions				
* Sur actif circulant: dotations aux provisions			144 365	197 346
* Pour risques et charges: dot. aux provisions			9 000	362 573
Autres charges			27 112	21 829
			8 991 148	7 041 989
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 516 874	1 607 599
Quote parts/ opérat. faites en commun				
Produits financiers				
De participations				
D'aut. valeurs mob. et créances de actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés			22 484	9 291
Reprises/provisions et transfert de charges			11 528	41 954
Différences positives de change			106 992	100 134
Produits nets sur cessions de VMP			2 812	1 680
			143 816	153 060
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions			31 259	11 528
Intérêts et charges assimilées			46 299	33 159
Différences négatives de change			135 689	121 478
Charges nettes sur cessions de VMP				
			213 247	166 165
RESULTAT FINANCIER			(69431)	(13105)

RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	2 447 444	1 594 493
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	18 872	16 704
Sur opérations en capital		
Reprises, provisions et transfert de charges	83	
	18 955	16 704
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	5 217	3 009
Sur opérations en capital	5 018	13 650
Dotations aux amortissements et provisions		10 664
	10 235	27 324
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 720	(10620)
Participation des salariés au résultat	48 655	32 414
Impôts sur les bénéfices	671 668	490 590
Total des produits	11 670 794	8 819 351
Total des charges	9 934 953	7 758 482
BENEFICE OU PERTE	1 735 841	1 060 968

(a) Y compris redevance Crédit-Bail mobilier

20.1.1.3 Annexes

I – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Comptes Annuels de cet exercice clos le 30 juin 2005 sont établis conformément aux règles édictées par le PCG 1999 et aux principes comptables fondamentaux (prudence, indépendance des exercices et de continuité d'exploitation).

II – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société a transféré l'ensemble de son activité du 12, rue du 4 septembre 75002 Paris au 16, rue François Truffaut 75012 Paris, à compter du 1^{er} juillet 2004.

Les contrats de travail de 3 salariés, membres de la direction de la Société MASTRAD, ont été repris par MASTRAD FINANCE à compter du 1^{er} juillet 2004.

III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

A - BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'ensemble des brevets et modèles ont été acquis par la Société MASTRAD en janvier 2004 en contrepartie de versements de redevances annuelles sur la durée de protection des brevets et modèles. Les brevets et modèles ont été évalués en fonction de la valeur estimée des redevances à verser par la Société MASTRAD.

Les frais de recherche et de développement représentent les frais d'achats de dessins auprès de designers.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A la date du 30 juin 2005, aucune perte de valeur n'est à constater au vue de la valeur d'utilité des brevets et modèles. En conséquence, aucune dépréciation complémentaire aux amortissements pratiqués n'a été comptabilisée.

Les amortissements des marques, modèles et brevets sont pratiqués suivant le mode linéaire, en fonction de leurs spécificités, sur une durée variable allant de 10 à 25 ans.

De manière plus spécifique, les brevets et modèles sont dans un premier temps amortis sur une durée de 20 ans ; de plus, conformément aux règles fiscales, un amortissement complémentaire est constaté pour un montant correspondant à la différence existant entre la dotation initiale et le montant des redevances dues en contrepartie de l'acquisition des brevets et modèles, au titre de la période considérée.

Les frais de recherche et de développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| • Matériel industriel | 5 ans |
| • Agencements | 10 ans (stand sur 3 ans) |
| • Mobilier | 5 à 10 ans (stand sur 3 ans) |
| • Matériel de transport | NA |
| • Matériel Informatique | 5 ans |

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées d'un prêt 1% logement pour 696 € et de dépôts de garantie pour 42 178,61 €.

ACTIF CIRCULANT

Stocks :

La valorisation des stocks est faite au coût moyen unitaire pondéré. Ce coût est calculé à partir du prix de revient qui correspond :

- au prix d'achat en euro, au cours fixé pour la livraison,
- augmenté des droits de douane, et des frais de transport de l'usine jusqu'aux entrepôts.

Les stocks sont dépréciés à 100% pour les produits défectueux, et à 90% pour les produits de second choix.

Les produits à rotation lente sont dépréciés à 100% pour les composants qui ne sont plus utilisés.

Les produits à rotation faible et les fins de série sont dépréciés de 25 à 90% en fonction de leur rotation ou de leur ancienneté.

Créances :

Il n'y a pas d'effet escompté non échu à la clôture de l'exercice.

Des créances ont été cédées à une Société d'affacturage pour un montant de 40 122,32 €.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la Société considère comme recouvrable.

A la clôture de l'exercice le montant de la provision est égal à 22 245 €. Les nouvelles créances afférentes à l'exercice 2004/2005 ont été provisionnées à hauteur de 25% de leur montant hors taxes. Les créances antérieures sont provisionnées, en fonction du risque estimé, entre 50 et 100% de leur montant total hors taxes.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'OPCVM monétaires. La valeur d'inventaire, comparée au cours de bourse n'a pas nécessité de dépréciation.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

NATURE	MONTANT D'ORIGINE	VAL.NETTE	AUGMENTATION	DOTATION	VAL.NETTE
◇ NV IMAGE	78 692	26 231		26 231	0
		26 231	0	26 231	0

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

DETAIL	MONTANT
◇ GERIC	31 310
◇ M et O Salon	15 263
◇ PLV	14 005
◇ ASSURALEX	8 854
◇ GERIC	8 670
◇ INTERFACE	7 783
◇ SOHO SPICE	7 411
◇ Catalogues	5 464
◇ TPS	5 003
◇ HEPPNER	2 911
◇ ETAI	2 500
◇ POSTE	1 900
◇ MONSTER	1 896
◇ POIS CHICHE	1 310
◇ Autres charges dont le montant unitaire est inférieur à 1000 euros :	7 139
	121 420

B - BILAN PASSIF

CAPITAL

Le capital est composé de 889 413 actions à 0,70 € de valeur nominale, soit un montant de 622 589 €.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	01/07/2004	Augmentation	Diminution	CP au 30/06/2005
Capital	622 589	-	-	622 589
Prime d'émission	88 600	-	-	88 600
Réserves légales	60 740	1 519	-	62 259
Autres réserves	577 779	558 611	-	1 136 390
<i>Dividendes</i>		<i>500 739</i>		
Résultat N- 1	1 060 869		1 060 869	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques se divisent en trois postes :

- pour 20 940,22 € en provisions pour pertes de change sur les transactions en monnaies étrangères,

- pour 203 350 € en provisions sur les litiges en cours relatifs aux produits de la Société MASTRAD,
- pour 9 000 € en provisions pour licenciement.

C - ECART DE CONVERSION ACTIF ET ECART DE CONVERSION PASSIF

A la clôture de l'exercice, lorsque l'application du taux de conversion a pour effet de modifier les montants des créances ou des dettes en monnaie nationale qui ont été précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- Lorsque la différence correspond à une perte latente, celle-ci est enregistrée au compte Ecart de conversion – Actif. Parallèlement la perte latente entraîne la constitution d'une provision pour risque d'égale montant.
- Lorsque la différence correspond à un gain latent, celle-ci est enregistrée au compte Ecart de conversion – Passif. Le gain latent n'intervient pas dans la formation du résultat. Il est enregistré au passif du bilan.

Au 30 juin 2005, les écarts de conversion Actif s'élèvent à 20 940 €. Les écarts de conversion - Passif s'élèvent quant à eux à 17 263 €.

D – COMPTE DE RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005, la Société MASTRAD a réalisé un Chiffre d'affaires HT de 10 904 819 € qui se décompose de la manière suivante:

- 4 410 722 € hors taxes en France,
- 6 491 984 € à l'exportation ou à des livraisons intracommunautaires,
- 2 113 € au titre des frais de gestion facturés à la Société J'AVEC SAS.

Le Chiffre d'affaires France est comptabilisé lors de l'établissement du bon de livraison.

Le Chiffre d'affaires export de type FOB est comptabilisé lors du chargement des marchandises à destination des clients. Le reste du Chiffre d'affaires export est comptabilisé à la date de sortie des marchandises des entrepôts du prestataire logistique.

Les rabais, remises et ristournes sur ventes de marchandises antérieurement présentés en production vendue négative, ont été reclassés en déduction des ventes de marchandises.

TRANSFERT DE CHARGES

La Société MASTRAD SA a facturé pour la répartition des frais généraux entre les Sociétés du groupe (frais de personnel, charges sociales, loyer...) :

- 31 175,59 € hors taxes à la Société J'AVEC SAS
- 9 477 € hors taxes à la Société MASTRAD FINANCE

Ces sommes sont comptabilisées au compte transfert de charges.

IV – AUTRES INFORMATIONS

A – INTEGRATION FISCALE : Groupe MASTRAD FINANCE

A compter du 1^{er} juillet 2003, la Société MASTRAD FINANCE, tête de groupe, a opté pour l'intégration fiscale avec la Société J'AVEC. A compter du 1^{er} juillet 2004, la Société MASTRAD est également entrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

A la clôture de cet exercice, le résultat d'ensemble du groupe est de 2.380.584 €.

	Résultat fiscal individuel	Déficit N- 1 Groupe	Retraitement Groupe	Sous-total	IS 33%
MASTRAD FINANCE	-47 294	-100 665	-33 805	-181 764	-60 581
MASTRAD	2 541 402			2 541 402	847 049
J'AVEC	20 946			20 946	6 981
Totaux	2 515 054	-100 665	-33 805	2 380 584	793 449

B – CREDIT BAIL

ELEMENTS	VALEUR D'ORIGINE TTC	AMORTISSEMENTS THEORIQUES		REDEVANCES		
		ANTER.	EXERC.	ANTER.	EXERC.	RESTANTES
Renault Scenic DCI105 B5 Expression 2925WWE75	16 281,00	10 854,00	5 427,00	11 882,64	5 941,32	0,00
TOTAL	16 281,00	10 854,00	5 427,00	11 882,64	5 941,32	0,00

C – COMPTES CONSOLIDES

Le groupe MASTRAD FINANCE est exempté de l'obligation de consolider ses comptes.

D - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Aucune valorisation n'a été effectuée concernant le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, l'effectif de l'entreprise étant très jeune et avec peu d'ancienneté.

ENGAGEMENTS RECUS

La Société MASTRAD SA a contracté des ouvertures de crédit bancaire par billets à ordre en € pour un montant maximal de 244 157 € au 30 juin 2005.

Elle a également contracté une lettre de crédit pour un montant maximal de 100 000 US Dollars.

E- EFFECTIF

La Société MASTRAD emploie 24 salariés comprenant 4 cadres, 12 employés et 8 VRP affectés :

- au service des ventes pour 6 salariés sédentaires auquel s'ajoutent 8 VRP,
- au service logistique pour 3 salariés,
- au service comptable et financier pour 3 salariés,
- au service recherche et développement pour 1 salarié,
- au service administratif et divers pour 3 salariés.

F- FISCALITE LATENTE

Cette information n'est pas significative.

Les autres informations obligatoires ou significatives figurent dans les tableaux ci-après en €.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	92423		15 849
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 028 997		482 779
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Construction sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	301 563		112 853
Installations générales, agencements, aménagements	28 378		212 756
Matériel de transport	58 975		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	133 996		148 277
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	522 913		473 886
Participations évaluées par mise en équivalence			

Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	41 516		1358
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	41 516		1358
TOTAL GENERAL	1 685 849		973 872

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			108 271 1 511 776	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencements, aménagements				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			414 416	
Installations générales, agencements divers		26 290	214 844	
Matériel de transport			58 975	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			282 273	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		26 290	970 509	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			42 875	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			42 875	
TOTAL GENERAL		26 290	2 633 431	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 749 170 606	11 448 277 222		68 197 447 828
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage	160 553	52 004		212 557
Installations générales, agencements	22 303	10 870	21 271	11 902
Matériel de transport	4 931	11 795		16 726
Matériel de bureau, informatique, mobilier	58 452	59 187		117 639
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	246 239	133 856	21 271	358 824
TOTAL GENERAL	473 594	422 526	21 271	874 849

Ventilation des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations dérogat.	Reprises dérogat.
FRAIS ETABL., RECHERCHE AUT. IMMO.INCORPORELLES	11 448 277 222				69
Terrains Constructions sur sol propre Construction sur sol d'autrui Constructions et installations Install. techniques, outillage Install. générales, agencements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique Emballages récupérables et divers	52 004 10 870 11 795 59 187				14
IMM. CORPORELLES	133 856				14
TOTAL GENERAL	422 526				83

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations	26 231		26 231	

PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	83		83	
PROVISIONS REGLEMENTEES	83		83	
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour grosses réparations Provisions pour ch. soc. Fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	402 954 11 528 10 319	 20 940 9000	 11 528 10 319	203 350 20 940 9000

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	424 800	29 940	221 450	233 290
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation		10 319		10 319
Provisions sur autres immobil. financières	278 021	143 629	175 303	246 347
Provisions sur stocks et en cours	27 896	736	6387	22 245
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	305 917	154 684	181 690	278 911
TOTAL GENERAL	730 800	184 624	403 223	512 202
Dotations et reprise d'exploitation		153 365	391 613	
Dotations et reprises financières		31 259	11 528	
Dotations et reprises exceptionnelles			83	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	696		696
Autres immobilisations financières	42 179		42 179
Clients douteux ou litigieux	42 116	42 116	
Autres créances clients	1 467 458	1 467 458	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	241	241	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	448	448	
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices	190 861	190 861	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	308 631	308 631	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	125 692	125 692	
Charges constatées d'avance	121 420	121 420	
TOTAL GENERAL	2 299 741	2 256 867	42 875
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	696		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				

Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	60	60		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	37 839	11 262	26 577	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 442 957	1 442 957		
Personnel et comptes rattachés	135 883	135 883		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 515	75 515		
Etat : impôt sur les bénéfices	326 782	326 782		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	22 550	22 550		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	83 430	83 430		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	653 503	653 503		
Groupe et associés				
Autres dettes	14 906	14 906		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 793 426	2 766 849	26 577	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	148 410			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

30/06/2005

PRODUITS A RECEVOIR	111 873,47
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	69 159,01
41810000 Factures à émettre	69 159,01
AUTRES CREANCES	42 714,46
40980000 Avoirs à recevoir	13 879,51
46870000 Produits à recevoir	28 834,95

TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	111 873,47
--------------------------------------	-------------------

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Ventilation

30/06/2005

CHARGES A PAYER	592 188,99
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	59,90
16880000 INTERETS COURUS s/ emprunts	59,90
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH	416 250,74
40800000 FNP RFA et commissions sur CA	111 352,24
40810000 Fournisseurs, fact non parvenues	304 898,50
AUTRES DETTES	1507,44
41980000 AVOIR A EMETTRE	1507,44
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
42820000 PROV POUR CONGES A PAYER	174 370,91
428210000 COMMISSIONS A PAYER	21 878,11
42860000 AUTRES CHGES A PAYER	35 085,73
43860000 CH. SOC. SUR CONGES PAYES	12 154,64
43862000 CH. Soc/comm et sal à payer	9191,23

44860000 ETAT -charges à payer		13 446,15
44860100 T. PROFESSIONNELLE A PAYER		7432,59
44860200 APPRENTISSAGE A PAYER		57381,00
44860300 FORMATION A PAYER		2116,68
44860400 ORGANIC A PAYER		5876,82
44860500 TAXE ORDURE MENAGERE A PAYER		9052,00
44860600 FONGECIF à payer		755,96

TOTAL DES CHARGES A PAYER		592 188,99
----------------------------------	--	-------------------

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice	30/06/2005 12	30/06/2004 12	30/06/2003 12	30/06/2002 12	30/06/2001 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	622 589	622 589	607 404		
Nombre d'actions					
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 904 819	8 470 605	5 976 783		
Résultat avant impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	2 686 322	2 198 377	974 171		
Impôts sur les bénéfices	671 668	490 590	100 504		
Participation des salariés	48 655	32 414	16 880		
Dot. Amortissement et provisions	230 158	614 504	362 095		
Résultat net	1 735 841	1 060 869	494 692		
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, Résultat après impôt, participation					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	23	7			
Masse salariale	659 830	830 120	612 896		
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	285 387	323 923	243 682		

ENGAGEMENTS FINANCIERS AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

--	--	--	--	--	--

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE				86 880	86 880
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs				86 880	86 880
TOTAL				86 880	86 880
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs				96 939	96 939
TOTAL				96 939	96 939
REDEVANCES A PAYER					
TOTAL					

20.1.2 Comptes au 30 juin 2004

20.1.2.1 Bilan

ACTIF en €	30-juin-04			30-juin-03
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	23 809	22 549	1 260	2 896
Frais de recherche & développement	68 614	34 200	34 414	23 736
Concessions, brevets, licences, logiciels ...	999 607	170 606	829 001	185 056
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	29 390		29 390	24 598
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	301 563	160 553	141 011	105 694
Autres immobilisations corporelles	221 349	85 686	135 664	55 214
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				1 005
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	41 516		41 516	11 182
	1 685 849	473 594	1 212 255	409 380
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				

Marchandises	1 407 102	278 021	1 129 081	1 021 296
Avances et acpt. versés /commandes	72 890		72 890	180 716
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 415 622	27 896	1 387 726	869 186
Autres créances	233 440		233 440	226 281
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement	426 670		426 670	
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	773 890		773 890	206 612
Charges constatées d'avance	94 736		94 736	58 246
	4 424 351	305 917	4 118 434	2 562 336
Charges à répartir sur plusieurs exercices	26 231		26 231	58 821
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif	11 528		11 528	15 819
TOTAL GENERAL	6 147 958	779 511	5 368 448	3 046 356

PASSIF en €	30-juin-04 Net	30-juin-03 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé:)	622 589	607 404
Prime d'émission, de fusion, d'apport	88 601	72 548
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves:		
* Réserve légale	60 740	42 447
* Réserves statutaires ou contractuelles		
* Réserves réglementées		
* Autres réserves	577 779	279 263
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 060 869	494 692
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	83	
	2 410 661	1 496 354
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	424 800	92 654
Provisions pour charges		
	424 800	92 654
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit	186 309	292 764
Emprunts et dettes financières		

Avances et acomptes reçus/commandes	42 585	10 441
Fournisseurs et comptes rattachés	989 113	809 357
Dettes fiscales et sociales	723 482	282 915
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	550 000	
Autres dettes	35 796	50 588
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	2 527 285	1 446 065
Ecart de conversion passif	5 701	11 283
TOTAL GENERAL	5 368 448	3 046 356

(1) dont à moins d'un an

20.1.2.2 Compte de résultat

en €	France	30-juin-04 Export	Total	30-juin-03 Net
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises	3 784 424	4 782 759	8 567 183	6 024 345
Production vendue (biens)	(113 213)	10 437	(102 776)	(52 920)
Production vendue (services)	5 901	297	6 198	5 358
	3 677 112	4 793 493	8 470 605	5 976 783
Production stockée				
Production immobilisée				
PNP sur opérations à LT				
Subventions d'exploitation			4 000	26 238
Reprises/provisions & transferts de charges			174 597	160 456
Autres produits			386	306
			8 649 588	6 163 783
Charges d'exploitation				
Achat Marchandises			4 251 334	3 302 212
Variation de stocks			(220 222)	1 977
Achats de mat. 1ères et aut. Approv.			(5 979)	(20 492)
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			1 085 959	847 488
Impôts, taxes et versements assimilés			40 134	31 667
Salaires et traitements			830 120	612 896
Charges sociales			323 923	243 682
Dotations Amortissements. & Provisions				
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			154 973	162 431
* Sur immobilisations: dot. aux provisions				
* Sur actif circulant: dotations aux provisions			197 346	171 083
* Pour risques et charges: dot. aux provisions			362 573	29 500
Autres charges			21 829	11 365
			7 041 989	5 393 809
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 607 599	769 973
Quote part/ opérat. faites en commun				
Produits financiers				
De participations				
D'aut. valeurs mob. et créances de actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés			9 291	3 269
Reprises/provisions et transfert de charges			41 954	17 221
Différences positives de change			100 134	97 907

Produits nets sur cessions de VMP	1 680	75
	153 060	118 472
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	11 528	63 154
Intérêts et charges assimilées	33 159	62 561
Différences négatives de change	121 478	134 048
Charges nettes sur cessions de VMP		
	166 165	259 763
RESULTAT FINANCIER	(13105)	(141291)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 594 493	628 683
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	16 704	25 162
Sur opérations en capital		20 630
Reprises/ provisions et transfert de charges		
	16 704	45 793
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 009	18 265
Sur opérations en capital	13 650	33 312
Dotations aux amortissements et provisions	10 664	10 822
	27 324	62 399
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10620)	(16607)
Participation des salariés au résultat	32 414	16 880
Impôts sur les bénéfices	490 590	100 504
Total des produits	8 819 351	6 328 047
Total des charges	7 758 482	5 833 355
BENEFICE OU PERTE	1 060 968	494 692

(a) Y compris redevance Crédit-Bail mobilier

20.1.2.3 Annexes

I - PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales appliquées sont conformes à la réglementation française en vigueur. Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2004 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

II – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

A – BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche et développement représentent des frais d'achats de dessins auprès de designers, amortis sur une durée de 5 ans.
Les marques, modèles et brevets en fonction de leurs spécificités sont amortis sur une durée

variable allant de 10 à 25 ans.

L'ensemble des brevets ont été acquis par la Société MASTRAD en janvier 2004 en contrepartie de versements de redevances annuelles sur la durée de protection du brevet. Les brevets ont été évalués en fonction de la valeur estimée des redevances à verser par la Société MASTRAD.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel industriel 5 ans
- Agencements 10 ans (stand sur 3 ans)
- Mobilier 5 à 10 ans (stand sur 3 ans)
- Matériel de transport NA
- Matériel Informatique 5 ans

ACTIF CIRCULANT

Stocks :

La valorisation des stocks est effectuée de la manière suivante : prix d'achat augmenté des frais de transport et des droits de douane.

Créances :

Il n'y a pas d'effet escompté non échu à la clôture de l'exercice.

Des créances ont été cédées à une Société d'affacturage pour un montant de 27 140 €.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

NATURE	MONTANT D'ORIGINE	VAL. NETTE 01.07.03	AUGMENTATION	DOTATION	VAL. NETTE 30.06.03
◇ NV IMAGE	78 692, 25	52 461,50		26 230,75	26 230,75
◇ DVD Film	8 566,94	4 283,47		4 238,47	
◇ Packs catalogue	4 152,00	2 076,00		2 076,00	
	91 411,19	58 820,97		32 590,22	26 230,75

NOTES :

Les dépenses de création marketing sont amorties sur 3 ans.

Les dépenses de développement DVD et photos sont amorties sur 2 ans.

ECART DE CONVERSION ACTIF

POSTE	DEVICES	TAUX	VALEUR EN DEVICES	VALEUR EN € AU 30.06.04	VALEUR EN COMPTA.	ECARTS DE CONVERSION
ACTIF						
Clients :	Dollars	1,22	6 848,75	5 634,51	6 326,65	692,14
◇ DEXAM	Dollars	1,22	297 547,02	244 793,93	247 223,79	2 429,86
◇ ISI	Dollars	1,22	157 775,60	129 803,04	131 574,26	1 771,22
◇ PROMOTION ATLANTIC	Dollars	1,22	13 949,28	11 476,17	9 519,28	1 956,89
◇ EMSA	GBP	0,67	600,00	894,52	891,79	2,73
◇ DEXAM						
Fournisseurs :						
◇ GOLDEN BRIGHT	Dollars	1,22	-280,80	-231,02	-236,81	5,79
◇ NSF	Dollars	1,22	525,00	431,92	409,39	22,53
◇ GOLDEN BRIGHT	Dollars	1,22	795,52	654,48	623,23	31,25
◇ KENYON	Dollars	1,22	20 073,18	16 514,34	11 910,43	4 603,91
◇ LEE YUEN	Dollars	1,22	85,00	69,93	69,69	0,24
◇ HOMESPAN	GBP	0,67	78,59	117,17	114,72	2,45
◇ SGS	GBP	0,67	130,00	193,81	185,66	8,15
◇ SIRIUS	GBP	0,67	146,01	217,68	217,05	0,63
					TOTAL	11 528

B – BILAN PASSIF

CAPITAL

Le capital est composé de 889 413 actions à 0,70€ de valeur nominale, soit un montant de 622 589 €. Au 30 juin 2003, le capital s'élevait à 607 404€, il a été procédé à une augmentation de 15 185,10€ en raison de l'incorporation des bons de souscription d'actions.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Année	Montant	
1998	37 096	Remboursement juillet 2003
1999	24 052	Imputé sur l'IS 2002/2003
2000	<35 592>	Négatif
2001	<28 338>	Négatif
2002	<7 716>	Négatif
2003	53 075	Imputé sur l'IS 2003/2004

CREDIT-BAIL (cf. tableau annexé)

ECART DE CONVERSION PASSIF

POSTE	DEVICES	TAU	VALEURS	VALEUR EN €	VALEUR EN	ECARTS
-------	---------	-----	---------	-------------	-----------	--------

		X	EN DEVICES	AU 30.06.04	COMPTA.	DE CONVERSION
PASSIF						
Clients :	Dollars	1,22	87,89	72,31	73,80	1,49
◊ CASSAB						
◊ Fournisseurs :	Dollars		309,92	254,97	349,96	94,99
◊ MŞK	Dollars	1,22	2 167,00	1 782,81	1 807,49	24 68
◊ MARGOLIS	Dollars	1,22	90,00	74,04	81,02	6 98
◊ ELITE	Dollars	1,22	29 195,78	24 019,56	24 766,45	746,89
◊ GRAND MART	Dollars	1,22	174 808,8	143 816,37	145 540,92	1 724,55
◊ HOMESPAN	Dollars	1,22	0	72 985,01	75 572,56	2 587,55
◊ MODERN METAL	Dollars	1,22	88 713,28	472,48	616,27	143,79
◊ MSC	Dollars	1,22	574,30	931,22	966,66	35,44
◊ WILLIAM LEVENE	Dollars	1,22	1 131,90	16 797,71	17 132,29	334,58
◊ COWAN	Dollars	1,22	20 417,62			
			317 496,49	261 206,48	266 907,42	
			TOTAL	5 701		

III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENT DONNES

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Aucune valorisation n'a été effectuée concernant le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, l'effectif de l'entreprise étant très jeune, avec peu d'ancienneté.

Les autres informations obligatoires ou significatives figurent dans les tableaux ci-après en €.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	75 079		17 344
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	330 291		712 005
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Construction sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	242 547		80 629
Installations générales, agencements, aménagements	28 378		
Matériel de transport			58 975
Matériel de bureau, informatique, mobilier	76719		64 507
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	1005		

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	348 649		204 111
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	11 182		30 335
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 182		30 335
TOTAL GENERAL	765 201		963 795

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 300		92 423 1 028 997	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencements, aménagements				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		21 612	301 563	
Installations générales, agencements divers			28 378	
Matériel de transport			58 975	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 230	133 996	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		1005		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		29 848	522 913	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			41 516	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			41 516	
TOTAL GENERAL	13 300	29 848	1 685 849	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	48 447	8 302		56 749
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	120 638	49 968		170 606
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage	136 853	12 015	(11 685)	160 553
Installations générales, agencements	18 837	3 465		22 303
Matériel de transport		4 931		4 931
Matériel de bureau, informatique, mobilier	31 046	27 407		58 452
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	186 736	47 818	(11 685)	246 239
TOTAL GENERAL	355 821	106 088	(11 685)	473 594

Ventilation des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations déroгат.	Reprises déroгат.
FRAIS ETABL., RECHERCHE AUT. IMMO. INCORPORELLES	8 302 49 968				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Construction sur sol d'autrui					
Constructions et installations					
Install. techniques, outillage	12 015				
Install. générales, agencements	3 465				
Matériel de transport	4 931				
Matériel de bureau, informatique	27 374				
Emballages récupérables et divers		33		615	601
IMM. CORPORELLES	47 785	33		615	601
TOTAL GENERAL	106 055	33		683	601

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	58 821		32 590	26 231
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées		684	601	83
PROVISIONS REGLEMENTEES		684	601	83
Provisions pour litiges	42 143	362 572	1 761	402 954
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	21 011	11 528	21 011	11 528
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour grosses réparations	29 500	9 981	29 162	10 319
Provisions pour ch. soc. Fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	92 654	384 081	51 935	424 800
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobil. financières				
Provisions sur stocks et en cours	165 585	192 107	79 671	278 021
Provisions sur comptes clients	23 613	5 239	956	27 896
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	189 198	197 346	80 627	305 917
TOTAL GENERAL	281 852	582 111	133 162	730 800
Dotations et reprise d'exploitation		559 919	80 627	
Dotations et reprises financières		11 528	41 954	
Dotations et reprises exceptionnelles		10 664	10 581	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	41 516		41 516
Clients douteux ou litigieux	44 581	25 987	18 594
Autres créances clients	1 371 041	1 371 041	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2	2	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	606	606	
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices	53 075	53 075	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	140 967	140 967	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	38 789	38 789	
Charges constatées d'avance	94 736	94 736	
TOTAL GENERAL	1 785 315	1 725 204	60 111
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	60	60		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	186 249	30 123	129 593	36 533
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	989 113	989 113		
Personnel et comptes rattachés	134 420	134 420		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	109 919	109 919		
Etat : impôt sur les bénéfices	443 172	443 172		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	16 557	16 557		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	19 413	19 413		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	550 000		550 000	
Groupe et associés	20 703	20 703		
Autres dettes	15 093	15 093		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 484 700	1 768 573	679 593	36 533
Emprunts souscrits en cours d'exercice	175 735			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	282 118			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		30/06/2004
PRODUITS A RECEVOIR		16 751,78
AUTRES CREANCES		16 751,78
40980000 AVOIRS A RECEVOIR		10 166,69
46870000 Produits à recevoir		6 585,09
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		16 751,78

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	Ventilation	30/06/2004
CHARGES A PAYER		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES 16880000 INTERETS COURUS s/ emprunts		59,90 59,90
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH 40800000 FNP RFA et commissions sur CA 40810000 Fournisseurs, fact non parvenues		346 282,06 96 219,41 250 062,65
AUTRES DETTES 41980000 AVOIR A EMETTRE		5 162,89 5 162,89
DETTES FISCALES ET SOCIALES 42820000 PROV POUR CONGES A PAYER 428210000 COMMISSIONS A PAYER 42860000 AUTRES CHGES A PAYER CAP Interessmnt + abondmt Autres AUTRES CHGES A PAYER	35 439,58 34 717,73	190 498,33 14 511,98 49 750,92 70 157,31
43860000 CH. SOC. SUR CONGES PAYES 43862000 CH. Soc/comm et sal à payer 44860000 ETAT -charges à payer 44860100 T. PROFESSIONNELLE A PAYER 44860200 APPRENTISSAGE A PAYER 44860300 FORMATION A PAYER 44860400 ORGANIC A PAYER 44860500 TAXE ORDURE MENAGERE A PAYER 44860600 FONGECIF à payer		5 804,79 30 860,01 2 228,04 1 614,00 2 255,79 8 622,54 3 728,00 450,00 514,95
TOTAL DES CHARGES A PAYER		542 003,18

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE				86 880	86 880
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs				84 381	84 381
Exercice en cours				2 499	2 499
TOTAL				86 880	86 880
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs				94 286	94 286
Exercice en cours				2 653	2 653
TOTAL				96 939	96 939
REDEVANCES A PAYER					
TOTAL					

20.1.3 Comptes au 30 juin 2003

20.1.3.1 Bilan

ACTIF en €	30-juin-03			30-juin-02
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	23 809	20 913	2 896	6 133
Frais de recherche & développement	51 270	27 534	23 736	28 969
Concessions, brevets, licences, logiciels ...	305 694	120 638	185 056	167 161
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	24 598		24 598	7 492
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	242 547	136 853	105 694	99 467
Autres immobilisations corporelles	105 097	49 883	55 214	35 121
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	1 005		1 005	
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à de participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 182		11 182	10 236
	765 201	355 821	409 380	354 578
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Marchandises	1 186 881	165 585	1 021 296	1 124 783
Avances et acpt. versés /commandes	180 716		180 716	69 872
Créances				
Clients et comptes rattachés	892 798	23 613	869 186	342 709
Autres créances	226 281		226 281	297 242
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				387
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	206 612		206 612	8 872
Charges constatées d'avance	58 246		58 246	32 482

	2 751 534	189 198	2 562 336	1 876 347
Charges à répartir sur plusieurs exercices	58 821		58 821	3 565
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conersion actif	15 819		15 819	17 221
TOTAL GENERAL	3 591 375	545 019	3 046 356	2 251 711

PASSIF en €	30-juin-03 Net	30-juin-02 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	607 404	607 404
Prime d'émission, de fusion, d'apport	72 548	72 548
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves:		
* Réserve légale	42 447	29 210
* Réserves statutaires ou contractuelles		
* Réserves réglementées		
* Autres réserves	279 263	27 740
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	494 692	264 760
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	1 496 354	1 001 662
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	92 654	17 221
Provisions pour charges		
	92 654	17 221
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit	292 764	507 647
Emprunts et dettes financières		
Avances et acomptes reçus/commandes	10 441	
Fournisseurs et comptes rattachés	809 357	447 746
Dettes fiscales et sociales	282 915	152 847
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes	50 588	81 651
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	1 446 065	1 189 890
Ecart de conversion passif	11 283	42 938
TOTAL GENERAL	3 046 356	2 251 711

(1) dont à moins d'un an

20.1.3.2 Compte de résultat

en €	France	30-juin-03 Export	Total	30-juin-02 Net
-------------	---------------	------------------------------------	--------------	---------------------------------

Produits d'exploitation			
Vente de marchandises		6 024 345	3 974 841
Production vendue (biens)		(52 920)	4 476
Production vendue (services)		5 358	8 195
		5 976 783	3 987 511
Production stockée			
Production immobilisée			
PNP sur opérations à LT			
Subventions d'exploitation		26 238	7 620
Reprises/provisions & transferts de charges		160 456	71 553
Autres produits		306	621
		6 163 783	4 067 305
Charges d'exploitation			
Achat Marchandises		3 302 212	2 223 215
Variation de stocks		1 977	(107 211)
Achats de mat. 1ères et aut. Approv.		(20 492)	(35 856)
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (a)		847 488	855 339
Impôts, taxes et versements assimilés		31 667	22 663
Salaires et traitements		612 896	427 566
Charges sociales		243 682	164 058
Dotations Amortissements. & Provisions			
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements		162 431	100 324
* Sur immobilisations: dot. aux provisions			
* Sur actif circulant: dotations aux provisions		171 083	71 094
* Pour risques et charges: dot. aux provisions		29 500	
Autres charges		11 365	14 803
		5 393 809	3 735 996
RESULTAT D'EXPLOITATION		769 973	331 310
Quote parts/ opérat. faites en commun			
Produits financiers			
De participations			19
D'aut. valeurs mob. et créances de actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilés		3 269	556
Reprises/provisions et transfert de charges		17 221	8 149
Différences positives de change		97 907	41 755
Produits nets sur cessions de VMP		75	
		118 472	50 479
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		63 154	11 378
Intérêts et charges assimilées		62 561	68 596
Différences négatives de change		134 048	25 255
Charges nettes sur cessions de VMP			
		259 763	105 229
RESULTAT FINANCIER		(141 291)	(54 750)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		628 683	276 559
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		25 162	4 995
Sur opérations en capital		20 630	2 569
Reprises/provisions et transfert de charges			
		45 793	7 565

Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	18 265	9 596
Sur opérations en capital	33 312	
Dotations aux amortissements et provisions	10 822	5 842
	62 399	15 439
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(16607)	
Participation des salariés au résultat	16 880	
Impôts sur les bénéfices	100 504	3 925
Total des produits	6 328 047	4 125 349
Total des charges	5 833 355	3 860 589
BENEFICE OU PERTE	494 692	264 760

(a) Y compris redevance Crédit-Bail mobilier

20.1.3.3 Annexes

I - PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales appliquées sont conformes à la réglementation française en vigueur. Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2003 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

- **Modification des durées d'amortissements des immobilisations incorporelles**

La durée d'amortissement des brevets, marques et dessins a été modifiée au cours de cet exercice ; ces biens amortis sur 10 ans jusqu'à présent sont dorénavant amortis sur une durée moyenne de 5 ans se rapprochant davantage des conditions d'exploitation.

- **Valorisation des stocks**

La méthode de valorisation des stocks a été modifiée à compter de la clôture des comptes au 30 juin 2003.

Antérieurement était incluse dans la valeur des stocks une quote-part des amortissements pour dépréciation des outillages, marques et brevets nécessaires à la réalisation des produits ; de même était prise en compte une quote-part des frais généraux.

Désormais, la valorisation des stocks est effectuée de la manière suivante : prix d'achat augmenté des frais de transport et des droits de douane.

Sur la base de la nouvelle méthodologie de valorisation des stocks, l'incidence sur les résultats et les capitaux propres (hors IS) pour les trois derniers exercices serait la suivante :

Au 30/06/02 : -175 868 €
 Au 30/06/01 : -115 001 €
 Au 30/06/00 : -97 798 €

II – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

A – BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche et développement représentent des frais d'achats de dessins auprès de designers, amortis sur une durée de 5 ans.

Les marques, modèles et brevets en fonction de leurs spécificités sont amortis sur une durée variable allant de 10 à 25 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel industriel 5 ans
- Agencements 10 ans (stand sur 3 ans)
- Mobilier 5 à 10 ans (stand sur 3 ans)
- Matériel de transport NA
- Matériel Informatique 5 ans

ACTIF CIRCULANT

Stocks :

La valorisation des stocks a été modifiée à compter de cet exercice (cf. mention ci-dessus).

Créances :

Le montant des effets escomptés non échus à la clôture de l'exercice s'élève à 146 842.47 €.

Des créances ont été cédées à une Société d'affacturage pour un montant de 56 731.83 €.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

NATURE	MONTANT D'ORIGINE	VAL. NETTE 01.07.02	AUGMENTATION	DOTATION	VAL. NETTE 30.06.03
◇ Solde Anouveau		3 565,00		3 565,00	
◇ NV IMAGE	78 692, 25		78 692,25	26 230,75	52 461,50
◇ DVD Film	8 566,94		8 566,94	4 238,47	4 293,47
◇ Packs catalogue	4 152,00		4 152,00	2 076,00	2 076,00
	91 411,19	3 565,00	91 411,19	36 155,22	58 820,97

NOTES :

Les dépenses de création marketing sont amorties sur 3 ans.

Les dépenses de développement DVD et photos sont amorties sur 2 ans.

ECART DE CONVERSION ACTIF

POSTE	DEVICES	TAUX	VALEURS EN DEVICES	VALEUR EN € AU 30.06.03	VALEUR EN COMPTA.	ECARTS DE CONVERSION
ACTIF						
◇ Clients :	Dollars	1,14	22 115,71	19 353,90	20 964,08	1 610,18
◇ DEXAM	Dollars	1,14	2 142,00	1 874,51	2 418,70	544,19
◇ ATLANTIC PROMOTION	Dollars	1,14	12 199,20	10 675,76	11 541,35	865,59
◇ DONERGER-TRAUFFLER						
◇ Fournisseurs :	Dollars	1,14	473,50	414,37	405,08	9,29
◇ BLAKELY SOKOLOFF	Dollars	1,14	15 000,00	13 126,80	12 832,65	295,15
◇ ELITE	Dollars	1,14	700,00	612,58	598,86	13,72
◇ NSF	Dollars	1,14	2 400,00	2 100,29	2 053,22	47,07
◇ GRAND MART	Dollars	1,14	4 700,00	4 113,06	4 020,90	92,16
◇ HOMESPAN	Dollars	1,14	215 553,60	159 997,85	156 441,17	3 586,68
◇ MODERN METAL	Dollars	1,14	32 724,00	28 637,43	27 995,74	641,69
◇ MSC	Dollars	1,14	7 531,73	6 591,17	11 534,07	4 942,90
◇ KENYON	Dollars	1,14	3 936,90	3 445,26	3 368,09	77,17
◇ WILLIAM LEVENE	Dollars	1,14	417,28	418,33	365,17	53,16
◇ MODERN (AAR)						
◇ Caisse HKD	Dollars HKD	8,91	720,00	80,80	89,04	8,24
◇ Emprunt en devises		1,14	154 679,76	135 363,35	132 330,08	3 033,27
◇ Banque Hervet	Dollars					
TOTAL					15 819	

B – BILAN PASSIF**CAPITAL**

Le capital est composé de 867 720 actions à 0,70€ de valeur nominale. Il n'y a eu de modification au cours de l'exercice.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Année	Montant	
1998	37 096	Remboursement juillet 2003
1999	24 052	Imputé sur l'IS 2002/2003
2000	<35 592>	Négatif
2001	<28 338>	Négatif
2002	<7 716>	Négatif

CREDIT-BAIL (cf. tableau annexé)

ECART DE CONVERSION PASSIF

POSTE	DEVISES	TAU X	VALEURS EN DEVISES	VALEUR EN € AU 30.06.03	VALEUR EN COMPTA.	ECARTS DE CONVERSION
PASSIF						
◇ Clients :	Dollars	1,14	313 888,3	274 689,75	268 536,34	6 153,41
◇ ISI NORTH	Dollars	1,14	2	1 411,35	1 504,86	93,51
◇ BETTY BOSSI	Dollars	1,14	1 612,75	16,50	21,22	4,72
◇ DEXAM	Dollars	1,14	18,85	40,33	43,00	2,67
◇ ATLANTIC PROMOTION			46,08			
◇ Fournisseurs :	Dollars	1,14		1 145,57	1 300,80	155,23
◇ AJ MILLER	Dollars	1,14	1 309,04	278,94	291,25	12,31
◇ BLAKELY SOKOLOFF	Dollars	1,14	318,75	271,22	349,96	78,74
◇ MŞK	Dollars	1,14	309,92	2 395,64	2 501,36	105,72
◇ NSF	Dollars	1,14	2 737,50	132,58	142,10	9,52
◇ ETL	Dollars	1,14	151,50	17 283,62	19 340,91	2 057,29
◇ GRAND MART	Dollars	1,14	19 750,00	2 192,70	2 289,28	96,58
◇ KUO YU	Dollars	1,14	2 505,60	9 758,86	11 184,53	1 425,67
◇ MODERN METAL	Dollars	1,14	11 151,46	3 695,46	4 755,36	1 059,90
◇ PROMOTIONS ATLANTIQUE			4 222,80			
	Livre Sterling	0,69		685,23	706,11	20,88
	Livre Sterling	0,69	475,00	210,63	217,05	6,42
◇ DEXAM	Livre Sterling	0,69	146,01	113,37	114,72	1,35
◇ SIRIUS			78,59			
◇ HOMESPAN						
			358 643,58	314 208,38	313 184,13	
TOTAL						11 283

III- ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENT DONNES

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Aucune valorisation n'a été effectuée concernant le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, l'effectif de l'entreprise étant très jeune, avec peu d'ancienneté.

ACHATS DE DOLLARS A TERME

La Société MASTRAD s'est engagée sur un achat de dollars à terme pour un montant de 100 000\$ au 11 août 2003 auprès de la banque UBP.

B- ENGAGEMENTS RECUS

TRAITE AVALISEE

Une traite d'un montant de 29 452 \$ a été avalisée par la banque Hervet en faveur du fournisseur MSC à échéance du 25 juillet 2003.

Les autres informations obligatoires ou significatives figurent dans les tableaux ci-après.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 509 240 825		18 570 152 373
Installations techniques, matériel et outillage industriels	270 351		54 764
Installations générales, agencements, aménagements	28 328		888
Matériel de transport			12 233
Matériel de bureau, informatique, mobilier	72 310		59 671
Avances et acomptes			1 005
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	370 989		128 561
Prêts et autres immobilisations financières	10 236		946
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 236		946
TOTAL GENERAL	678 559		300 450

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	62 907		75 079 330 291	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		82 568	242 547	
Installations générales, agencements, aménagements		838	28 378	
Matériel de transport		12 233		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		55 262	76 719	
Avances et acomptes			1 005	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 907	150 901	348 649	
Prêts et autres immobilisations financières			11 182	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			11 182	
TOTAL GENERAL	62 907	150 901	765 201	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 407 66 173	27 040 61 247	6 782	48 447 120 638
Installations techniques, matériel et outillage	170 884	37 857	71 888	136 853
Installations générales, agencements	15 750	3 645	558	18 837
Matériel de bureau, informatique, mobilier	49 767	14 090	32 812	31 046
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 401	55 593	105 258	186 736
TOTAL GENERAL	323 981	143 880	112 040	355 821

Ventilation des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations dérogat.	Reprises dérogat.
FRAIS ETABL., RECHERCHE AUT. IMMO.INCORPORELLES	27 040 54 465				
Install.techniques, outillage	27 035		10 822		
Install. Générales, agencements	3 645				
Matériel bureau et informatique	14 090				
IMM. CORPORELLES	44 770		10 822		
TOTAL GENERAL	126 275		10 822		

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 565	91 411	36 155	58 821

PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges		42 143		42 143
Provisions pour pertes de change	17 221	21 011	17 221	21 011
Autres provisions pour risques et charges		29 500		29 500
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	17 221	92 654	17 221	92 654
Provisions sur stocks et en cours	64 074	147 471	45 960	165 585
Provisions sur comptes clients	11 715	23 613	11 715	23 613
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	75 789	171 083	57 675	189 198
TOTAL GENERAL	93 010	263 737	74 896	281 852
Dotations et reprise d'exploitation		200 583	57 675	
Dotations et reprises financières		63 154	17 221	

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Autres immobilisations financières	11 182		11 182
Clients douteux ou litigieux	30 461		30 461
Autres créances clients	862 337	862 337	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	2 924	2 924	
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices	61 148	61 148	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	63 447	63 447	
Etat, autres collectivités : créances diverses	172	172	
Débiteurs divers	98 590	98 590	
Charges constatées d'avance	58 246	58 246	
TOTAL GENERAL	1 188 507	1 146 864	41 643

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	72	72		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	292 692	292 692		

Fournisseurs et comptes rattachés	809 357	809 357		
Personnel et comptes rattachés	105 808	105 808		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 299	72 299		
Etat : impôt sur les bénéficiaires	89 079	89 079		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 034	2 034		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	13 695	13 695		
Groupe et associés	40 928	33 752	7 176	
Autres dettes	9 659	9 659		
TOTAL GENERAL	1 435 624	1 428 448	7176	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	135 363			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 576			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	40 928			

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Ventilation	30/06/2003
PRODUITS A RECEVOIR		68 126, 18
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		5 382,00
41810000 FACTURES A EMETTRE		5 382,00
Refacturation au 30/06/03	3 588,00	
Refacturation MASTRAD	1 794,00	
FINANCE		62 744,18
AUTRES CREANCES		34 339,14
40980000 AVOIRS A RECEVOIR		28 405,04
46870000 Produits à recevoir		
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		68 126, 18

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	Ventilation	30/06/2003
CHARGES A PAYER		298 435, 01
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		57,43
16884000 INTERETS COURUS/AV DEVISES		57,43
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACHES		159 620, 91
40800000 FNP RFA et commissions sur CA		51 974,39
40810000 Fournisseurs, fact non parvenues		107 646,52
AUTRES DETTES		1 817,59
41980000 AVOIR A EMETTRE		1 817,59
DETTE FISCALES ET SOCIALES		136 939,08
42820000 PROV POUR CONGES A PAYER		9 965,94
428210000 COMMISSIONS A PAYER		39 260,57
42860000 AUTRES CHGES A PAYER		56 581,76
Intéressement 300603	16 879,76	
Autres AUTRES CHGES A PAYER	39 702,00	
43860000 CH. SOC. SUR CONGES PAYES		3 986,38
43862000 CH. SOC. ET COMMISSIONS A PAYER		13 621,44
44860000 ETAT -charges à payer		1 114,64
44860100 T. PROFESSIONNELLE A PAYER		(172,00)
44860200 APPRENTISSAGE A PAYER		1 910,34
44860300 FORMATION A PAYER		7 151,88
44860400 ORGANIC A PAYER		2 641,00
44860500 TAXE ORDURE MENAGERE A PAYER		450,00
44860600 FONGECIF à payer		427,13

TOTAL DES CHARGES A PAYER		298 435, 01
----------------------------------	--	--------------------

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs				65 161	65 161
Exercice en cours				19 221	19 221
TOTAL				84 381	84 381
VALEUR NETTE				(84 381)	(84 381)
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs				70 213	70 213
Exercice en cours				24 073	24 073
TOTAL				94 286	94 286
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus				2006	2006
TOTAL				2006	2006
VALEUR RESIDUELLE				869	869

20.1.4 Tableau de flux de trésorerie – complément aux comptes sociaux

Le tableau de flux ci-dessous a été établi pour les besoins de la présentation du présent document de base :

	en €		
	2004/2005	2003/2004	2002/2003
Flux de trésorerie lié à l'activité			
Résultat net :	1 735 841	1 060 869	494 692
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions :	182 656	566 722	220 681
- Plus values de cession, nettes d'impôts			
- Quote-part de résultat des Sociétés mises en équivalence			
Marge brute d'autofinancement (des Sociétés intégrées)	1 918 497	1 627 591	715 373
Dividendes reçus des Sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité :	-647 000	540 105	-216 495
Variation de stocks	-539 954	-220 221	1 976
Avances et acomptes	-36 910	107 826	-110 844
Créances clients et autres créances	-486 385	-529 983	-467 413
Charges constatées d'avance et autres (ECA, ECP, Ch.à étaler)	1 698	-5 192	-111 271
Avances et acomptes reçus	-42 585	32 144	10 441
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	453 844	179 756	361 611
Dettes fiscales et sociales	-79 321	440 567	130 068
Autres dettes diverses liées à l'exploitation	82 613	535 208	-31 063
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 271 497	2 167 696	498 878
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	-973 872	-950 495	-225 310
Cessions et sorties d'immobilisations, nettes d'impôts	26 290	29 848	138 668
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-947 582	-920 647	-86 642
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-500 739	-177 883	
Dividendes versés aux minoritaires des Sociétés intégrées			
Augmentations de capital en numéraires		31 238	
Emissions d'emprunts		175 735	135 363
Remboursements d'emprunts	-148 410	-282 118	-11 519
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-649 149	-253 028	123 844
VARIATION DE TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE	-325 234	994 021	536 080
Trésorerie d'ouverture	1 200 560	206 539	-329 541
Trésorerie de clôture	875 326	1 200 560	206 539
Incidence des variations de cours de devises			

Rapport d'audit particulier du Commissaire aux Comptes sur le tableau des flux de trésorerie des trois derniers exercices :

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société MASTRAD S.A., nous avons effectué un audit du tableau des flux de trésorerie établi à partir des comptes sociaux pour les exercices clos les 30 juin 2003, 2004 et 2005.

Ces tableaux réalisés expressément pour les besoins du document de base de la Société figurent au paragraphe 20.1.6 de ce document. Ils ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la Société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur l'exactitude de ces tableaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux de flux de trésorerie, réalisés à partir des comptes sociaux de la Société pour les exercices clos les 30 juin 2003, 2004 et 2005 certifiés sans réserve ni observation, selon le modèle prescrit par le règlement CRC n°99-02 ne comporte pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et les informations données dans ces tableaux. Il consiste également à apprécier les principes suivis pour effectuer les calculs ayant permis d'établir ces tableaux. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, ces tableaux présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, les flux de trésorerie générés par l'activité de la Société au titre des exercices clos les 30 juin 2003, 2004 et 2005.

Fait à Paris,
Le 25 novembre 2005

Philippe GUILLARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

20.2 Informations financières proforma

20.2.1 Bilan

MASTRAD		BILAN Pro Forma au			30 juin 2005
A C T I F - En Euros	30/06/2005			30/06/2004	
	BRUT	AMORT.PROV	NET		
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
<i>Frais d'établissement</i>	23 809	23 413	395	1 260	
<i>Frais de Recherche et Développement</i>	84 463	44 784	39 679	34 414	
<i>Concessions.Brevets.Licences</i>	221 999	130 712	91 287	87 668	
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres immobilisations incorpor.</i>	34 465		34 465	29 390	
	364 736	198 909	165 826	152 732	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques matériel</i>	414 416	212 557	201 860	141 011	
<i>Autres immos corporelles</i>	556 093	146 267	409 826	135 664	
<i>Immos corporelles en cours</i>					
	970 509	358 824	611 686	276 674	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
<i>Prêts</i>	696		696		
<i>Autres immob financières</i>	42 179	10 319	31 860	41 516	
	42 875	10 319	32 556	41 516	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 378 120	568 052	810 068	470 922	
<i>Stock de marchandises</i>	1 947 056	246 347	1 700 709	1 129 081	
<i>Avances et acomptes versés/comm</i>	109 800		109 800	72 890	
<i>Créances clients et cptes rattachés</i>	1 509 574	22 245	1 487 329	1 387 726	
<i>Autres créances</i>	770 286		770 286	316 968	
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	348 946		348 946	426 670	
<i>Disponibilités</i>	150 165		150 165	630 719	
<i>Charges constatées d'avance</i>	121 420		121 420	94 736	
	4 957 246	268 592	4 688 654	4 058 791	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 957 246	268 592	4 688 654	4 058 791	
<i>Charges à répartir sur plus. exos</i>				26 231	
<i>Primes de remboursement obligations</i>					
<i>Ecart de conversion Actif</i>	20 940		20 940	11 528	
TOTAL ACTIF (en Euros)	6 356 307	836 644	5 519 662	4 567 472	

PASSIF - En Euros	30/06/2005	30/06/2004
CAPITAUX PROPRES		
<i>Capital</i>	622 589	622 589
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>	88 601	88 601
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	62 259	60 740
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	1 136 390	577 779
<i>Report à nouveau</i>	-209 631	-70 315
Résultat de l'exercice	1 653 919	921 553
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3 354 127	2 201 030
AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Produit des émissions de titres</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques et charges</i>	233 290	424 800
TOTAL DES PROVISIONS	233 290	424 800
DETTES		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	37 899	186 309
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses - Associés</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		42 585
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 196 461	989 113
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	665 716	682 137
* Personnel	132 982	
* Organismes sociaux	75 515	
* Etat	373 789	
* Autres dettes fiscales & sociales	83 430	
<i>Dettes sur immobilisations</i>		
<i>Autres dettes</i>	14 906	35 796
TOTAL DES DETTES	1 914 982	1 935 940
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL	5 502 399	4 561 771
<i>Ecart de conversion passif</i>	17 263	5 701
TOTAL PASSIF (En euros)	5 519 662	4 567 472

20.2.2 Compte de résultat

3

MASTRAD		COMPTE DE RESULTAT Pro Forma		
		<i>En euros</i>		
01 juillet 2004	au	30 juin 2005	2005	2004
PRODUITS D'EXPLOITATION				
. Ventas de marchandises			10 880 409	8 453 969
. Production de biens vendus			16 199	10 734
. Production de services			8 211	5 901
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES <i>dont export.....</i>			10 904 819 6 491 984	8 470 605 4 793 493
. Production stockée				
. Production immobilisée				
. Subventions d'exploitation			30 205	4 000
. Reprises sur amortissements et provisions			455 857	174 597
. Autres produits			117 142	386
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			11 508 023	8 649 588
CHARGES D'EXPLOITATION				
. Achats de marchandises			5 923 069	4 251 334
. Variation des stock de marchandises			-539 954	-220 222
. Achats de matières premières & autres approvisionnements			-55 385	-5 979
. Variation de stocks matières premières & autres approvisionnements				
. Autres achats & charges externes			2 115 773	1 104 876
. Autres impôts et taxes et versements assimilés			105 997	40 134
. Salaires et traitements			659 700	829 966
. Charges sociales			285 307	323 742
. Dotations aux amortissements			199 433	129 723
. Dotations aux provisions sur actif circulant			144 365	197 346
. Dotations aux provisions pour risques et charges			9 000	362 573
. Autres charges			27 112	21 829
. Redevances & Droits d'auteurs			164 210	222 364
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			9 038 627	7 257 687
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 469 395	1 391 901
. Produits financiers			143 816	153 060
. Charges financières			213 247	166 165
RESULTAT FINANCIER			-69 431	-13 105
RESULTAT COURANT			2 399 965	1 378 796
. Produits exceptionnels			18 955	16 704
. Charges exceptionnelles			10 235	27 324
RESULTAT EXCEPTIONNEL			8 720	-10 620
. Intéressement			46 761	28 867
. Impôt sur les bénéfices			708 005	417 755
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 653 919	921 553
TOTAL DES PRODUITS			11 670 794	8 819 351
TOTAL DES CHARGES			10 016 875	7 897 798

20.2.3 Note explicative sur les informations financières pro forma

Pro Forma 30 juin 2005 & 30 juin 2004

NOTE EXPLICATIVE :

Les comptes retraités au 30 juin 2004 et au 30 juin 2005 présentés ci-après, intègrent les retraitements suivants :

- Sorties de l'actif incorporel du contrat de cession de brevets et modèles intervenu en janvier 2004 entre un des dirigeants et la société MASTRAD, étant précisé que ledit contrat avait été enregistré à l'actif des comptes sociaux sur la base de la valeur estimée des redevances à verser par la société MASTRAD, sur une durée limitée à 5 ans. Les amortissements relatifs au contrat précité ont également été repris.
- Prise en compte des contrats de cession de droit de propriété intellectuelle, à effet du 1^{er} octobre 2005, signés entre la société et deux créateurs dont un dirigeant de la société MASTRAD. Ces contrats prévoyant des modalités de rémunération différentes de celles qui existaient jusqu'au 30 septembre 2005, il est apparu intéressant d'en cerner les incidences sur les données historiques au 30 juin 2004 et 30 juin 2005.
- Sortie de l'actif incorporel des frais de dépôts de brevets et modèles considérés comme accessoires aux brevets et modèles désactivés, évoqués ci-dessus, et reprise des amortissements correspondant.

A l'exception des changements exposés ci-dessus, il n'y a pas d'autres modifications par rapport aux comptes annuels, sous réserve des incidences de ces retraitements en matière d'impôts et d'intéressement des salariés.

Comptes sociaux clos en juin 2004 et juin 2005 :

Les brevets et modèles, objet dudit contrat initial à effet du 1^{er} janvier 2004, ont été valorisés dans les comptes sociaux à l'actif du bilan.

Les brevets ont été inscrits pour une valeur brute de 550 K€ par la contrepartie au passif d'une dette sur immobilisation d'égal montant au 30 juin 2004.

Au 30 juin 2005, les modèles ont été inscrits à l'actif pour un montant estimé à 350 K€ par le crédit du compte fournisseur d'immobilisations.

Les redevances versées en rémunération du contrat de cession étaient imputées sur le compte dettes sur immobilisation.

Un amortissement des brevets et modèles était concomitamment pratiqué d'un montant équivalent aux redevances comptabilisées.

Comptes retraités au 30 juin 2004 et 30 juin 2005 :

Les comptes retraités présentés ci-après ont pour objet de présenter les redevances et droits d'auteur résultant des nouveaux contrats de cession de droits de propriété intellectuelle, à effet du 1^{er} octobre 2005, directement en « Redevances et droits d'auteurs » (compte 651100 « redevances pour concessions, brevets et droits similaires ».)

De fait, le contrat initial de janvier 2004, sans effet depuis le 1^{er} octobre 2005, n'a plus dans cette approche lieu d'être valorisé à l'actif du bilan.

Rémunérations comptabilisées sur la base des 2 nouveaux contrats distincts de cession de droits de propriété intellectuelle dans les comptes retraités au 30 juin 2004 et 30 juin 2005 :

Nouveaux contrats de cession de droits de propriété intellectuelle*				Accords antérieurs
Droits d'auteurs et d'inventeur	Contrat n°1	Contrat n°2	Total	
Exercice 1/07/2003 - 30/06/2004	122 055	100 310	222 365	92 183
Exercice 1/07/2004 - 30/06/2005	143 578	106 175	249 753	209 881

sommes en euros

Par ailleurs les frais de dépôt des brevets et modèles ont été enregistrés en charge pour les montants suivants :

Coûts des frais de dépôt	Bilan ouverture 01/07/2003	30-juin-04	30-juin-05	Total
Modèles	70 248	18 921	12 504	101 674
Brevets	77 777	92 179	83 683	253 638
Total	148 024	111 100	96 187	355 311

Incidences en termes de résultat :

Au 30 juin 2004 :

Les retraitements effectués dans les comptes pro forma au 30 juin 2004 ont les incidences suivantes par rapport aux comptes sociaux correspondant :

- impact sur le bilan d'ouverture au débit du report à nouveau : - 70 315 €
- diminution de résultat : - 139 316 €

Au 30 juin 2005 :

Les conséquences des retraitements effectués dans les comptes au 30 juin 2004 se traduisent par un impact sur le report à nouveau du bilan d'ouverture de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 de – 209 631€.

Les retraitements effectués dans les comptes pro forma au 30 juin 2005 par rapport aux comptes sociaux conduisent à réduire le résultat initial de -81 922 €.

20.2.4 Rapport du commissaire aux comptes et de l'auditeur contractuel sur les informations financières pro-forma aux 30 juin 2004 et 2005

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL SUR

LES INFORMATIONS PRO FORMA AUX 30 JUIN 2004 ET 2005

MASTRAD

16, rue François Truffaut

75012 – PARIS

Mesdames, Messieurs,

En application du Règlement N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société MASTRAD, incluses dans la partie 20.2 du présent document de base.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la signature des contrats de cession de droits de propriété intellectuelle, intervenue entre la société et deux créateurs dont un dirigeant de la société MASTRAD avec effet au 1^{er} octobre 2005, en remplacement des contrats de cessions de brevets et modèles préalablement existants, aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat s'ils avaient pris effet au 1^{er} juillet 2004. Cet effet a été apprécié sur les comptes des exercices clos les 30 juin 2005 et 30 juin 2004, prenant également en compte l'effet du changement de méthode intervenu au 1^{er} juillet 2005 relatif à la désactivation des brevets et modèles acquis au moyen de redevances et décrit dans l'annexe des comptes semestriels au 31 décembre 2005 figurant dans la partie 20.5 du présent document de base.

De part leur nature même, ces informations proforma décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations pro forma ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration, en application des dispositions du Règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro-forma.

Il nous appartient d'exprimer sur ces informations pro forma une conclusion dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations proforma. Il ne nous appartient pas, d'exprimer une autre conclusion sur aucun des éléments constitutifs de ces informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux, qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma, ont consisté principalement

- à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes qui leur sont jointes ;
- à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société MASTRAD pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Paris, le 5 avril 2006

CONSTANTIN ASSOCIES

Philippe GUILLARD

Auditeur contractuel

Commissaire a

Laurent LEVESQUE

20.3 Vérification des informations financières annuelles historiques

20.3.1 Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2005

20.3.1.1 Rapport général relatif aux comptes annuels au 30 juin 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 12 décembre 2003, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2005 sur

* le contrôle des comptes annuels de la Société, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,

* les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, faisant ressortir un bénéfice net de 1.735.841 €, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels, pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION DES INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris,
Le 25 novembre 2005

Philippe GUILLARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

20.3.1.2 Rapport spécial relatif aux comptes annuels au 30 juin 2005

Conformément aux articles L. 225-38 à L. 225-40 du Nouveau Code de Commerce :

ARTICLE L.225-38 : L. n°2001-420, du 15 mai 2001, article 111, 1°)

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5%, ou, s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

ARTICLE L. 225-39 :

Les dispositions de l'article L. 225-38 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

(L. n°2001-420, 15 mai 2001, article 111, 5°)

Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes.

ARTICLE L. 225-40 :

(L. n°2001-420, 15 mai 2001, article 111, 8°)

L'intéressé est tenu d'informer le conseil, dès qu'il a connaissance d'une convention à laquelle l'article L. 225-38 est applicable. Il ne peut pas prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du Conseil d'Administration donne avis au Commissaire aux Comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Commissaire aux Comptes présente, sur ces conventions, un rapport spécial à l'Assemblée, qui statue sur ce rapport.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

* *

*

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS QUI SE SONT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Un véhicule, de type Porsche Cayenne affecté aux services commerciaux, est également utilisé à des fins personnelles par Monsieur Mathieu LION. Aucun avantage en nature n'a été comptabilisé dans les comptes arrêtés au 30 juin 2005. Par contre, un avantage en nature, à hauteur de 12%, sera calculé au titre de l'exercice en cours.

Administrateurs et actionnaires concernés :
- Mathieu LION

Royalties facturés par MASTRAD à J'Avec

La propriété intellectuelle et les dessins des produits commercialisés par J'avec appartenant à MASTRAD, un accord de royalties a été convenu entre les deux Sociétés : J'Avec versant 5% de son Chiffre d'affaires réalisé sur les dits produits à MASTRAD.

Le montant des royalties facturées par MASTRAD à J'avec au titre de l'exercice écoulé s'élève à 9 601,52 € H.T.

Administrateurs et actionnaires concernés :
- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Convention d'assistance de MASTRAD à J'Avec

MASTRAD a refacturé à J'Avec les royalties et droits d'auteur issus du contrat de cession de propriété intellectuelle de Mathieu LION liées au Chiffre d'affaires réalisé par J'Avec au cours des deux exercices écoulés : 793,10 € au titre des droits d'auteur et 3 539,08 € au titre des royalties.

MASTRAD a donné à bail en sous location une partie de ses locaux à J'Avec à compter du 1^{er} février 2005. A ce titre, MASTRAD a facturé à J'Avec un loyer de 1.250 € sur l'exercice écoulé.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

* *

*

Par contre, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

Conventions conclues avec Madame Anne-Laure NABAT, administrateur

Le contrat de travail de Madame Anne-Laure Nabat a été transféré sur MASTRAD FINANCE le 1^{er} juillet 2004.

La prime de gestion attribuée à Madame Anne-Laure Nabat au titre de l'exercice 2002/2003 a été versée en novembre 2004 pour un montant de 14 500 € bruts.

Anne-Laure Nabat a perçu des remboursements de frais pour 1.857,21 € TTC.

Au titre de l'intéressement de l'exercice clos le 30 juin 2004, Madame Nabat a perçu un montant de 1.172,99 €.

En raison du transfert de son contrat sur MASTRAD FINANCE, Madame Anne-Laure Nabat ne bénéficie pas d'intéressement pour l'exercice clos le 30 juin 2005.

Les contrats d'assurance chômage souscrits le 1er novembre 1995 par la Société pour le compte de Madame Anne-Laure NABAT auprès de la compagnie d'assurance GAN VIE et du GSC en raison de sa qualité de mandataire social et approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire du 23 novembre 1995, ont été transférés à MASTRAD FINANCE à compter du 1^{er} juillet 2004.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT

Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Par contrat du 8 janvier 2004, et en contre partie de la cession à MASTRAD de ses droits sur les brevets et les modèles de ses inventions, Monsieur Mathieu LION perçoit des royalties de 2% H.T. sur le Chiffre d'affaires des produits brevetés dont Monsieur Mathieu LION est inventeur ou co-inventeur et des droits d'auteur de 1% H.T. sur le Chiffre d'affaires des produits dont Monsieur Mathieu LION est auteur ou co-auteur de modèles.

Les royalties sur brevets sur l'exercice écoulé s'élèvent à 106 120,47 € au niveau de MASTRAD et 3.539,08 € au niveau de J'Avec.

Les redevances sur modèles sur l'exercice clos au 30 juin 2005 s'élèvent à 71.179,65 € H.T. au niveau de MASTRAD et 793,10 € au niveau de J'Avec.

Les frais remboursés à Monsieur Mathieu LION lors de l'exercice écoulé s'élèvent à 14.249,32 €

La prime de gestion attribuée à Monsieur Mathieu LION au titre de l'exercice 2003 / 2004 a été versée en novembre 2004 pour un montant de 14.500 € bruts.

A compter du 1^{er} juillet 2004, Monsieur Mathieu LION ne perçoit plus de rémunération en sa qualité de Président Directeur Général, cette allocation étant désormais supportée par MASTRAD FINANCE.

Administrateurs et actionnaires concernés :
- Mathieu LION

Convention de trésorerie entre les Sociétés du groupe

Une convention de trésorerie a été signée entre MASTRAD S.A., MASTRAD FINANCE et J'avec, par laquelle une rémunération de 4% annuelle est consentie sur les prêts, avances ou paiement pour compte inscrits en compte courant.
Cette convention n'a pas été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

Administrateurs et actionnaires concernés :
- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Convention d'assistance de MASTRAD à MASTRAD FINANCE

Par une convention d'assistance, MASTRAD a apporté au cours de l'exercice une assistance à MASTRAD FINANCE en matière de gestion comptable et administrative. A ce titre, MASTRAD a facturé à MASTRAD FINANCE sur l'exercice écoulé des prestations de personnel, charges comprises, de 2.500 € H.T.

Cette assistance est facturée avec une marge de 5%.
Les frais de gestion de 5% refacturés à MASTRAD FINANCE au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 125 € H.T.

MASTRAD a également refacturé à MASTRAD FINANCE les frais de tickets restaurant et de tickets emploi à domicile des dirigeants désormais rémunérés par MASTRAD FINANCE, pour un montant de 5.727 €.

MASTRAD a donné à bail en sous location une partie de ses locaux à MASTRAD FINANCE à compter du 1^{er} février 2005. A ce titre, MASTRAD a facturé à MASTRAD FINANCE un loyer de 1.250 € sur l'exercice écoulé.

Administrateurs et actionnaires concernés :
- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Convention d'assistance de MASTRAD FINANCE à MASTRAD

Par une convention d'assistance, MASTRAD FINANCE a apporté au cours de l'exercice une assistance en matière de direction et de management ; de direction commerciale et de développement; de gestion financière et ce par la mise à disposition de son Président Directeur Général et du personnel de direction nécessaire à cet effet.

A ce titre, MASTRAD FINANCE a refacturé à MASTRAD
- des frais de personnel et de charges sociales à hauteur de 512.860,07 € majorés d'une marge de 5% (soit 25.643 €)
- des prestations de services à hauteur de 48.000 € couvrant les charges diverses de structure, hors amortissements et hors charges financières.

Administrateurs et actionnaires concernés :
- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Convention d'assistance de MASTRAD à J'Avec

Par une convention d'assistance, MASTRAD a apporté au cours de l'exercice une assistance à J'Avec en matière de gestion financière, comptable, administrative et commerciale, de gestion et contrôle des achats, marketing et services techniques concernant les échantillonnages.

A ce titre, MASTRAD a facturé à J'Avec sur l'exercice écoulé des prestations de personnel, charges comprises de 21.594,49 € H.T.

MASTRAD a mis à disposition de J'Avec au cours de l'exercice écoulé divers moyens d'exploitations tels que locaux, matériels de bureau, bureautique et informatique, fournitures, services téléphoniques et d'affranchissement.

A ce titre, MASTRAD a facturé à J'Avec sur l'exercice écoulé une participation aux moyens d'exploitation de 3.250 € H.T. et 748,92 € d'assurance responsabilité civile.

MASTRAD a également refacturé à J'Avec les frais de déplacement du directeur de développement lui incombant, pour 973,01 € H.T.

Cette assistance est facturée avec une marge de 5%.

Les frais de gestion de 5% refacturés à J'Avec au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 1.987,56 € H.T.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

La loi NRE fait désormais obligation au Président du Conseil d'Administration de communiquer aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes la liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il convient de relever que ne sont visées par le rapport spécial du Commissaire aux Comptes que les conventions qui ne seraient pas conclues à des conditions normales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225.39 du Code de Commerce, la liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et non soumises à la procédure des conventions réglementées, nous a été communiquée par votre Président. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Fait à Paris, le 25 novembre 2005

Philippe GUILLARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

20.3.1.3 Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport relatif au contrôle interne au 30 juin 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société MASTRAD S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous

présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base des travaux ainsi réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris,
Le 25 novembre 2005

Philippe GUILLARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

20.3.2 Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2004

20.3.2.1 Rapport général relatif aux comptes annuels au 30 juin 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 12 décembre 2003, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société MASTRAD S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos services comptables, avec l'aide de votre expert comptable. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes annuels, faisant ressortir un bénéfice de 1.060.869,26 € après impôts, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels, pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris,
Le 22 novembre 2004

Philippe GUILLARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

20.3.2.2 Rapport spécial relatif aux comptes annuels au 30 juin 2004

Conformément aux articles L. 225-38 à L. 225-40 du Nouveau Code de Commerce :

ARTICLE L.225-38 : L. n°2001-420, du 15 mai 2001, article 111, 1°)

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5%, ou, s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

ARTICLE L. 225-39 :

Les dispositions de l'article L. 225-38 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

(L. n°2001-420, 15 mai 2001, article 111, 5°)

Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes.

Article L. 225-40 :

(L. n°2001-420, 15 mai 2001, article 111, 8°)

L'intéressé est tenu d'informer le conseil, dès qu'il a connaissance d'une convention à laquelle l'article L. 225-38 est applicable. Il ne peut pas prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du Conseil d'Administration donne avis au Commissaire aux Comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Commissaire aux Comptes présente, sur ces conventions, un rapport spécial à l'Assemblée, qui statue sur ce rapport.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

* *

*

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS QUI SE SONT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Mathieu LION ayant cédé ses droits sur les brevets et les modèles de ses inventions à MASTRAD, lui sont désormais versées des royalties de 2% H.T. sur le Chiffre d'affaires des produits brevetés dont Mathieu LION est inventeur ou co-inventeur et des redevances de 1% H.T. sur le Chiffre d'affaires des produits dont Mathieu LION est auteur ou co-auteur de modèles.

Les royalties sur brevets concernant le semestre du 1^{er} janvier au 30 juin 2004 s'élèvent à 59.083,66 € H.T.

Les redevances sur modèles sur le semestre du 1^{er} janvier au 30 juin 2004 s'élèvent à 10.112,91 € H.T.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

Conventions conclues avec le Président et la Directrice Commerciale, actionnaires

Selon une décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2004, la Société MASTRAD SA verse à Monsieur Mathieu LION, PDG, et à Madame Anne-Laure NABAT, au titre de ses fonctions salariées de Directrice Commerciale, un montant global de 29.000 €.

Cette somme a été provisionnée dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2004 pour sa totalité.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT

- Mathieu LION

Création de MASTRAD FINANCE dans le cadre d'une opération future de LBO

Une holding MASTRAD FINANCE a été créée en juin 2003. Monsieur Mathieu LION en est le PDG, Madame Anne-Laure NABAT la directrice générale déléguée, la SC des Quais, représentée par Monsieur Claude RAMEAU, est administrateur ainsi que la Société SIGEFI, représentée par Monsieur Antoine KRUG, depuis le 30 juillet 2003.

Lors de cette opération :

- Mathieu LION a cédé à MASTRAD FINANCE 187.618 actions MASTRAD pour un montant global de 516.887,59 € ;

- La SC des Quais a cédé à MASTRAD FINANCE 82.308 actions MASTRAD pour un montant global de 226.758,54 € ;

- Fontainebleau Consultants a cédé à MASTRAD FINANCE 107.760 actions MASTRAD pour un montant global de 296.878,80 € ;

- Anne-Laure NABAT a cédé à MASTRAD FINANCE 27.053 actions MASTRAD pour un montant global de 74.531,02 € ;
- Timothy Ramier a cédé à MASTRAD FINANCE 164 actions MASTRAD pour un montant global de 451,82 €.

Nantissement des titres MASTRAD

889.409 actions ont été nanties en garantie des prêts bancaires moyen terme octroyés à MASTRAD FINANCE pour le rachat des titres MASTRAD.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Convention de trésorerie entre les Sociétés du groupe

Une convention de trésorerie a été signée entre MASTRAD S.A., MASTRAD FINANCE et J'avec, par laquelle une rémunération de 4% annuelle est consentie sur les prêts, avances ou paiement pour compte inscrits en compte courant.

A ce titre, les intérêts constatés au 30 juin 2004 sont :

- envers J'avec : 220,13 €
- envers MASTRAD FINANCE : 552,40 €

Les intérêts constatés au 30 juin 2004 envers MASTRAD sont de :

- 571,64 € de la part de MASTRAD FINANCE
- 0 € de la part de J'Avec

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Convention d'assistance

Par une convention d'assistance,

- MASTRAD a apporté au cours de l'exercice une assistance à J'Avec en matière de management, de direction commerciale et de développement, de gestion financière, comptable, administrative et commerciale, de gestion et contrôle des achats, marketing et services techniques concernant les échantillonnages.

A ce titre, MASTRAD a facturé à J'Avec sur l'exercice écoulé des prestations de personnel charges comprises de 52.888,55 € H.T.

- MASTRAD a mis à disposition de J'Avec au cours de l'exercice écoulé divers moyens d'exploitations tels que locaux, matériels de bureau, bureautique et informatique, fournitures, services téléphoniques et d'affranchissement.

A ce titre, MASTRAD a facturé à J'Avec sur l'exercice écoulé une participation aux moyens d'exploitation de 6.000 € H.T.

MASTRAD a également refacturé à ce titre 5.675,41 € de frais de courrier rapide, coursiers, et honoraires d'avocats.

MASTRAD a également refacturé à J'Avec les frais de déplacement du directeur de développement lui incombant, pour 3.435,48 € H.T.

Cette assistance est facturée avec une marge de 5%.

Les frais de gestion de 5% refacturés à J'Avec au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 3.833,06 € H.T.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Royalties facturés par MASTRAD à J'Avec

La propriété intellectuelle et les dessins des produits commercialisés par J'Avec appartenant à MASTRAD, un accord de royalties a été convenu entre les deux Sociétés : J'Avec versant 5% de son Chiffre d'affaires réalisé sur les-dits produits à MASTRAD.

Le montant des royalties facturées par MASTRAD à J'Avec au titre de l'exercice écoulé s'élève à 14.839,63 € H.T.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Souscription de BSPCE

Le 30 juillet 2003, Mathieu LION a souscrit 15.052 BSPCE au prix global de 21.674,88 €. Anne-Laure NABAT a souscrit 6.641 BSPCE au prix global de 9.563,04 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Mouvement d'actions entre actionnaires

DUOTRADE TRADING Lda a cédé à Mathieu LION 172 566 actions MASTRAD.

Jetons de présence

Au cours de l'exercice écoulé, des jetons de présence ont été versés aux administrateurs :

- 2.500 € à Timothy Ramier
- 1.250 € à Fontainebleau Consultants

Par contre, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

Conventions conclues avec Madame Anne-Laure NABAT, administrateur

Dans le cadre de son contrat de travail en date du 24 mai 1994, liant Madame Anne-Laure NABAT à la Société MASTRAD en qualité de directrice commerciale, il lui a été versé :

- au titre de sa rémunération fixe : 45.906,22 € bruts, dont 3.520,78 € de prime d'ancienneté,
- au titre des commissions : 50.282,24 € bruts,
- au titre des remboursements de frais : 1.275,03 €,
- au titre de l'intéressement : 1.172,99 €.

Une prime de gestion attribuée à Madame Anne-Laure NABAT au titre de l'exercice 2002/2003 a été versée le 31 décembre 2003 pour un montant de 7.000 € bruts.

Dans le cadre du contrat d'assurance chômage souscrit le 1^{er} novembre 1995 par la Société MASTRAD pour le compte de Madame Anne-Laure NABAT auprès de la compagnie

d'assurance GAN VIE en raison de sa qualité de mandataire social, il a été versé un montant de cotisations pour 4.965,36 € au titre de l'exercice écoulé. Ces cotisations, considérées comme un avantage en nature, figurent sur les bulletins de salaires de Madame Anne-Laure NABAT et sont soumises à charges sociales.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 1995.

De par son statut de cadre féminin ayant plus de cinq ans d'ancienneté, Madame Anne-Laure NABAT a bénéficié d'un avantage destiné à ce collègue : les Tickets Emplois Domicile à compter du 1^{er} janvier 2000. Le montant versé au titre de l'exercice écoulé s'élève à 1.829,40 €. Cet avantage n'est pas soumis à charges sociales.

A compter du 1^{er} juillet 2004, le contrat de travail de Madame Anne-Laure NABAT en qualité de Directrice Commerciale est transféré au profit de MASTRAD FINANCE.

Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Depuis le 1^{er} janvier 2001, Monsieur LION est désormais lié à la Société par un statut de salarié.

A ce titre, il a perçu sur l'exercice écoulé :

- une rémunération fixe de 84.900,00 € bruts,
- des commissions pour un montant de 32.755,60 € bruts à hauteur de 1% sur le CA HT pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2003,
- des commissions pour un montant de 6.967,77 € bruts à hauteur de 0,5% sur le CA HT réalisé sur les produits de négoce pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2004,
- des primes pour remplacement de l'avantage en nature « chômage/assurance vie » pour 3.721,86 €.
- Les frais remboursés à Monsieur Mathieu LION s'élèvent à 25.254,22 €.

Une prime de gestion attribuée à Monsieur Mathieu LION au titre de l'exercice 2002/2003 a été versée le 31 décembre 2003 pour un montant de 15.000 € bruts.

A compter du 1^{er} juillet 2004, Monsieur LION ne perçoit plus de rémunération en sa qualité de Président Directeur Général, cette allocation étant supportée par MASTRAD FINANCE.

Conventions conclues avec la Société DUOTRADE TRADING Lda, actionnaire

Selon une décision du Conseil d'Administration du 25 juin 2001, la Société DUOTRADE TRADING LDA a transféré à MASTRAD SA ses titres de propriété intellectuelle détenus sur le territoire Amérique du Nord pour un montant forfaitaire de 91.469,41 €.

Cette somme a été portée dans la comptabilité en compte courant d'associés au 30 juin 2001 pour sa totalité. 30.489,80 € ont été réglés le 13/02/2002, 30.489,80 € ont été réglés le 12/02/2003. Le compte courant est rémunéré au taux annuel de 4%.

En règlement d'une partie du solde du compte courant, MASTRAD SA a effectué un règlement pour le compte de DUOTRADE TRADING Lda au cabinet américain de protection intellectuelle Kenyon & Kenyon pour 18.133,70 USD dus par DUOTRADE TRADING Lda à ce cabinet. L'équivalent en € de cette compensation de créance a été enregistrée dans les comptes de MASTRAD au 1^{er} juillet 2003 pour 15.500,14 €.

Le solde de 19.252,29 € ainsi que les intérêts de 4% (déduction faite de la retenue d'impôt à la source) ont été réglés le 14 septembre 2004.

Du fait de cette cession, le contrat de licence d'exploitation du savon d'acier DEOS passé entre la Société avec l'associé DUOTRADE TRADING Lda, devient caduque et MASTRAD ne reverse plus de royalties sur les achats de savons d'aciers DEOS ni de commissions sur le Chiffre d'affaires concernant le territoire d'Amérique du Nord à la Société DUOTRADE.

Flotte de véhicules de Sociétés

MASTRAD s'est équipé d'une flotte de véhicules de Société mise à la disposition de l'ensemble du personnel, et donc des dirigeants administrateurs.

Aucun avantage en nature particulier n'est appliqué dans ce cas précis.

La loi NRE fait désormais obligation au Président du Conseil d'Administration de communiquer aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes la liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il convient de relever que ne sont visées par le rapport spécial du Commissaire aux Comptes que les conventions qui ne seraient pas conclues à des conditions normales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225.39 du Code de Commerce, la liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et non soumises à la procédure des conventions réglementées, nous a été communiquée par votre Président. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Fait à Paris, le 22 novembre 2004

Philippe GUILLARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

20.3.2.3 Rapport du Commissaire aux Comptes sur le rapport relatif au contrôle interne au 30 juin 2004

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société MASTRAD S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base des travaux ainsi réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris,
Le 22 novembre 2004

Philippe GUILLARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

20.3.3 Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2003

20.3.3.1 Rapport général relatif aux comptes annuels au 30 juin 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 décembre 1996, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société MASTRAD S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos services comptables, avec l'aide de votre expert comptable. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes annuels, faisant ressortir un bénéfice de 494.692,11 € après impôts, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris,
Le 31 octobre 2003

Philippe GUILLARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

20.3.3.2 Rapport spécial relatif aux comptes annuels au 30 juin 2003

Conformément aux articles L. 225-38 à L. 225-40 du Nouveau Code de Commerce :

ARTICLE L.225-38 : L. n°2001-420, du 15 mai 2001, article 111, 1°)

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5%, ou, s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

ARTICLE L. 225-39 :

Les dispositions de l'article L. 225-38 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

(L. n°2001-420, 15 mai 2001, article 111, 5°)

Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes.

Article L. 225-40 :

(L. n°2001-420, 15 mai 2001, article 111, 8°)

L'intéressé est tenu d'informer le conseil, dès qu'il a connaissance d'une convention à laquelle l'article L. 225-38 est applicable. Il ne peut pas prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du Conseil d'Administration donne avis au Commissaire aux Comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Commissaire aux Comptes présente, sur ces conventions, un rapport spécial à l'Assemblée, qui statue sur ce rapport.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

* *

*

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS QUI SE SONT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conventions conclues avec le Président et la Directrice Commerciale, actionnaires

Selon une décision du Conseil d'Administration du 27 juin 2003, la Société MASTRAD SA verse à Monsieur Mathieu LION, PDG, et à Madame Anne-Laure NABAT, au titre de ses fonctions salariées de Directrice Commerciale, un montant global de 25.000 €.

Cette somme a été provisionnée dans les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2001 pour sa totalité. L'octroi de cette prime sera subordonné à la réalisation par la Société MASTRAD d'un résultat net au 30 juin 2003 d'un montant minimum de 400.000 €.

Création de MASTRAD FINANCE dans le cadre d'une opération future de LBO

Une holding MASTRAD FINANCE a été créée en juin 2003. Monsieur Mathieu LION en est le PDG, Madame Anne-Laure NABAT la directrice générale déléguée, la SC des Quais, représentée par Monsieur Claude RAMEAU, est administrateur.

Madame Anne-Laure NABAT a cédé à MASTRAD FINANCE 27.053 actions MASTRAD pour un montant global de 74.531,02 €.

Conventions conclues avec la Société MASTRAD FINANCE SA,

La Société MASTRAD SA a refacturé à la Société MASTRAD FINANCE des prestations pour un montant forfaitaire de 1.500 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Conventions conclues avec la Société J'AVEC SAS,

La Société MASTRAD SA a refacturé à la Société J'AVEC des prestations pour un montant forfaitaire de 3.000 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Anne-Laure NABAT
- Mathieu LION

Par contre, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

Conventions conclues avec Madame Anne-Laure NABAT, administrateur

Dans le cadre de son contrat de travail en date du 24 mai 1994, liant Madame Anne-Laure NABAT à la Société MASTRAD en qualité de directrice commerciale, il lui a été versé :

- au titre de sa rémunération fixe : 42.392,25 € bruts, dont 2.515,44 € de prime d'ancienneté,
- au titre des commissions : 39.993,95 € bruts,
- au titre des remboursements de frais : 893,39 €.

Madame Anne-Laure NABAT a pris un congé maternité suivi d'un congé maladie post maternité. La partie de sa rémunération correspondant au plafond de la tranche A a été prise en charge par la Sécurité Sociale, soit 2.046,63 € bruts.

Dans le cadre du contrat d'assurance chômage souscrit le 1^{er} novembre 1995 par la Société MASTRAD pour le compte de Madame Anne-Laure NABAT auprès de la compagnie d'assurance GAN VIE en raison de sa qualité de mandataire social, il a été versé un montant de cotisations pour 4.586,82 € au titre de l'exercice écoulé. Ces cotisations, considérées comme un avantage en nature, figurent sur les bulletins de salaires de Madame Anne-Laure NABAT et sont soumises à charges sociales.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 1995.

De par son statut de cadre féminin ayant plus de cinq ans d'ancienneté, Madame Anne-Laure NABAT a bénéficié d'un avantage destiné à ce collègue : les Tickets Emplois Domicile à compter du 1^{er} janvier 2000. Le montant versé au titre de l'exercice écoulé s'élève à 1.829,40 €. Cet avantage n'est pas soumis à charges sociales.

Les nouvelles rémunérations à compter du 1^{er} juillet 2003 sont les suivantes :

- salaire fixe mensuel fixe de 3.493,62 €, soit 41.923,48 € annuels, plus prime d'ancienneté ;
- commissions calculées sur le CA : 2% du CA VPC, grossistes et GMS en France plus 1% du CA Ventes détail et Grands Magasins France ;
- avantages en nature précédents reconduits.

Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Depuis le 1^{er} janvier 2001, Monsieur LION est désormais lié à la Société par un statut de salarié.

A ce titre, il a perçu sur l'exercice écoulé :

- une rémunération fixe de 54.881,64 € bruts,
 - des commissions pour un montant de 59.787,49 € bruts,
 - des primes pour remplacement de l'avantage en nature « chômage/assurance vie » pour 4.565,17 €.
- Les frais remboursés à Monsieur Mathieu LION s'élèvent à 18.096,83 €.

Les nouvelles rémunérations à compter du 1^{er} juillet 2003 sont les suivantes :

- salaire fixe mensuel fixe de 7.075 €, soit 84.900 € annuels ;
- commissions calculées sur le CA : 1% du CA global de MASTRAD SA ;
- avantages en nature précédents reconduits.

Conventions conclues avec la Société DUOTRADE TRADING Lda, actionnaire

Selon une décision du Conseil d'Administration du 25 juin 2001, la Société DUOTRADE TRADING LDA a transféré à MASTRAD SA ses titres de propriété intellectuelle détenus sur le territoire Amérique du Nord pour un montant forfaitaire de 91.469,41 €.

Cette somme a été portée dans la comptabilité en compte courant d'associés au 30 juin 2001 pour sa totalité. 30.489,80 € ont été réglés le 12/02/2002, 30.489,80 € ont été réglés le 12/02/2003. Le compte courant est rémunéré au taux annuel de 4%. Le solde de 30.489,80 € ainsi que les intérêts (déduction faite de la retenue d'impôt à la source) seront réglés pour le 31/12/2003.

Flotte de véhicules de Société

MASTRAD s'est équipé d'une flotte de véhicules de Sociétés mise à la disposition de l'ensemble du personnel, et donc des dirigeants administrateurs.

Aucun avantage en nature particulier n'est appliqué dans ce cas précis.

La loi NRE fait désormais obligation au Président du Conseil d'Administration de communiquer aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes la liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il convient de relever que ne sont visées par le rapport spécial du Commissaire aux Comptes que les conventions qui ne seraient pas conclues à des conditions normales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225.39 du Code de Commerce, la liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et non soumises à la procédure des conventions réglementées, nous a été communiquée par votre Président. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Fait à Paris, le 31 octobre 2003

Philippe GUILLARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

20.3.4 Rapport d'examen limité de l'auditeur contractuel sur les comptes historiques au 30 juin 2005

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

DES COMPTES CLOS AU 30 JUIN 2005

MASTRAD

16, rue François Truffaut

75012 – PARIS

Mesdames, Messieurs,

En vue de l'introduction de la société sur le marché ALTERNEXT de la Bourse de Paris et à la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons effectué un examen limité des comptes de la société MASTRAD, arrêtés au 30 juin 2005 tels qu'ils sont joint au présent rapport.

Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes annuels de la société MASTRAD ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

.../...

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et des principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2005 de la société MASTRAD et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Paris , le 24 mars 2006

CONSTANTIN ASSOCIES

Laurent LEVESQUE

20.4 Note complémentaire sur les comptes historiques établie à la demande de l'AMF

1. Comptes au 30 juin 2005

BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Société sont principalement composées de frais de recherche et développement, logiciels, marques, brevets et modèles.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2005, les immobilisations incorporelles ont augmenté de 483 K€. Cette augmentation est essentiellement due à des acquisitions de logiciels pour 22 K€, à l'immobilisation des frais de dépôt des marques et brevets pour 93 K€, et à l'acquisition de modèles pour 350 K€. Cette immobilisation a donné lieu à l'inscription au passif d'une dette sur immobilisation pour un montant correspondant.

Enfin, l'augmentation des frais de recherche et de développement, constitués d'achats de dessins, s'est élevé à 16 K€ sur l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Durant l'exercice, les principales variations d'immobilisations corporelles ont concerné les matériels et outillages, pour 113 K€, les installations et agencements, pour 187 K€ suite au déménagement de la Société dans ses locaux actuels de Bercy Village, ainsi que le matériel de bureau, informatique et le mobilier pour 148 K€. La variation de ce dernier poste étant due à la fois :

- au déménagement de la Société
- à la poursuite de la politique d'investissement dans les meubles de présentation des produits et mis à disposition des boutiques.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La variation pour 2004/2005 correspond à l'ajustement du dépôt de garantie du loyer.

CLIENTS

A la clôture de l'exercice, le total net des créances clients s'élève à 1 487 K€ et représente environ 50 jours de Chiffre d'affaires net contre 60 jours au 30 juin 2004. Parallèlement, la provision clients a été réduite de 5 K€ et se monte à 2 K€.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

NATURE	MONTANT D'ORIGINE	VAL. NETTE	AUGMENTATION	DOTATION	VAL. NETTE
Refonte identité visuelle et charte graphique	78 692	26 231		26 231	0
		26 231	0	26 231	0

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE PAR NATURE

NATURE	MONTANT
Publicité et Marketing	40 185
Locations	40 122
Informatique et bureautique	9 900
Honoraires	9 729
Primes d'assurance	8 854
Fournitures administratives	4 307
Abonnements et Cotisations	3 206
Transport de marchandises	2 911
Maintenance	1 284
Divers	922
TOTAL	121 420

BILAN PASSIF

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours de l'exercice, l'intégralité des provisions concernant les litiges aux USA et en Europe ont été reprises, soit 148 K€.

Par ailleurs, la Société a repris 40 K€ de provisions diverses, en partie relatives aux anciens locaux. Suite au déménagement, l'intégralité de la provision pour déménagement a été reprise.

Au cours de l'exercice, une provision de 9 K€ a été dotée suite à un licenciement.

FOURNISSEURS

Cf point 4 de la présente note complémentaire

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2005, les charges d'exploitation courantes ont continué de progresser mois rapidement que le Chiffre d'affaires, 27,6% et 29% respectivement. Les charges d'exploitation s'établissent à 8 991 K€ au titre de l'exercice.

Autres achats et charges externes

Le montant des autres achats et charges externes est en nette progression par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, les contrats de travail des dirigeants ont été transférés à la Société mère. Ce transfert a eu pour conséquence une hausse des achats et charges externes et une diminution des dépenses de personnel.

Les autres principales augmentations de ce poste concernent les locaux pour 80 K€, les frais de publicité et marketing pour 80 K€, les honoraires pour 65 K€, les frais de déplacement pour 50 K€ et les frais de stockage pour 25 K€.

Charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 660 K€ pour l'exercice, en baisse de 170 K€ du fait du transfert des contrats des dirigeants.

Au cours de l'exercice, la Société a notamment recruté un ingénieur et une assistante commerciale.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements sur immobilisations de l'exercice s'élèvent à 448 K€. Cette hausse de 294 K€ est due pour l'essentiel à l'amortissement des brevets et modèles activés au 30 juin 2004 et à l'amortissement des agencements des nouveaux locaux.

Une reprise nette sur provisions pour stocks lents a été effectuée pour 11 K€. De même, une reprise nette sur provision pour produits défectueux de 20 K€ a été passée au cours de l'exercice.

Suite à un licenciement, une provision de 9 K€ a été dotée.

Au cours de l'exercice, l'intégralité des provisions concernant les litiges aux USA et en Europe ont été reprises, soit 148 K€.

Par ailleurs, la Société a repris 40 K€ de provision diverses, en partie relatives concernant les anciens locaux. Suite au déménagement, l'intégralité de la provision pour déménagement a été reprise.

L'ensemble de ces reprises a été comptabilisé en produits d'exploitation.

RESULTAT FINANCIER

La perte de l'exercice au titre du résultat financier est de 69 K€ contre 13 K€ pour l'exercice précédent. La hausse s'explique d'une part par une perte nette de change de 29 K€ contre 21 K€ pour l'exercice précédent. Une provision pour risque de change de 21 K€ a également été dotée.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La Société enregistre un résultat exceptionnel positif de 9 K€ contre une perte de 11 K€, du fait de gains nets sur exercices antérieurs de 14K€.

INTERESSEMENT DES SALARIES

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice est de 49 K€, en hausse de 50%. L'abondement provisionné au 30 juin 2005 s'élève à 5 K€

IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'établit à 672K€, compte tenu d'un crédit Impôt recherche de 191 K€.

2. Comptes au 30 juin 2004

BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi les investissements en recherche et développement et procédé à l'achat de dessins pour 17 K€.

Par ailleurs des frais de dépôt de modèles et marques ont été immobilisés pour 27 K€.

Au cours de l'exercice, la Société a acquis des brevets auprès de Monsieur LION pour un montant de 550 K€. La valorisation a été faite sur la base de la valeur estimée des redevances à verser par la Société. Cette immobilisation a donné lieu à l'inscription au passif d'une dette sur immobilisation pour un montant correspondant.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Durant l'exercice, la Société a acquis 81 K€ de moules et outillages. Par ailleurs, 59 K€ ont été investis en matériel de transport. Enfin, la Société a investi dans des meubles de présentation de ses produits mis à disposition des boutiques pour environ 65 K€.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La variation pour 2004/2005 correspond à l'ajustement du dépôt de garantie du loyer.

CLIENTS

Au cours de l'exercice, les créances clients nettes ont continué de progresser pour atteindre 1 388 K€ à la clôture de l'exercice, soit environ 60 jours de Chiffre d'affaires net. Les clients douteux ont augmenté de 14 K€ tandis qu'une dotation complémentaire aux provisions pour clients de 4 K€ a été passée.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE PAR NATURE

NATURE	MONTANT
Primes d'assurance	39 942
Colloques, séminaires	29 712
Publicité et Marketing	10 533
Informatique et bureautique	6 287
Transport de marchandises	3 555
Autres impôts et taxes	1 220
Abonnements et Cotisations	1 188
Fournitures administratives	721
Locations	475
Maintenance	374
Honoraires	345
Divers	236
Documentation	147
TOTAL	94 736

BILAN PASSIF

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 30 juin 2004, les provisions pour risques et charges s'établissent à 425 K€.

Des dotations aux provisions complémentaires concernant les litiges pour contrefaçon du gant en silicone aux USA et en Europe ont été passées pour un total de 118 K€.

Des dotations concernant des litiges en France ont également été passées pour un montant de 140 K€, dont 100 K€ concernant des contrefaçons du gant de cuisine.

Enfin, suite aux évolutions des normes alimentaires européennes ainsi que des normes d'emballages, une provision de 103 K€ a été constituée afin procéder à de nouveaux tests de conformité.

La provision pour déménagement constituée au 30 juin 2003 a été reprise à hauteur de 29 K€.

FOURNISSEURS

Cf point 4 de la présente note complémentaire

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES

Les charges d'exploitation courantes ont augmenté de 30,6% au cours de l'exercice pour s'établir à 7 042 K€. Comme au cours de l'exercice précédent, les charges d'exploitation courantes ont progressé moins rapidement que le Chiffre d'affaires qui est en hausse de 42%.

Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont en hausse de plus de 28% sur l'exercice à 1 086 K€. Les principales augmentations concernent les frais de publicité et salons professionnels, soit 72 K€. Les honoraires de protection intellectuelle se sont également accrus de 35 K€.

Les frais de déplacement, y compris pour les séminaires ont augmenté de 19 K€.

Par ailleurs, les royalties sont en hausse de 80 K€.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont en augmentation de 205 K€ au cours de l'exercice, soit +44%. La Société a poursuivi sa politique de recrutement avec l'embauche d'un chef de produits, d'un responsable grands comptes, d'une assistante comptable et d'un assistant services généraux. Le personnel a également bénéficié d'une hausse des salaires.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements sur immobilisations de l'exercice s'élèvent à 155 K€, en baisse de près de 5%.

Une dotation aux provisions pour stocks lents de 61 K€ a été comptabilisée. Cette provision concerne à hauteur de 43 K€ une reprise de marchandises marquée au nom du client.

Par ailleurs, la Société a passé une nouvelle dotation pour stocks défectueux de 52 K€, dont la moitié concernant des produits avec défauts de fabrication.

Une provision sur créances clients nette de reprise de 4 K€ a été dotée.

Les dotations aux provisions pour risques et charges ont très fortement augmenté au cours de l'exercice et se sont élevées à 362 K€. Des dotations aux provisions complémentaires concernant les litiges pour contrefaçon du gant en silicone aux USA et en Europe ont été passées pour un total de 118 K€.

Des dotations concernant des litiges en France ont également été passées pour un montant de 140 K€, dont 100 K€ concernant des contrefaçons de gant de cuisine.

Enfin, suite aux évolutions des normes alimentaires européennes ainsi que des normes d'emballages, une provision de 103 K€ a été constituée afin de procéder à de nouveaux tests de conformité.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice fait apparaître une perte de 13 K€ contre 141 K€ pour l'exercice précédent. La Société a continué à améliorer sa structure financière et à diminuer les charges financières nettes, en baisse de 35 K€. Par ailleurs, la perte nette de change a été réduite et s'est établie à 21 K€ contre 37 K€ l'année précédente.

Une reprise de provisions pour perte de change a également été effectuée pour 21 K€. De même, la provision pour déménagement de 30 K€ a été reprise.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Dans le cadre de l'uniformisation des durées d'amortissements des dessins (5 ans) et de l'amortissement à 100% des dessins, modèles et marques non exploités, une dotation pour amortissement exceptionnel de 11 K€ a été passée. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles sorties représente 14 K€ contre 33 K€ l'année passée.

INTERESSEMENT DES SALARIES

Dans le cadre de l'accord d'intéressement, le montant au titre de l'exercice est de 32 K€. L'abondement provisionné au 30 juin 2004 s'élève à 3 K€

IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'établit à 490 K€ après utilisation du crédit Impôt recherche de 53 K€ dont elle bénéficie.

3. Comptes au 30 juin 2003

BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Société sont principalement composées de frais de recherche et développement, logiciels, marques, brevets et modèles.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2003, les immobilisations incorporelles ont augmenté de 108 K€.

La Société a acquis 10 K€ de logiciels. Les immobilisations de marques et brevets ont augmenté de 19 K€ et 46 K€ respectivement suite à l'immobilisation des frais de dépôt.

Enfin, les frais de recherche et de développement sont constitués d'achats de dessins, essentiellement auprès de Luka Design. Le montant des acquisitions pour 2002/2003 a été de 18 K€.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales immobilisations corporelles correspondent aux moules et outillages nécessaires à la production par les sous-traitants ainsi qu'au matériel de bureau et informatique et au mobilier.

Au cours de l'exercice, la Société a acquis 55 K€ et sorti 83 K€ de matériel et outillage. De même, la Société a acquis 60 K€ de matériel de bureau et informatique et mobilier de bureau, la majeure partie étant lié au stand d'exposition pour les salons.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste correspond essentiellement au dépôt de garantie pour le loyer.

CLIENTS

Au 30 juin 2003, le total des créances clients nettes s'élève à 869 K. Les créances clients représentent environ 53 jours de Chiffre d'affaires net.

Les clients douteux ont augmenté de 5 K€, tandis que les provisions clients se montent à 24 K€, en hausse de 12 K€.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE PAR NATURE

NATURE	MONTANT
Publicité et Marketing	22 242
Primes d'assurance	15 965
Maintenance	6 328
Abonnements et Cotisations	5 901
Divers	2 088
Fournitures administratives	1 791
Autres impôts et taxes	1 220
Locations	1 209
Informatique et bureautique	1 115
Honoraires	235
Documentation	152
TOTAL	58 246

BILAN PASSIF

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours de l'exercice, une provision pour litige concernant la contrefaçon du gant en silicone aux USA a été passée pour 30 K€.

Une provision pour déménagement d'un montant de 29,5 K€ a également été passée au cours de l'exercice, ainsi que 11K€ concernant un litige avec le bailleur.

FOURNISSEURS

Cf point 4 de la présente note complémentaire

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES

Les charges d'exploitation courantes ont augmenté de 44,4% au cours de l'exercice. Elles s'établissent à 5 394 K€.

Les charges d'exploitation courantes ont augmenté moins rapidement que le Chiffre d'affaires qui a progressé de 51%.

Autres achats et charges externes

Le montant des autres achats et charges externes est resté globalement stable sur l'exercice, malgré une augmentation de 150 K€ des dépenses de publicité et marketing liée à la refonte de l'identité visuelle de la Société. Cette augmentation a été compensée essentiellement par la diminution des frais de manutention et de transport reportés désormais en frais annexes sur achats de marchandises.

Charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 613 K€ pour l'exercice, les salaires ayant augmenté de 37%. La Société a procédé à l'embauche d'un Directeur du développement export ainsi que d'une assistante export. Par ailleurs, le personnel a été augmenté.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements sur immobilisations de l'exercice s'élèvent à 162 K€, en hausse de 62 K€. La forte augmentation de l'exercice est due à l'amortissement d'une partie des frais de changement d'identité visuelle.

Une dotation aux provisions sur stocks de 96 K€ a été passée au cours de l'exercice. Cette provision couvre la destruction de l'ensemble des anciens packaging, suite au changement

d'identité visuelle, ainsi que les produits à rotation lente. La Société a également passé une provision de 6 K€ au titre des stocks défectueux.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice fait apparaître une perte de 141 K€ contre 55K€ pour l'exercice précédent, malgré la diminution des charges financières due à l'amélioration de la structure financière. La hausse s'explique d'une part par une perte nette de change de 37 K€ contre un gain de 17 K€ l'année précédente, et par des dotations aux provisions d'autre part.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La Société a décidé d'uniformiser les durées d'amortissement des dessins (5 ans), d'amortir à 100% les dessins, modèles et marques non exploités et d'amortir à 100% les équipements et outillages non utilisés. Une dotation pour amortissement exceptionnel de 11K€ a été passée. La valeur nette comptable de ces immobilisations corporelles sorties représente 33 K€.

Des marchandises d'une valeur de 5 K€ ont dû être détruites suite à une reclassification douanière d'un produit désormais soumis à licence d'importation et dont les quotas pour 2003 étaient déjà attribués. Cette somme a été remboursée par l'assurance du transporteur et figure parmi les produits exceptionnels divers.

INTERESSEMENT DES SALARIES

La Société a mis en place un accord d'intéressement fin 2002. Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice est de 17 K€. Un plan d'épargne entreprise avec une règle d'abondement de 10% a également été ouvert. Aucun salarié n'a effectué de versement volontaire au 30 juin 2003.

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Après imputation du solde des amortissements réputés différés, le montant de l'IS est de 100 504 €. La Société a utilisé le crédit Impôt recherche de 24 K€ dont elle bénéficiait.

4. Complément sur les postes clients et fournisseurs

CLIENTS	30/06/2005	Var	30/06/2004	Var	30/06/2003	Var
Clients	1 398 299	27 258	1 371 041	514 086	856 955	542 899
Clients douteux	42 116	-2 465	44 581	14 120	30 461	4 931
Factures à émettre	69 159	69 159		-5 382	5 382	-9 456
Provisions clients	-22 245	5 651	-27 896	-4 283	-23 613	-11 898
Total créances clients	1 487 329	99 603	1 387 726	518 541	869 185	526 476

FOURNISSEURS	30/06/2005	Var	30/06/2004	Var	30/06/2003	Var
Fournisseurs	1 026 707	383 876	642 831	-6 905	649 736	332 836
Factures non parvenues	416 251	69 969	346 282	186 661	159 621	28 776
Total fournisseurs	1 442 958	453 845	989 113	179 756	809 357	361 612

20.5 Comptes intermédiaires du semestre clos au 31 décembre 2005

20.5.1 Présentation des comptes intermédiaires

20.5.1.1 Bilan

ACTIF - En Euros	31/12/2005			30/06/2005 Comptes Sociaux	* 30/06/2005 Pro Forma
	BRUT	AMORT.PRO V	NET		
<i>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</i>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
<i>Frais d'établissement</i>	23 809	23 767	42	395	395
<i>Frais de Recherche et Développement</i>	84 463	50 840	33 623	39 679	39 679
<i>Concessions, Brevets, Licences</i>	192 088	141 301	50 787	1 029 482	91 287
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres immobilisations incorpor.</i>	48 215		48 215	34 465	34 465
	680 344	273 154	407 190	1 069 161	
	348 575	215 908	132 667	1 104 022	165 826
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques matériel</i>	460 856	244 947	215 909	201 860	201 860
<i>Autres immos corporelles</i>	618 616	200 319	418 297	409 826	409 826
<i>Immos corporelles en cours</i>					
<i>. Avances, acomptes</i>					
	1 079				
	471	445 266	634 206	611 686	611 686
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
<i>Participations et créances rattaché</i>	38 825		38 825		
<i>Autres titres immobilisés</i>					
<i>Prêts</i>	696		696	696	696
<i>Autres immob financières</i>	42 179	10 319	31 860	31 860	31 860
	81 700	10 319	71 381	32 556	32 556
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 509 746	671 493	838 253	1 748 263	810 068

<i>Stocks mat prem et autres approv</i>					
<i>Stock en-cours de prod (biens)</i>					
<i>EnCours production de services</i>					
<i>Stock prod intermédiaires et finis</i>	1 963				
<i>Stock de marchandises</i>	512	242 892	1 720 620	1 700 709	1 700 709
<i>Avances et acomptes versés/comm</i>	201 630		201 630	109 800	109 800
	2 151				
<i>Créances clients et cptes rattachés</i>	263	37 081	2 114 182	1 487 329	1 487 329
<i>Autres créances</i>	461 854		461 854	625 873	770 286
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				348 946	348 946
	1 349				
<i>Disponibilités</i>	031		1 349 031	526 380	150 165
<i>Charges constatées d'avance</i>	265 482		265 482	121 420	121 420
	6 392				
	772	279 974	6 112 799	4 920 456	4 688 654
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 392	279 974	6 112 799	4 920 456	4 688 654
	772				
<i>Charges à répartir sur plus. exos</i>					
<i>Primes de remboursement obligations</i>					
<i>Ecart de conversion Actif</i>	12 424		12 424	20 940	20 940
	7 914				
TOTAL ACTIF (en Euros)	942	951 466	6 963 476	6 689 660	5 519 662

* Les pro forma 30 juin 2005 intègrent les effets de l'application des nouvelles règles et méthodes comptables décrit en note II.A de l'annexe. Ils prennent en compte également l'effet de l'évolution des contrats de cession de propriété intellectuelle décrit en note D : autres charges. Ces informations pro forma ont fait l'objet d'une attestation figurant dans le document de base.

PASSIF - En Euros	31/12/2005	30/06/2005	* 30/06/2005 5 Pro Forma
CAPITAUX PROPRES		Comptes Sociaux	
<i>Capital</i>	622 589	622 589	622 589
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>	88 601	88 601	88 601
<i>Ecarts de réévaluation</i>			
<i>Réserve légale</i>	62 259	62 259	62 259
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>			
<i>Réserves réglementées</i>			
<i>Autres réserves</i>	2 436 419	1 136 390	1 136 390
<i>Report à nouveau</i>	-205 559		-209 631
Résultat de l'exercice	473 944	1 735 841	1 653 919
<i>Subventions d'investissement</i>			
<i>Provisions réglementées</i>			

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		3 478 253	3 645 680	3 354 127
AUTRES FONDS PROPRES				
<i>Produit des émissions de titres</i>				
<i>Avances conditionnées</i>				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
<i>Provisions pour risques et charges</i>		263 050	233 290	233 290
TOTAL DES PROVISIONS		263 050	233 290	233 290
DETTES				
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>		39 495	37 899	37 899
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>				
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		2 473 215	1 442 957	1 196 461
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		489 533	644 161	665 716
	111			
<i>* Personnel</i>	338			
	125			
<i>* Organismes sociaux</i>	712			
	162			
<i>* Etat</i>	057			
<i>* Obligations cautionnées</i>				
<i>* Autres dettes fiscales & sociales</i>	90 426			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		9 628	653 503	
<i>Autres dettes</i>		204 391	14 906	14 906
TOTAL DES DETTES		3 216 262	2 793 426	1 914 982
<i>Produits constatés d'avance</i>				
TOTAL		6 957 564	6 672 397	5 502 399
<i>Ecarts de conversion passif</i>		5 912	17 263	17 263
TOTAL PASSIF (En euros)		6 963 476	6 689 660	5 519 662

* Les proforma 30 juin 2005 intègrent les effets de l'application des nouvelles règles et méthodes comptables décrit en note II.A de l'annexe. Ils prennent en compte également l'effet de l'évolution des contrats de cession de propriété intellectuelle décrit en note D : autres charges. Ces informations pro forma ont fait l'objet d'une attestation figurant dans le document de base.

20.5.1.2 Compte de résultat

MASTRAD		COMPTE DE RESULTAT - SITUATION 31/12/2005			
		<i>En euros</i>			
01 juillet 2005	au 31 décembre 2005	31/12/05 6 MOIS	31/12/04 6 MOIS	30/06/05 12 MOIS	Pro Forma 30/06/05 12 MOIS
PRODUITS D'EXPLOITATION					
. Ventes de marchandises		6 630 700	5 130 026	10 880 409	10 880 409
. Production de biens vendus		12 867	2 589	16 199	16 199
. Production de services		2 932	3 721	8 211	8 211
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES dont export.....		6 646 499 4 262 805	5 136 336 2 923 811	10 904 819 6 491 984	10 904 819 6 491 984
. Production stockée					
. Production immobilisée					
. Subventions d'exploitation		5 349	12 830	30 205	30 205
. Reprises sur amortissements et provisions		92 264	96 979	455 857	455 857
. Autres produits		174	203	117 142	117 142
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		6 744 286	5 246 348	11 508 023	11 508 023
CHARGES D'EXPLOITATION					
. Achats de marchandises		3 475 339	2 679 843	5 923 069	5 923 069
. Variation des stock de marchandises		-16 456	-70 295	-539 954	-539 954
. Achats de matières premières & autres approvisionnements				-55 385	-55 385
. Variation de stocks matières premières & autres approvisionnements					
. Autres achats & charges externes		1 218 458	898 534	1 982 970	2 115 773
. Autres impôts et taxes et versements assimilés		44 230	19 185	105 997	105 997
. Salaires et traitements		404 904	315 408	659 830	659 700
. Charges sociales		227 311	107 519	285 387	285 307
. Dotations aux amortissements		111 512	188 906	448 757	199 433
. Dotations aux provisions sur actif circulant		27 271	75 257	144 365	144 365
. Dotations aux provisions pour risques et charges		77 422		9 000	9 000
. Autres charges		11 524	6 333	27 112	27 112
. Redevances & droits d'auteurs		145 735			164 211
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		5 727 251	4 220 689	8 991 148	9 038 628
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 017 036	1 025 659	2 516 874	2 469 395
. Produits financiers		101 536	64 856	143 816	143 816
. Charges financières		106 657	160 707	213 247	213 247
RESULTAT FINANCIER		-5 121	-95 851	-69 431	-69 431
RESULTAT COURANT		1 011 914	929 808	2 447 444	2 399 965
. Produits exceptionnels		181	9 998	18 955	18 955
. Charges exceptionnelles		301 125	6 955	10 235	10 235
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-300 944	3 043	8 720	8 720
. Intéressement des salariés		13 741	18 199	48 655	46 761
. Impôt sur les bénéfices		223 285	347 205	671 668	708 005
RESULTAT DE L'EXERCICE		473 944	567 448	1 735 841	1 653 919
TOTAL DES PRODUITS		6 846 003	5 321 202	11 670 794	11 670 794
TOTAL DES CHARGES		6 372 059	4 753 754	9 934 953	10 016 875

* Les proforma 30 juin 2005 intègrent les effets de l'application des nouvelles règles et méthodes comptables décrit en note II.A de l'annexe. Ils prennent en compte également l'effet de l'évolution des contrats de cession de propriété intellectuelle décrit en note D : autres charges. Ces informations pro forma ont fait l'objet d'une attestation figurant dans le document de base.

20.5.1.3 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie de la SA MASTRAD au titre des tris derniers exercices et au titre de la situation trimestrielle au 31 décembre 2005

	<i>en euros</i>			
	31/12/2005	2004/2005	2003/2004	2002/2003
Flux de trésorerie lié à l'activité				
Résultat net :	473 944	1 735 841	1 060 869	494 692
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité :				
- Amortissements et provisions :	141 252	182 656	566 722	220 681
- Plus values de cession, nettes d'impôts				
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				
Marge brute d'autofinancement (des sociétés intégrées)	615 196	1 918 497	1 627 591	715 373
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence				
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité :	-300 232	-647 000	540 105	-216 495
Variation de stocks	-19 911	-539 954	-220 221	1 976
Avances et acomptes	-91 830	-36 910	107 826	-110 844
Créances clients et autres créances	-462 834	-486 385	-529 983	-467 413
Charges constatées d'avance et autres (ECA, ECP, Ch.à étaler)	-146 897	1 698	-5 192	-111 271
Avances et acomptes reçus	0	-42 585	32 144	10 441
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 030 258	453 844	179 756	361 611
Dettes fiscales et sociales	-154 628	-79 321	440 567	130 068
Autres dettes diverses liées à l'exploitation	-454 390	82 613	535 208	-31 063
Flux net de trésorerie généré par l'activité	314 964	1 271 497	2 167 696	498 878
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisition d'immobilisations	-169 787	-973 872	-950 495	-225 310
Cessions et sorties d'immobilisations, nettes d'impôts	968 303	26 290	29 848	138 668
Variation report à nouveau suite à sortie actifs incorporels	-205 559			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	592 957	-947 582	-920 647	-86 642
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-435 812	-500 739	-177 883	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées				
Augmentations de capital en numéraires			31 238	
Emissions d'emprunts	1 596		175 735	135 363
Remboursements d'emprunts		-148 410	-282 118	-11 519
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-434 216	-649 149	-253 028	123 844
VARIATION DE TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE	473 705	-325 234	994 021	536 080
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>875 326</i>	<i>1 200 560</i>	<i>206 539</i>	<i>-329 541</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>1 349 031</i>	<i>875 326</i>	<i>1 200 560</i>	<i>206 539</i>
<i>Incidence des variations de cours de devises</i>				

20.5.1.4 Annexes

I – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes semestriels couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France pour l'établissement des comptes annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les comptes semestriels au 31 décembre 2005 couvrent une période de 6 mois. Le bilan au 31 décembre 2005 est comparé aux comptes annuels, d'une durée de 12 mois, clos le 30 juin 2005 et aux comptes pro forma 30 juin 2005. Le compte de résultat au 31 décembre 2005, d'une durée de 6 mois, est comparé :

- aux comptes semestriels au 31 décembre 2004, couvrant également une période de 6 mois,
- aux comptes sociaux, d'une durée de 12 mois clos le 30 juin 2005 ;
- aux comptes sociaux pro forma au 30 juin 2005

Les comptes semestriels au 31 décembre 2004, établi à titre comparatif, n'ont pas fait l'objet de travaux de la part des commissaires aux comptes.

Les changements de méthode Comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Conformément aux dispositions des CRC 2002-10 ; 2004-06 et 2005-09, MASTRAD applique à partir du 1^{er} janvier 2004 les règles prévues par le PCG en matière de définition, d'évaluation, de comptabilisation, de dépréciation et d'amortissement des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat de la période de 6 mois arrêtée le 31 décembre 2005.
- Dans le cadre de son projet d'introduction sur le marché ALTERNEXT de la bourse de Paris, la société a décidé de modifier la méthode comptable retenue pour valoriser les brevets. Ceux-ci jusqu'à présent inscrits à l'actif pour la valeur des redevances probables attendues au cours de la période prévue augmentée des frais accessoires constitués par les frais de dépôt, sont désactivés.
Les redevances ainsi que les dépenses engagées pour les formalités de dépôts constituent désormais des charges de la période au cours de laquelle elles sont engagées.
L'impact sur le résultat est limité car les redevances ainsi constatées correspondent au rythme observé de l'amortissement des brevets inscrits jusqu'au 30 juin 2005 à l'actif.

II – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

A - BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement, d'un montant brut de 23 808,60 euros, correspondent au frais d'augmentation de capital, amortis à hauteur de 99,82%. Ils seront sortis de l'actif lors du prochain arrêté des comptes au 30 juin 2006.

Les frais de recherche et de développement correspondent aux frais d'achats de dessins auprès de designers. Ces **achats de dessins** représentent un montant brut de 84 462.73 euros.

Les droits liés aux brevets et modèles, acquis par la société MASTRAD en janvier 2004 en contrepartie de versements de redevances annuelles sur la durée de protection des brevets et modèles, étaient activés jusqu'au 30 juin 2005 pour respectivement 550 000 euros et 350 000 euros.

A compter du 1^{er} juillet 2005, il a été décidé de ne plus faire figurer ces sommes à l'actif du bilan ; ce changement de méthode ayant été motivé par la décision de procéder à la cotation des titres de la société sur la marché Alternext d'Euronext. Désormais, seules les redevances sont comptabilisées en autres charges. La sortie d'actif de ces éléments est sans incidence sur le résultat.

Au 31 décembre 2005, les montants qui demeurent enregistrés au compte brevets, correspondent aux brevets acquis par la société Mastrad.

Conformément au règlement 2004-06, les **frais de dépôt de marques** créées en interne n'ont plus à figurer à l'actif immobilisé. En conséquence les coûts de dépôts de marque ont été sortis de l'actif au 1er juillet 2005, au même titre que leurs amortissements. L'impact au bilan d'ouverture a été comptabilisé au débit du compte de report à nouveau pour un montant net d'IS égal à 20 073 €. De même **les frais de dépôt des brevets** relatifs aux brevets sortis de l'actif, et les amortissements y relatifs ne figurent plus à l'actif immobilisé. L'impact au bilan d'ouverture a été comptabilisé au débit du compte de report à nouveau pour un montant net d'IS de

185 486 €. L'impact global de ces 2 modifications, enregistré au débit du compte report à nouveau, se monte à 205 559 €.

Les autres postes d'immobilisations incorporelles ont par ailleurs augmenté de 8K€ et 13 K€.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A la date du 30 décembre 2005, aucune perte de valeur n'est à constater, en complément des amortissements pratiqués, au vue de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles. En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée.

Les amortissements des brevets acquis sont pratiqués suivant le mode linéaire, en fonction de leurs spécificités, sur une durée de 10 ans.

Les frais de recherche et de développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée :

- Matériel industriel 5 ans
- Agencements 10 ans (stand sur 3 ans)
- Mobilier 5 à 10 ans (stand sur 3 ans)
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel Informatique 5 ans

Au cours du semestre, des investissements en immobilisations corporelles ont été réalisés pour un total de 109K€ ; ces investissements sont principalement constitués de matériels et outillages pour 46K€ ainsi que l'achat de meubles pour la mise à disposition des boutiques pour 18K€, un matériel de transport pour 25K€, et diverses acquisitions pour le solde.

TITRES DE PARTICIPATION

Par une convention de cessions d'actions, la société MASTRAD a acquis à MASTRAD FINANCE, 100 % du capital soit 3 700 actions de la société J'AVEC SAS pour un montant de 38 825 €.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées d'un prêt 1% logement pour 696 € et de dépôts de garantie pour 42 178,61 €. Le dépôt de garantie des précédents locaux, non restitué au 31 décembre 2005 est intégralement provisionné.

ACTIF CIRCULANT

Stocks :

La valorisation des stocks est faite au coût moyen unitaire pondéré. Ce coût est calculé à partir du prix de revient qui correspond :

- au prix d'achat en euro, au cours fixé pour la livraison,
- augmenté des droits de douane, et des frais de transport à la charge de l'entreprise jusqu'à l'entrée à l'entrepôt.

Les stocks sont dépréciés à 100% pour les produits défectueux, et à 90% pour les produits de second choix.

Les produits à rotation lente sont dépréciés à 100% pour les composants qui ne sont plus utilisés.

Les produits à rotation faible et les fins de série sont dépréciés de 25 à 90% en fonction de leur rotation ou de leur ancienneté.

Au 31 décembre 2005, le stock s'établit à 1 964K€ en hausse de 17K€ par rapport au 30 juin 2005 malgré la forte augmentation du chiffre d'affaires; la provision pour stock lent et défectueux a par ailleurs été réduite de 4K€.

Créances :

Il n'y a pas d'effet escompté non échu à la clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

Au 31 décembre 2005, le poste client s'établit à 2 114 K€ en hausse de 627K€ (+42%).

A la clôture de l'exercice le montant de la provision est égal à 37 081 €, en augmentation de 14 836€.

Les nouvelles créances douteuses afférentes au semestre écoulé ont été provisionnées à hauteur de 25% de leur montant hors taxes. Les créances antérieures sont provisionnées, en fonction du risque estimé, entre 50 et 100% de leur montant total hors taxes.

Valeurs mobilières de placement : néant

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 265 482 euros au 31 décembre 2005, dont 121 540 euros correspondant aux frais engagés dans le cadre de l'introduction sur Alternext qui seront imputés sur la prime d'émission lors de l'augmentation de capital envisagée.

Charges constatées d'avance par nature

NATURE	MONTANT
--------	---------

Frais introduction	121 540
Publicité et Marketing	59 633
Locations	44 861
Transport de marchandises	13 961
Primes d'assurance	13 184
Informatique et bureautique	5 131
Fournitures administratives	2 314
Honoraires	1 728
Divers	1 280
Abonnements et Cotisations	829
Documentation	303
Maintenance	718
TOTAL	265 482

C - BILAN PASSIF

CAPITAL

Le capital est composé de 889 413 actions à 0,70 € de valeur nominale, soit un montant de 622 589 €.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	01/07/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Capital	622 589	-	-	622 589
Prime d'émission	88 601	-	-	88 601
Réserves légales	62 259		-	62 259
Autres réserves	1 136 390	1 300 029	-	2 436 419
<i>Report à nouveau</i>			205 559	-205 559
<i>Dividendes</i>		435 812		
Résultat N- 1	1 735 841		1 735 841	

* effet du changement de méthode tel que décrit en note II.A de l'annexe

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques se divisent en trois postes :

- pour 12 424 euros en provisions pour pertes de change sur les transactions en monnaies étrangères ; une reprise de 8 516 euros a été passée sur le semestre ;
- pour 100 800 euros en provisions sur les litiges en cours relatifs aux produits de la société MASTRAD ;
- pour 86 422 euros en provisions pour risques liées à 2 licenciements ; ces licenciements ont fait l'objet de dotations complémentaires au cours du semestre pour un total de 77 422 euros et sont entièrement provisionnés ;

- et 63 404 euros en provision pour charges relatives à la mise en œuvre de tests de conformités programmés. Une reprise de 39 146 euros correspondant aux tests effectués a été enregistrée sur le semestre.

C. - ECART DE CONVERSION ACTIF et ECART DE CONVERSION PASSIF

Lorsque l'application du taux de conversion a pour effet de modifier les montants des créances ou des dettes en monnaie nationale qui ont été précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- Lorsque la différence correspond à une perte latente, celle-ci est enregistrée au compte Ecart de conversion – Actif. Parallèlement la perte latente entraîne la constitution d'une provision pour risque d'égale montant.
- Lorsque la différence correspond à un gain latent, celle-ci est enregistrée au compte Ecart de conversion – Passif. Le gain latent n'intervient pas dans la formation du résultat. Il est enregistré au passif du bilan.

Au 31 décembre 2005, les écarts de conversion Actif s'élèvent à 12 424 euros. Les écarts de conversion - Passif s'élèvent quant à eux à 5 912 euros.

D – COMPTE DE RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au cours du 2^{ème} semestre 2005, la société MASTRAD a réalisé un chiffre d'affaires HT de 6 646 499 € qui se décompose de la manière suivante:

- 2 383 694 € hors taxes en France,
- 4 262 805 € à l'exportation ou à des livraisons intracommunautaires,

Le chiffre d'affaires France est comptabilisé lors de l'établissement du bon de livraison.

Le chiffre d'affaires export de type FOB est comptabilisé lors du chargement des marchandises à destination des clients. Le reste du chiffre d'affaires export est comptabilisé à la date de sortie des marchandises des entrepôts du prestataire logistique.

Le chiffre d'affaires semestriel avant remises de fin d'année s'établit à 6 809 300 €, en progression de 31,1% par rapport au semestre clos au 31/12/2004. La croissance est particulièrement soutenue à l'exportation et notamment en Amérique du Nord (+50,3%) ainsi que dans la plupart des pays européens (Angleterre +537%, Espagne + 397,7%, Pays-Bas + 58,6%...). Au cours des 6 premiers mois de l'exercice, l'exportation a représenté environ 64% du chiffre d'affaires contre 57% au 31/12/2004.

PRINCIPAUX POSTES DES CHARGES D'EXPLOITATION

Charges d'exploitation (en K E)	31/12/2005	31/12/2004	Variation
Autres achats et charges externes	1 218	899	+35,48%
Frais de personnel	632	423	+49,4%
Impôts et taxes	44	19	+131,6%
Dotations aux amortissements	112	189	-40,74%

Dotations aux provisions	105	75	+40,0%
Autres charges	157	6	NS
Total charges d'exploitation	2 268	1 611	+38,4%

Autres achats et charges externes

Le montant des autres achats et charges externes est en augmentation d'environ 36% par rapport à la même période de l'exercice 2004/2005. Cette augmentation est pour partie due à l'augmentation des dépenses en publicité et en marketing de la société (+55K€) ainsi qu'au renforcement des équipes ayant entraîné une charge de 30 K€ au titre des frais de recrutement, et par ailleurs par l'enregistrement en charge des frais de dépôt des brevets et modèles pour un montant de 48 K€

Le loyer affiche par ailleurs une hausse de 37K€ pour le semestre suite à la baisse des réductions liées à l'emménagement de la société dans ses nouveaux locaux.

La société a également enregistré une hausse du poste honoraires, suite notamment aux négociations des contrats de cession de droits avec ses principaux inventeurs et créateurs.

Frais de personnel

Les frais de personnel sont en hausse d'environ 49% au 31/12/2005 par rapport au 31/12/2004. Cette hausse intervient dans un contexte de recrutement très actif, afin de renforcer l'ensemble des fonctions. Au 31/12/2005 la société compte 31 salariés contre 22 au 31/12/2004, avec l'arrivée d'une personne au service Commercial France, de trois personnes au service Commercial Export, dont deux en Angleterre, de deux personnes au service Comptabilité/Finance et d'un Designer et d'une Assistante Chef de Produit au service Création Recherche et Développement.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements sur le semestre s'élèvent à 122 K€, en baisse de 67 K€. Cette baisse est due à celle des amortissements liés aux immobilisations incorporelles suite à la sortie de l'actif des brevets et modèles. Parallèlement les dotations aux immobilisations corporelles ont augmenté de 41K€.

Au cours du semestre, une provision de 77K€ liée à deux licenciements a été passée en complément des 9K€ provisionnés au 30/06/2005.

Autres charges

Depuis le 1^{er} juillet 2005 les brevets et modèles ne figurent plus à l'actif de la société. En conséquences, les redevances versées au titre des droits d'auteur et des inventions antérieurement comptabilisées en dotation aux amortissements sont désormais comptabilisées en autres charges, d'où la variation comparée au 31/12/2004.

TRANSFERT DE CHARGES

La société MASTRAD SA a facturé pour la répartition des frais généraux entre les sociétés du groupe (frais de personnel, charges sociales, loyer...) :

- 29 864 € hors taxes à la société J'AVEC SAS
- 6 626 € hors taxes à la société MASTRAD Finance

Ces sommes sont comptabilisées au compte transfert de charges.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier du semestre se solde par une perte de 5 K€ contre 96 K€ au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2004/2005. La réduction de la perte est essentiellement due à la baisse des différences négatives de change.

La société a par ailleurs enregistré un profit de 4K€ au titre des cessions de VMP, résultat de la hausse de ses disponibilités.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au cours du semestre, la société a renégocié son contrat avec son principal designer externe, Lucas Bignon. Cette renégociation s'est soldée par le versement d'une indemnité de 300K€ comptabilisée dans les charges exceptionnelles.

RESULTAT NET

Le résultat net au 31/12/2005 s'établit à 473 944 € contre 567 448 € au 31/12/2004, compte tenu d'une participation de 13 741 € et d'un impôt société de 223 285 €.

III – AUTRES INFORMATIONS

A – INTEGRATION FISCALE : Groupe MASTRAD FINANCE

A compter du 1^{er} juillet 2003, la société MASTRAD Finance, tête de groupe, a opté pour l'intégration fiscale avec la société J'AVEC. A compter du 1^{er} juillet 2004, la société MASTRAD est également entrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

L'ouverture programmée du capital de MASTRAD exclura cette société du groupe intégrée lors de la clôture du prochain exercice au 30 juin 2006.

C – COMPTES CONSOLIDES

Le groupe MASTRAD FINANCE est exempté de l'obligation de consolider ses comptes.

D- ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Aucune valorisation n'a été effectuée concernant le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, l'effectif de l'entreprise étant très jeune et avec peu d'ancienneté.

ENGAGEMENTS RECUS

La société MASTRAD SA a contracté une lettre de crédit pour un montant maximal de 100 000 US Dollars.

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE CESSIION DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE intervenus entre la société MASTRAD et deux auteurs

La signature de 2 contrats de cession de droits de propriété intellectuelle, à effet du 1^{er} octobre 2005, qui remplacent les contrats existants, auxquels sont adossés des

pactes de préférences au bénéfice de la société MASTRAD, donnent lieu à une rémunération qui varie de 0,50 % à 2 % du chiffre d'affaires réalisés à partir des produits créés par les auteurs intervenant conjointement ou séparément.

E- EFFECTIF

La société MASTRAD emploie 31 salariés comprenant 7 cadres, 16 employés et 8 VRP affectés :

- au service des ventes pour 9 salariés sédentaires auquel s'ajoutent 8 VRP,
- au service logistique pour 3 salariés,
- au service comptable et financier pour 5 salariés,
- au service recherche et développement pour 3 salariés,
- au service administratif et divers pour 3 salariés.

F- FISCALITE LATENTE

Cette information n'est pas significative.

Les autres informations significatives figurent dans les tableaux ci-après.

**MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS
ET AMORTISSEMENTS**

2005

IMMOBILISATIONS	DU 01/07/2005	INVE- TISSEMENTS	RETRAITS	AU 31/12/2005
.Frais d'établissement	23 809	0	0	23 809
.Frais de recherche et de développement	84 463	0	0	84 463
.Concessions, brevets, licences, etc...	1 477 310	8 250	1 293 472	192 088
.Droit au bail	0	0	0	0
.Fonds de commerce	0	0	0	0
.Autres immobilisations incorporelles	34 465	13 750	0	48 215
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 620 047	22 000	1 293 472	348 575
.Terrains	0	0	0	0
.Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
.Constructions	0	0	0	0
.Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
.installations techniques, matériels et outillages indu	414 416	46 439	0	460 856
.autres immobilisations corporelles	556 093	62 523	0	618 616
.immobilisations mises en concession	0	0	0	0
.Immobilisations en cours			0	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	970 509	108 962	0	1 079 471
.Parts dans des entreprises liés et créances sur des en	0	0	0	0
.Participations et créances rattachées à des participat	0	38 825	0	38 825
.Autres immobilisations financières	42 875	0	0	42 875
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 875	38 825	0	81 700
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	2 633 431	169 787	1 293 472	1 509 746
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	DU 01.07.05	DOTATIONS	REPRISES	AU 31.12.05
.Frais d'établissement	23 413	353	0	23 767
.Frais de recherche et de développement	44 784	6 056	0	50 840
.Concessions, brevets, licences, etc...	447 828	18 641	325 168	141 301
.Fonds commercial	0	0	0	0
.Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL AMORT.IMMO.INCORPORELLES	516 025	25 051	325 168	215 908
.Terrains	0	0	0	0
.Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
.Constructions	0	0	0	0
.Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
.installations techniques, matériels et outillages indu	212 557	32 390	0	244 947
.autres immobilisations corporelles	146 267	54 052	0	200 319
.immobilisations mises en concession	0	0	0	0
TOTAL AMORT.IMMO.CORPORELLES	358 824	86 442	0	445 266
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	874 849	111 493	325 168	661 174
.Immobilisations incorporelles				0
.Immobilisations corporelles				0
.Immobilisations financières	10 319			10 319
TOTAL DES PROVISIONS	10 319	0	0	10 319
TOTAL AMORT. & PROVISIONS	885 168	111 493	325 168	671 493
TOTAL DES VALEURS NETTES	1 748 263			838 253
Note 1 - dont amortissements dégressifs				
Note 2 - dont dotations exceptionnelles				
Note 3 - taux d'amortissements pratiqués: 10%, 20%, 33%				
Autres notes :				

TITRES	DU 01.07.05	IMMOBILISATIONS		AU 31.12.05
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
PARTICIPATIONS				
Titres JAVEC SAS		38 825		38 825
	0	38 825	0	38 825
AUTRES TITRES IMMOBILISES				0
				0
	0	0	0	0
CREANCES	DU 01.07.05	IMMOBILISATIONS		AU 31.12.05
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				0
				0
	0	0	0	0
PRETS				0
Prêts 1% logement	696			696
				0
	696	0	0	696
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				0
Dépôt de garantie	42 179			42 179
				0
				0
				0
	42 179	0	0	42 179
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 875			81 700
PROVISIONS	DU 01.07.05	PROVISIONS		AU 31.12.05
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
. Participations				0
. Créances rattachées à des participations				0
. Autres titres immobilisés				0
. Prêts				0
. Autres immobilisations financières	10 319,04			10 319
	10 319	0	0	10 319

ACTIF CIRCULANT	AU 01.07.05	DOTATION	REPRISE	AU 31.12.05
STOCKS				
. Provision dépréciation du stock lent	175 200		15 890	159 310
. Provision dépréciation du stock défectueux	71 147	12 435		83 582
				0
	246 347	12 435	15 890	242 892
CLIENTS & COMPTES RATTACHES				
. Provision dépréciations des créances clients	22 245	14 836		37 081
				0
	22 245	14 836	0	37 081
AUTRES COMPTES				
				0
				0
	0	0	0	0
TOTAL	268 592	27 271	15 890	279 974
RISQUES ET CHARGES	AU 01.07.05	DOTATION	REPRISE	AU 31.12.05
PROVISIONS POUR RISQUES				
. Provision pour litiges contrefaçon	100 800			100 800
. Autres provisions pour risques	9 000	77 422		86 422
	109 800	77 422	0	187 222
PROVISIONS POUR CHARGES				
. Provision pour pertes de change	20 940	12 424	20 940	12 424
. Autres provisions pour charges	102 550		39 146	63 404
				0
	123 490	12 424	60 086	75 828
TOTAL	233 290	89 846	60 086	263 050
TOTAL GENERAL	501 883	0	0	543 024
NOTES:				
* Dont exceptionnelles				
* Dont financières				
NB : Les provisions sur actifs immobilisés sont suivies sur les tableaux d'immobilisations.				

2005

	A - d'un an	DE 1 a 5 ans	A + de 5 ans	TOTAL
ACTIF				
. Créances rattachées à des participations.....				
. Prêts.....		42 875		42 875
. Autres immobilisations financières.....				
. Clients et comptes rattachés.....	2 151 263			2 151 263
. Fournisseur débiteurs.....	63 611			63 611
. Personnel.....	105			105
. Organismes sociaux.....				
. Etat I.S.....	19 986			19 986
. Etat TVA.....	320 565			320 565
. Etat autres impôts.....				
. Etat divers.....				
. Groupe & associés.....				
. Débiteurs divers.....	57 586			57 586
. Charges constatées d'avance.....	265 482			265 482
	2 878 599	42 875	0	2 921 474
PASSIF				
. Emprunts auprès des établissements de crédit.....	8 475	31 019		39 495
. Dettes établissements de crédit.....				
. Emprunts et dettes financières divers.....				
. Fournisseurs & cptes rattachés.....	2 473 215			2 473 215
. Personnel.....	111 339			111 339
. Organismes sociaux.....	125 712			125 712
. Etat I.S et TVA.....	162 058			162 058
. Etat obligations cautionnées.....				
. Etat autres impôts.....	90 426			90 426
. Dettes sur immobilisations.....	9 628			9 628
. Groupe & associés.....				
. Autres dettes.....	204 391			204 391
. Produits constatés d'avance.....				
	3 185 243	31 019	0	3 216 262
NOTES :				
A - CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT NET :				
* Actif réalisable à - d'un an.....	2 878 599			
* Stocks et en cours.....	1 963 512			
* VMP et disponibilités.....	1 349 031			
* Avances et acomptes versés.....	201 630			
* Passif exigible - d'un an.....	3 185 243			
* Provisions pour dépréciation.....	279 974			
* Provisions p/ch. exigibles.....				
* Avances et acomptes reçus.....	0			
FONDS DE ROULEMENT AI 31/12/2005	964 044			

20.5.2 Rapports du commissaire aux comptes et de l'auditeur contractuel sur les comptes intermédiaires

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL
DES COMPTES SEMESTRIELS CLOS
AU 31 DECEMBRE 2005

MASTRAD

16, rue François Truffaut

75012 – PARIS

Mesdames, Messieurs,

En vue de l'introduction de la société sur le marché ALTERNEXT de la Bourse de Paris et à la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de la société MASTRAD, arrêtés au 31 Décembre 2005 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels de la société MASTRAD ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

.../...

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et des principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels arrêtés au 31 décembre 2005 de la société MASTRAD et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables intervenus au cours du semestre. La société expose en note I de l'annexe les changements de méthodes résultant:

- de l'application à compter du 1er juillet 2005 des CRC 2002-10, 2004-06 et 2005 -09 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ,
- du changements d'option comptable en matière de comptabilisation des brevets acquis au moyen de redevances, effectué par la société dans le cadre de son projet d'introduction ,

ainsi que l'impact sur ses états financiers

Paris , le

CONSTANTIN ASSOCIES

Auditeur contractuel

Philippe GUILLARD

Commissaire aux comptes

Laurent LEVESQUE

20.6 Honoraires du Commissaire aux Comptes et des membres du réseau

	Exercice 2004/2005		Exercice 2004/2003	
	K€	%	K€	%
Audit				
Commissariat aux comptes	5	100%	5	100%
Missions accessoires				
sous total	5	100%	5	100%
Autres prestations le cas échéant				
- juridique, fiscal, social				
- technologies de l'information				
- audit interne				
- autres (à indiquer si > 10% aux honoraires d'audit)				
sous total	0		0	

TOTAL	5	100%	5	100%
--------------	----------	------	----------	------

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Dividende (en €) au titre de l'année	Exercice clos le 30 juin 2005	Exercice clos le 30 juin 2004	Exercice clos le 30 juin 2003
Global Dividende / action*	435 812 € 0,49 €	500 740 € 0,56 €	177 883 € 0,20 €

**sur la base de 889 413 actions*

20.7.2 Politique de distribution de dividendes

Depuis la création de la Société, les premières distributions de dividendes sont intervenues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2003.

A court terme et sous réserve des besoins spécifiques liés au développement de l'activité, MASTRAD envisage de poursuivre sa politique de distribution de dividendes.

La Société n'a pas pris d'engagement de distribution de dividendes à l'égard de son actionnaire principal MASTRAD FINANCE.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrage, gouvernementales ou administratives.

Les principaux litiges en cours, dans lesquels la Société est engagée, sont présentés au paragraphe 4.4.

En dehors de ces litiges, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et de son groupe.

20.9 Changements notables

Néant.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations ci-dessous incorporent les modifications qui résulteront de l'approbation des résolutions soumises à une assemblée générale du 22 décembre 2005.

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

Au 22 décembre 2005, le capital de la Société s'élève à 622 589,10 € divisé en 4 447 065 actions de 0,14 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 22 décembre 2005 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	250 000€ (1)
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	250 000 €(1)
Augmentation de capital par incorporation de réserves primes, bénéfices ou autre	26 mois	250 000 € (1)
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois	(2%)(2)
Attribution d'actions gratuites	38 mois	(2% maxi)
BSPCE	12 mois	2%

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le cumul maximum est fixé à 250 000 €.

(2) Ce montant s'impute sur le plafond maximum autorisé en matière de stock options.

21.1.3 Capital potentiel

A. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)

Néant.

B. Options de souscriptions et d'achat d'actions

Néant.

C. Bons de souscription d'actions

Néant.

21.1.4 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de base, il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.5 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte

A la date du présent prospectus, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

21.1.6 Valeurs mobilières complexes

Néant.

21.1.7 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

21.1.8 Evolution du capital social

21.1.8.1 Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature de l'opération (*)	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
14/03/1994	Constitution en SARL	50.000 F		500	100 F		50.000 F
21/11/1994	Emission numéraire	5.600 F	244.400 F	56	100 F	556	55.600 F
21/11/1994	Incorporation prime d'émission	244.400 F		2444	100 F	3 000	300.000 F
21/11/1994	Emission numéraire	17 400 F	107 600 F	174	100 F	3 174	317 400 F
22/06/1996	Incorporation prime d'émission	107.600 F		1076	100 F	4 250	425.000 F
20/12/1996	Emission numéraire Transformation en SA	75.000	885 000 F	750	100 F	5 000	500.000 F
20/12/1996	Incorporation prime d'émission	765.000 F			100 F	12 650	1.265.000 F
14/10/1998	Division du nominal				10 F	126 500	1.265 000 F
14/10/1998	Incorporation de réserves	1.265.000 F		126 500	10 F	253 000	2.530.000 F
14/10/1998	Emission en numéraire	458.750 F	1 376 250	45 875	10 F	298 875	2.988.750 F
14/10/1998	Emission en numéraire	375.000 F	1 125 000	37 500	10 F	336 375	3.363.750 F
14/10/1998	Incorporation de réserves	2.242.500 F		224 250	10 F	560 625	5.606.250 F
12/10/2000	Réduction du capital par réduction du nominal	-3 363 750			4 F	560 625	2.242 500 F
12/10/2000	Emission en numéraire	1 228 380	729 263,36	307 095	4 F	867 720	3.544 756 F
10/11/2000	Incorporation de réserves	78 271,75 €			0,70 €	867 720	607.404 €
30/07/2003	Exercice de BSPCE	15.185,10 €		21.693	0,70 €	889 413	622.589,10 €
22/12/2005	Division du nominal*				0,14 €	4 447 065	622.589,10 €

* sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext

Depuis le 22 décembre 2005 aucune autre modification du capital n'est intervenue.

21.1.8.2 Evolution de la répartition du capital sur 3 ans

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre actions acquises (2)	Prix unitaire des actions acquises (2)	% capital acquis	% capital détenu après l'opération
MASTRAD FINANCE	Holding(1)	0,00%	30.07.03	apport	1 507 845	0,79 €	33,91%	33,91%
MASTRAD FINANCE	Holding(1)	0,00%	30.07.03	cession	2 939 220	0,55 €	66,09%	100,00%
Mathieu LION	PDG	0,00%	30.07.03	prêt de consommation	5	-	0,00%	0,00%
Anna Laure Nabat	DG délégué	0,00%	30.07.03	prêt de consommation	5	-	0,00%	0,00%
Fontainebleau Consultants (3)	Administrateur	0,00%	30.07.03	Prêt de consommation	5	-	0,00%	0,00%
Timothy Ramier	Administrateur	0,00%	30.07.03	Prêt de consommation	5	-	0,00%	0,00%
Mael Flecher		0,00%	12.12.05	Prêt de consommation	5	-	0,00%	0,00%
Sarah LION		0,00%	12.12.05	Prêt de consommation	5	-	0,00%	0,00%

(1) Actionnariat de MASTRAD FINANCE : Mathieu LION 57,67%, Anne-Laure NABAT 9,77%, SIPAREX Développement 26,49%, Divers (personnes physiques) 6,07%,

(2) après ajustement par division du nominal des actions par 5

(3) représenté par Claude Rameau

Le holding, MASTRAD FINANCE, a été créé en juin 2003 en vue de racheter les actionnaires minoritaires de MASTRAD et d'augmenter la participation des dirigeants de MASTRAD. Mathieu LION en est le P.D.G., Anne-Laure NABAT D.G délégué, Jérôme Renart et la SC des Quais, représentée par Monsieur Claude Rameau sont administrateurs, ainsi que depuis le 30 juillet 2003 la Société Siparex Développement, représentée par Monsieur Antoine KRUG.

21.1.8.3 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote après division du nominal par 5 se présente comme suit* :

	Actions	%	Droits de vote	%
MASTRAD FINANCE SA**	4 447 035	100%	8 894 070	100%
Mathieu LION	5	-	10	-
Anna Laure Nabat	5	-	10	-
Fontainebleau Consultants	5	-	10	-
Timothy Ramier	5	-	10	-
Maël Flecher	5		5	
Sarah LION	5		5	
	4 447 065	100%	8 894 120	100%

* sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext

** Actionnariat de MASTRAD FINANCE : Mathieu LION 57,67%, Anne-Laure NABAT 9,77%, SIPAREX 26,49%, Divers (personnes physiques) 6,07%. Se reporter au paragraphe 7.1.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2005 sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote d'Alternext.

21.2.1 Objet social (art 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- La conception, création, fabrication, importation, exportation, commercialisation, achat et vente d'articles pour l'habitat, le jardinage, la décoration, l'art de vivre, l'équipement hôtelier, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou par voie de participation dans toutes Sociétés ayant même objet, location, gérance, apport de fond de commerce et généralement toutes opérations se rattachant à cet objet social.
- Toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
- La participation directe ou indirecte et la prise d'intérêts dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social précité ou susceptibles de le favoriser, soit par voie de création de Sociétés, d'apports à ces Sociétés ou à des Sociétés existantes de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, de fusion avec elles, de cession ou de location desdits biens à ces Sociétés ou à toutes autres personnes physiques, et souscription, achat et vente de titres de toute nature, de parts d'intérêts et de droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou de toutes autres opérations.
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet ci-dessus spécifié ou avec tous autres objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

► *Composition du Conseil d'administration – Présidence (Extraits des articles 15 et 16 des statuts)*

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 90 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 90 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L.225-24 du Code de Commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de quatre-vingt-dix (90) ans. D'autre part, si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut également désigner un ou deux Vice-présidents et un secrétaire qui peuvent être choisis en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

► *Délibérations du Conseil d'administration (extraits de l'article 17 des statuts)*

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est par réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

► *Pouvoirs du Conseil d'administration (article 18 des statuts)*

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concerne.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il juge utiles.

Par ailleurs, il est seul compétent pour choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale telles que décrites à l'article 19 des présents statuts, savoir le cumul ou la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions définies par le décret en Conseil d'Etat.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même et/ou son Président soumette(nt) pour avis à leur examen.

► *Direction générale (Extraits de l'article 19 des statuts)*

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil d'Administration au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 80 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation des pouvoirs du Directeur Général par décision du Conseil d'Administration est sans effet à l'égard des tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

► *Directeurs Généraux Délégués (Extraits de l'article 19 des statuts)*

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), dans la limite de cinq (5).

Les Directeurs Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

La limite d'âge est fixée à 80 ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminés par le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels chaque Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Lorsque la direction générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions du présent article relatives au Directeur Général lui sont applicables.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Droits de vote (article 28 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi et les statuts, chaque action donne droit

dans les bénéfices, l'actif social ou le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur des actions existantes.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social, il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue en dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédant, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

21.2.3.4 Droit au boni de liquidation

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires.

21.2.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.6 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.7 Titres au porteur identifiable (article 11 des statuts)

La Société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

21.2.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits de actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

► *Tenue des assemblées (articles 23, 24, 25, 26, 27, 28 des statuts)*

Les actionnaires prennent leurs décisions collectives en Assemblées Générales lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles qui sont appelées à décider ou à autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

Les assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Conformément aux dispositions de l'article 130 du décret du 2 mars 1967, si la Société fait publiquement appel à l'épargne, elle est tenue, avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, de publier un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, l'Assemblée ne pouvant être tenue moins de 30 jours après la même publication.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

1 - L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

2 - Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital social fixé par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

3 - L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

4 - Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription dans les comptes tenus par la Société ;

- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, des actions au porteur ou d'un certificat de l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date de la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration, par voie de mesure générale, peut réduire ce délai qui sera alors indiqué dans l'avis de réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration. De même, en cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par procuration prime le vote par correspondance quelle que soit la date respective de leur émission. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société cinq (5) jours calendaires au moins avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire pourra enfin participer aux assemblées générales par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements, sous réserve qu'ils soient mentionnés dans l'avis de réunion ou de convocation de l'assemblée.

1 - Une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi est tenue pour chaque assemblée.

Cette feuille de présence émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

2 - Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Si l'assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux Comptes, l'assemblée est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

3 - Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la loi.

1 - Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit

de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret; les formulaires de vote par correspondance ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

2 – Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A valeur nominale identique, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Les actions nominatives et entièrement libérées inscrites depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire lui confèrent un droit de vote double.

En cas d'augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de successions, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre les droits acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent article.

3 - Au cas où des actions sont remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. La Société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, acquises, ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Le vote s'exprime à main levée ou par appel nominal ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

► *Pouvoirs des assemblées (articles 29 et 30 des statuts)*

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 11 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, soit directement, soit indirectement au travers d'une ou plusieurs personnes morales dont elle détient le contrôle au sens de l'article 233-3 du code de commerce, une fraction égale à deux et demie pour cent (2,5%) du capital ou des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5%) au moins du capital ou des droits de vote de la Société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute

assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Se reporter au paragraphe 19.

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

MASTRAD détient deux filiales, J'AVEC SAS au capital de 37 000 € et MASTRAD Hong Kong Limited au capital de 10 000 dollars Hong Kong (se reporter au paragraphe 7).

26 AUTRES INFORMATIONS

Néant.